

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

FIBTP 2023

FIBTP 2022

FIBTP 2021

FIBTP 2020

FIBTP 2019

FIBTP 2018

FIBTP LT

ÉPARGNE  
SALARIALE  
ÉDITION 2023

# SOMMAIRE

Conseil de surveillance des FIBTP millésimés et du FIBTP LT	3
Conjoncture économique en 2023	4
Évolution des fonds FIBTP en fonction de la croissance du BTP en 2023	6
Fonctionnement du Régime Professionnel de Participation	8
Gestion financière des fonds FIBTP	10
Politique financière en 2023	11
Performances financières	15
Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires	16
FIBTP 2023	18
FIBTP 2022	22
FIBTP 2021	27
FIBTP 2020	32
FIBTP 2019	37
FIBTP 2018	42
FIBTP LT	47
Annexe aux comptes	52
Rapport des commissaires aux comptes	53
Fonds Regard Monétaire	55
Regard Souverains Euro 1-3	58
Regard Souverains Euro 3-5	61
Regard Souverains Euro 5-7	64
Fonds Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR	67
Fonds Regard Convertibles Euro	73
Fonds Regard Actions Développement Durable	76
Lexique financier	82

Les salariés et entreprises souhaitant investir, obtenir un remboursement ou simplement demander un renseignement sont invités à contacter REGARDBTP dont les coordonnées figurent au dos de ce rapport.

Au 29/12/2023 :

## CONSEIL DE SURVEILLANCE DES FIBTP MILLÉSIMÉS ET DU FIBTP LT\*

<b>Olivier DONNAY</b>	Président - Représentant la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois - C.F.D.T.
<b>Nicolas POMEON</b>	Vice-président - Représentant la Fédération Nationale des Travaux publics - FNTP
<b>Michel PARSEKIAN</b>	Société SADE - Représentant le Syndicat National des Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et assimilés des Industries du Bâtiment et des Travaux publics et des activités connexes - CFE-CGC BTP
<b>Bruno CORNET</b>	Sté SPIE Nucléaire Représentant permanent de la Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement - FNSCBA CGT
<b>Marc du PATIS</b>	Représentant conjointement la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Fédération Nationale des Travaux publics (FNTP)
<b>Jean-Claude APPERT</b>	Représentant la Fédération Française du Bâtiment - FFB
<b>Jean-Michel VAILLENDET</b>	Sté CEGELEC Nord-Est Représentant la Fédération BATI-MAT-T.P. - CFTC
<b>Jean-Arthur GROSS</b>	Représentant la Fédération Nationale des Travaux publics - FNTP
<b>Edouard MAGDZIAK</b>	Représentant la Fédération Française du Bâtiment - FFB
<b>Marc GIORGIANI</b>	Sté Ponticelli Frères Représentant la Fédération Générale Force Ouvrière du bâtiment, bois, Travaux publics et matériaux de construction - CGT/FO

\* Les membres du Conseil de Surveillance représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés sont porteurs de parts d'un ou plusieurs de ces fonds.

# CONJONCTURE ÉCONOMIQUE EN 2023

## ■ Environnement économique

Fin 2022, des craintes de pénuries de matières premières menaçaient le début d'année 2023. En 2023, ces craintes se sont dissipées grâce à une préparation active des gouvernements et des conditions météorologiques favorables. Durant les premiers mois de l'année, la croissance de l'activité s'est légèrement améliorée. Cependant, l'accalmie a été de courte durée. L'industrie est restée déprimée toute l'année car en dépit de la désinflation, les prix sont restés à un niveau élevé et cela a perturbé la production dans un contexte où les conditions de financement sont peu favorables. En 2023, le PIB mondial pourrait avoir ralenti à 2,9% l'an après une croissance de 3,5% en 2022. Parmi les principaux contributeurs à ce ralentissement, la Chine doit faire face à une crise de l'immobilier encore difficile à contenir. Le gouvernement chinois s'est saisi du sujet, mais les mesures annoncées pendant l'été pourraient mettre un certain temps à se transmettre à l'économie. La réouverture chinoise a aussi beaucoup déçu. Contrairement aux différents rebonds chinois observés dans le passé, celui-ci a été alimenté par des dépenses dans les services. Or ces dernières bénéficient essentiellement au marché domestique. Enfin, le prix du pétrole a été très volatil cette année évoluant entre 70 USD et 90 USD (Brent) et navigant entre les tensions géopolitiques, la production américaine et la fragile entente de l'OPEP et de la Russie. Son ralentissement en fin d'année explique l'essentiel de la désinflation observée de part et d'autre de l'Atlantique.

En 2023, les hausses de taux de la FED et de la BCE ont atteint leur paroxysme. Au total depuis 2022, ce sont 450 bps de hausse pour la BCE et 525 bps de hausse pour la FED atteignant ainsi des niveaux inobservés depuis plus de 20 ans. Ce resserrement monétaire qui se distingue par son ampleur et sa vitesse, n'a pourtant pas encore eu un impact fort sur l'économie réelle. En effet, les ménages ont bénéficié à la fois d'un coussin d'épargne confortable (issu de la pandémie) et également des dépenses du gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat dans le contexte de forte inflation. Aussi, même si les conditions de financement ont été très dures, le besoin de financement des agents est resté modéré.

Notons également le début de la normalisation des bilans des banques centrales. Ces dernières ont progressivement réduit le réinvestissement des obligations échues et la BCE a proposé un remboursement anticipé très favorable pour les prêts de liquidités accordés pendant la pandémie. Tout cela réduit la taille des bilans des banques centrales et l'abondance de liquidités sur les marchés. Toutefois, les niveaux restent encore élevés ce qui permet d'éviter une crise de liquidité.

En zone euro, la croissance économique a presque disparu. Elle a progressé de 0,1% au cours des 2 premiers trimestres et s'est contractée de 0,1% au T3 et le chiffre du T4 encore inconnu devrait être assez similaire. La consommation des ménages est atone et les résidus de croissance proviennent de variations d'inventaires ou du commerce international. L'industrie a beaucoup pénalisé la croissance allemande alors que le retour d'une saison touristique « normale » a seulement permis d'éviter la contraction de l'activité économique pendant l'été. La bonne nouvelle vient probablement de la désinflation. L'inflation a ralenti de son pic de 10,7% en octobre 2022 à tout juste 2,9% l'an en décembre 2023. Derrière ce ralentissement, on note essentiellement un ralentissement des prix énergétiques et alimentaires, mais les prix des autres biens et services ont aussi un peu ralenti. Toutefois, la croissance des salaires est restée robuste tout l'année et a continué d'entretenir des pressions inflationnistes. Le marché de l'emploi est à un niveau très élevé, même si les difficultés à recruter ont commencé à être freinées sur la deuxième moitié de l'année.

Aux États-Unis, la croissance est restée solide tout au long de l'année affichant des rythmes supérieurs à 2% à chaque trimestre. Dans l'ensemble, elle était largement soutenue par la consommation publique et privée ainsi que l'investissement. Les ménages ont continué de bénéficier de l'épargne COVID et d'une croissance des salaires particulièrement dynamique pour soutenir leur pouvoir d'achat. Le marché de l'emploi est resté dynamique avec un taux de chômage très faible oscillant entre 3,4% et 3,7% toute l'année. On note une moins forte amélioration de l'emploi en fin d'année. La désinflation s'est poursuivie grâce au ralentissement des composantes volatiles que sont l'énergie et l'alimentation. Néanmoins, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) n'a quasiment pas cessé de ralentir depuis le pic du mois de septembre 2022 à 6,6% l'an pour atteindre 4% en fin d'année.

## ■ Situation des marchés financiers

L'année 2023 affiche de solides performances sur les marchés financiers. En début d'année, soutenus par la perspective du recul de l'inflation, de la fin du resserrement monétaire, de la réouverture de la Chine, de la résilience des économies développées et des profits des entreprises, les opérateurs de marchés étaient euphoriques. Au mois de mars, la crise bancaire, est venue jeter un froid sur les marchés financiers. Malgré un rebond aux mois d'avril et mai, poussé notamment par de nouvelles perspectives autour de l'intelligence artificielle, les marchés entrent dans une phase de consolidation, puis de baisse, rappelés à la raison par la réalité économique : l'inflation sous-jacente stagne à un niveau élevé, les banquiers centraux maintiennent une politique monétaire restrictive, les indicateurs avancés économiques augurent d'une économie en berne et la Chine fait face à un redémarrage de son activité plus difficile qu'anticipé. En outre, les publications de résultats du troisième trimestre sont faibles et l'occasion pour de nombreuses entreprises de réviser les attentes à la baisse. Enfin, l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre est venu remettre de l'huile sur le feu dans un contexte géopolitique mondial déjà tendu. Cet environnement de marché morose a prévalu jusque fin octobre. Les marchés ont cependant rebondi dans un formidable rallye de fin d'année en novembre et décembre, suite à une inflation inférieure aux attentes et à des données macroéconomiques assez faibles, permettant ainsi aux investisseurs d'anticiper la fin tant attendue du resserrement monétaire. Et si la BCE s'est abstenue de parler d'assouplissement monétaire, la FED a officiellement acté son pivot en annonçant en décembre réfléchir à la date de la première baisse.

Après plusieurs décennies de baisses des rendements des obligations, les taux s'étaient envolés en 2022, le 10 ans américain étant passé de 1,51% à 3,83% (+232 pb), l'allemand de -0,18% à 2,56% (+274 pb) et le français de 0,20% à 3,11% (+291 pb). En 2023, nous observons une forte volatilité sur les taux ainsi qu'une tendance haussière qui durera jusque fin octobre. Courant octobre, le 10 ans américain atteint même un pic à 5,0%, du jamais vu depuis 2007. Toutefois, la publication de chiffres d'inflations inférieures aux attentes, couplé à des données macroéconomiques faibles, ont permis aux opérateurs de marché d'anticiper le début du pivot des banques centrales vers un assouplissement monétaire. La réaction sur les marchés obligataires a été brutale avec une chute de 102 points de base du 10 ans américain sur les deux derniers mois de l'année, effaçant la hausse accumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Celui-ci s'établit donc à 3,86% à fin décembre, soit une maigre hausse de 3 pb sur l'ensemble de l'année, qui masque une extrême volatilité. En Europe, les taux souverains sont en baisse sur

l'ensemble de l'année, permis là encore par le mouvement de novembre/décembre. Le 10 ans allemand affiche ainsi en 2023 une baisse de 54 points de base à 2,03%, tandis que le français baisse de 54 pb à 2,56%. Outre-manche, le 10 ans baisse de 13 pb à 3,54%.

Sur le marché des obligations d'entreprises, l'histoire est similaire. Après une période de taux bas et de soutien sans faille des Banques Centrales qui a permis aux entreprises de lever toujours plus de dette, le marché s'est retourné en 2022. En 2023, le marché reprend quelques couleurs, avec notamment une détente des primes de risques, bien que la volatilité soit au rendez-vous. Les entreprises reviennent également progressivement sur le marché primaire, qui était resté atone en 2022.

#### Performance des principaux indices obligataires en 2023 :

<b>Indice BOFA 1/3 ans (emprunts d'état)</b>	+3,40%
<b>Indice BOFA 3/5 ans (emprunts d'état)</b>	+5,13%
<b>Indice BOFA 5/7 ans (emprunts d'état)</b>	+6,77%
<b>Indice Bloomberg 3/5 ans (secteur privé)</b>	+7,77%
<b>€STR (taux sans risque)</b>	+3,27%

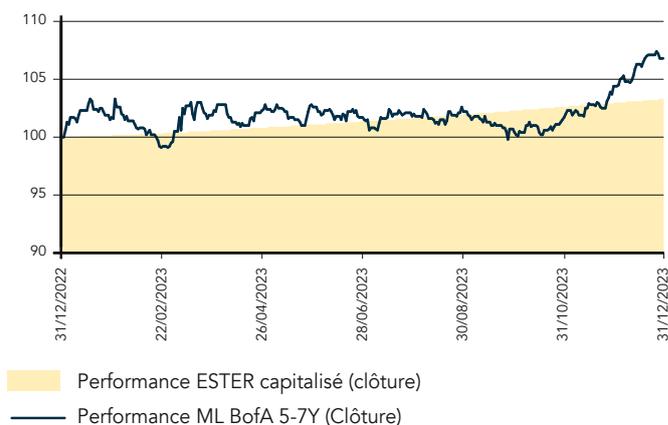
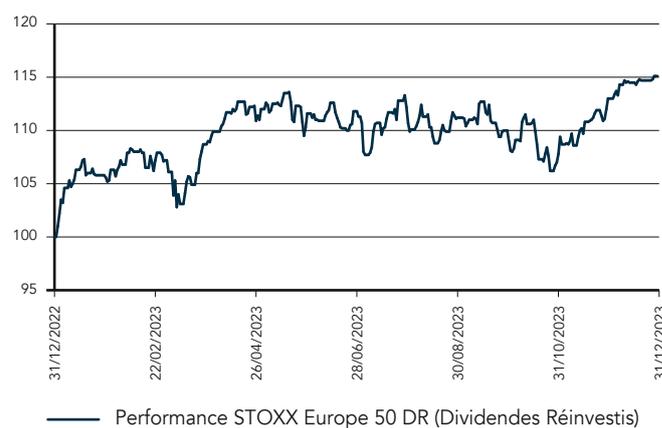
Les marchés actions mondiaux affichent ainsi de bonnes performances 2023, soutenus principalement par la fin du resserrement monétaire. La performance du MSCI Actions Monde est de +23,8%, celle de l'Euro Stoxx 50 de +22,2%, tandis que le Stoxx Europe 50 affiche +15,1% et le CAC 40 +19,3%. Outre-Atlantique, le S&P500 progresse de +24,2%, le Dow Jones de +15,4% et le Nasdaq de +43,4%. On observe ainsi une forte surperformance des valeurs technologiques qui composent ce dernier indice, expliqué en partie par l'engouement autour de l'intelligence artificielle. Au Japon, le Nikkei progresse de +28,2% tandis qu'en Chine, le Shanghai Composite affiche -3,7%, illustrant les difficultés rencontrés par le pays au cours de l'année.

Parmi les secteurs du Stoxx 600 (+15,8%), la grande majorité affiche une performance positive. Deux seulement sont dans le rouge : les Ressources de Base (-1,94%), pénalisés par la faiblesse du cycle économique, notamment en Chine, et l'Alimentation & Boissons (-1,3%), dont le profil défensif a été délaissé dans ce contexte de marché. En troisième position du bas du classement arrive le Pétrole & Gaz (-7,35%), pénalisé par un baril faible sur l'ensemble de l'année (le Brent affiche -10,5% en 2023). Rappelons toutefois que le secteur avait affiché d'impressionnantes performances en 2022, +29%, alors que les marchés actions étaient baissiers. Le haut du tableau est quant à lui dominé par des secteurs à tendance cyclique et qui pour la plupart avaient probablement été trop fortement pénalisés en 2022. Ainsi, la Distribution (+37,5%), la Construction (+33,9%) et la Technologie (+32,9%) affichent tous les trois de solides

performances. Une mention spéciale doit être apportée au secteur bancaire, qui, jusqu'à la faillite de la Silicon Valley Bank (SVB) le 10 mars 2023, dominait le rallye de début d'année. La panique bancaire provoquée par la faillite de la SVB s'est diffusée à l'ensemble du secteur et particulièrement aux acteurs les plus fragiles. En Europe, les investisseurs ont identifié le maillon faible au travers du Crédit Suisse. La banque helvète, après plusieurs jours de stress intense a été rachetée au rabais par son concurrent UBS. Cette opération, poussée par les autorités suisses, a permis de calmer les inquiétudes du marché. Au fil des mois qui ont suivis, la confiance est progressivement revenue sur le secteur qui affiche à fin d'année une performance de +26,5%, dans le haut du palmarès.

#### Performance des principaux indices actions en 2023 (dividendes réinvestis) :

<b>Indice CAC40</b>	+19,26%
<b>Indice Stoxx 50 (Europe)</b>	+15,13%
<b>Indice Dow Jones (en \$)</b>	+15,43%
<b>Indice Nikkei (en Yen)</b>	+30,96%



# ÉVOLUTION DES FONDS FIBTP EN FONCTION DE LA CROISSANCE DU BTP EN 2023

## ■ Conjoncture du Bâtiment et des Travaux Publics en 2023 et perspectives pour 2024

### 2023 : Bâtiment : l'entrée dans la crise

Après une année 2022 qui s'est clôturée sur une hausse de l'activité de 3,7%, l'année 2023, comme attendu par la profession a été marquée par la très forte baisse de l'activité du logement neuf. *In fine* l'activité globale du Bâtiment ressort en baisse modérée de 0,6% en 2023.

Dans le détail, la production du segment du logement neuf qui pèse pour 27% dans la production totale du secteur subit une baisse violente de 8%. Avec 286 000 mises en chantier attendues sur l'année, le marché retombe à proximité de ses plus bas historiques de 1992-1993 (275 000 unités). Cela correspond à une chute de 22% en an, qui s'accompagne, de plus, d'un effondrement de 24% du nombre de permis de construire. Tous les territoires, des métropoles aux zones rurales, et tous les types de logements, individuel comme collectif, social comme privé, sont entré en crise.

La situation ressort à peine moins mauvaise pour le non résidentiel neuf, qui compte pour 19% du chiffre d'affaires du bâtiment. Les surfaces commencées et autorisées reculent respectivement de 14% et 4%. Seul le segment des bâtiments administratifs laisse quelques espoirs, d'autant que la position de 2024 dans le cycle électoral municipal ressort favorable. Reste que, compte tenu des délais de réalisation et d'une année 2022 encore dynamique, la production en non résidentiel neuf évolue à peine (+0,4%).

Quant à l'amélioration-entretien, qui pèse pour 54% de l'activité, il s'agit du seul segment en réelle croissance, de près de 3% en volume, notamment grâce à la rénovation énergétique.

La baisse d'activité globale du secteur entraîne l'emploi dans son sillage, avec de l'ordre de 3 000 postes perdus en un an, y compris l'intérim en équivalent-emplois à temps plein (ETP).

Le retournement du marché provoque également une hausse, pour l'heure contenue, des défaillances dans la construction, en progression de 2%.

### 2023 : Les Travaux Publics : la croissance est de retour.

Pour les Travaux Publics, après une année 2022 qui s'était achevée sur une diminution de la production (travaux réalisés) de -6,4%, l'année 2023 a été marquée par une progression de l'activité de l'ordre de 4,2% avec des indicateurs d'activité et de carnets de commandes bien orientés.

Les marchés conclus retrouvent ainsi quasiment leur niveau de 2018 et bondissent de +37,3% comparé aux faibles résultats de 2022. Ce rebond reflète les attributions de plusieurs projets d'envergure tout au long de l'année (métro toulousain, lots du Lyon-Turin, EPR de Penly) mais aussi la bonne dynamique d'investissements des intercommunalités. Plus particulièrement, les prises de commandes sont en forte hausse en décembre 2023 (+130% en euros constants par rapport à décembre 2022) suite à l'attribution du tronçon Est de la ligne 15 du Grand Paris Express.

Au plus haut niveau en 2021, les effectifs ouvriers permanents maintiennent une tendance légèrement baissière en 2023 (-0,8% après -0,7% en 2022), dans un contexte où les difficultés liées à l'insuffisance de personnel restent vives. Le volume total des heures travaillées rebondit en décembre (+13,2%) mais reste toutefois stable sur l'ensemble de l'année malgré la progression des facturations TP. Plus précisément, les heures des ouvriers permanents affichent une légère hausse de +0,7% tandis que les heures intérimaires diminuent de -4,9%.

Les anticipations pour l'année 2024 sont plutôt contrastées de part et d'autre du secteur du BTP avec des prévisions d'activité en net retrait en 2024 pour le Bâtiment et une stagnation pour le secteur des Travaux Publics.

### 2024 : Bâtiment : la récession s'installe

Dans un contexte macroéconomique dégradé en 2024 et compte tenu des tendances des ventes et des autorisations de logements en 2023, les mises en chantier reculeraient encore de 16% en 2024, alors que les permis perdraient 12%. S'en suivrait une chute d'activité du logement neuf 21% en volume.

Quant au non résidentiel neuf, les surfaces commencées pourraient s'afficher en retrait de 1,1%, atteignant un point historiquement bas. Les surfaces autorisées s'infléchiraient à la hausse de près de 2%, grâce à la bonne tenue des bâtiments administratifs, de l'hôtellerie et des bâtiments industriels. Néanmoins, l'activité abandonnera 6%, hors effet prix.

Pour sa part, l'amélioration-entretien connaîtra un léger tassement, avec une croissance d'activité limitée à 1,6%, du fait d'une montée en puissance assez progressive de MaPrimeAdapt', des effets de l'audit tertiaire, du programme EduRénov' et du dispositif MaPrimeRénov'.

L'ensemble de ces évolutions pourrait conduire à un net recul de 5,5% du chiffre d'affaires bâtiment en volume sur 2024. Le surplomb passé de l'emploi sur l'activité laissera alors la place à une chute rapide de 90 000 postes.

### 2024 : Les Travaux Publics : la stabilité.

Après une année 2023 globalement satisfaisante grâce à des investissements dynamiques des métropoles et à la décélération de la hausse des coûts de production TP, le secteur des Travaux Publics anticipe pour 2024, une activité stable dans son ensemble mais contrastée par région et par type de clientèle. En effet, les entreprises pourraient connaître des situations très différentes selon la structure de leur clientèle ou leur territoire. Les investissements du bloc communal et des grands opérateurs devraient rester les moteurs de l'activité l'année prochaine, à deux ans des échéances municipales. Au contraire, les inquiétudes reposent sur la maîtrise d'ouvrage privée, avec une crise immobilière profonde qui se met en place, et par ricochet sur les départements. Les dynamiques seront également très contrastées d'un territoire à l'autre, ce qui pourrait encore accroître les divergences entre des métropoles ou grosses intercommunalités qui lancent des projets structurants et les territoires plus ruraux où pourtant les besoins existent (notamment pour l'entretien).

## ■ La participation versée pendant l'exercice 2023 en augmentation par rapport à l'exercice antérieur

Les entreprises adhérentes au régime professionnel de la participation et celles qui, par un accord particulier, s'y sont rattachées pour la gestion administrative et financière ont eu le choix de réaliser leurs versements sur le FIBTP millésimé créé à cet effet ou sur les autres fonds multi-entreprises proposés dans le cadre des plans d'épargne. Le FIBTP 2023 est un fonds commun de placement créé pour recevoir, dès le début de l'année 2023, les réserves de participation calculées sur les résultats de l'exercice 2022 ainsi que d'autres types de versements. Son horizon de placement est identifié, il vise à optimiser la gestion sur une période de cinq ans. Les actifs qui le composent sont des produits de taux essentiellement (à hauteur de 75 % minimum) et des actions (au maximum 25 %).

## ■ Souscriptions

En 2023, les montants versés sur le fonds FIBTP 2023 ont été de 2,8 M€, en diminution de 31,70 % par rapport à l'année précédente (4,1 M€ pour le FIBTP 2022). Le flux global des souscriptions enregistrées en 2023 sur l'ensemble des fonds FIBTP à fin décembre 2023 était de 3,2 M€. Les souscriptions ne se rapportant pas au fonds FIBTP 2023 relèvent principalement de versements effectués par des entreprises dont l'exercice fiscal est décalé par rapport à l'année civile.

## ■ Rachats

Les rachats de parts (hors fusion annuelle) se montaient, pour les fonds de la gamme FIBTP à 14,4 M€, en baisse de 4 % par rapport aux montants constatés au 31 décembre 2022 (15 M€).

La décollecte nette au 29 décembre 2023 sur ces mêmes fonds dépassait les 11 M€.

# FONCTIONNEMENT DU RÉGIME PROFESSIONNEL DE PARTICIPATION

Dès 1969, les partenaires sociaux du BTP ont institué le Régime Professionnel de Participation (RPP) pour faciliter la mise en oeuvre de la participation dans les entreprises du BTP, pour celles qui y sont soumises à titre obligatoire<sup>1</sup>.

La «convention relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP» a, depuis, été régulièrement renouvelée, par des accords successifs<sup>2</sup> dont le dernier est intervenu en date du 25 janvier 2018.

La loi ASAP du 7 décembre 2020 ayant instauré un nouveau mécanisme d'agrément des accords de branche d'épargne salariale, entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021<sup>3</sup> et le RPP, issu d'accords de branche non étendus, ne pouvant plus depuis cette date accueillir de nouvelles adhésions dans l'attente de faire l'objet d'un agrément, les partenaires sociaux ont ouvert début 2023 des négociations en vue de la mise en conformité du dispositif avec ces évolutions législatives et réglementaires.

Le dispositif RPP-TP a, ainsi, été consolidé par une nouvelle convention conclue à effet au 1<sup>er</sup> février 2023 pour une durée indéterminée, mais uniquement pour les entreprises du secteur des Travaux Publics<sup>4</sup>.

Les entreprises du Bâtiment de 50 salariés et plus adhérentes au RPP-BTP ont, en revanche, été appelées à conclure leur propre accord, la conclusion des conventions de branches pour prolonger le RPP dans ces entreprises n'ayant pas abouti.

Le RPP est adossé depuis 2007 au dispositif de plans d'épargne de branches, et notamment au PEI BTP, dont il est aujourd'hui indissociable, la possibilité d'investir la participation dans un plan d'épargne à 5 ans étant obligatoirement prévue par l'accord de participation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013<sup>5</sup>. La loi PACTE<sup>6</sup> ayant introduit en 2019, le nouveau Plan d'Épargne Retraite d'entreprise

(PER), qui succède au PERCO, le PERCO BTP ne peut plus accueillir de nouvelles adhésions depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020<sup>7</sup>. Il continue néanmoins de s'appliquer dans les entreprises qui y ont adhéré avant cette date, et les salariés de ces entreprises peuvent continuer à y effectuer des versements, et ce sans limite de durée.

Dans l'attente d'entamer des négociations afin de procéder à la mise en place d'un PER de branche, les accords PEI BTP et PERCO BTP, initialement à durée déterminée de 5 ans, ont, en effet, été passés à durée indéterminée aux termes des négociations menées par les partenaires sociaux le 17 septembre 2020.

Le RPP prévoit une application de la formule légale de calcul de la réserve spéciale de participation (RSP), une répartition individuelle des droits proportionnelle aux salaires, et affecte les quotes-parts de participation que les bénéficiaires ne choisissent pas de percevoir immédiatement au PEI BTP et au PERCO BTP, tout en laissant chaque entreprise libre de prévoir par accord d'autres modalités de fonctionnement (formule de calcul de la RSP plus favorable, autre mode de répartition, adossement au plan d'épargne de l'entreprise).

Les sommes liées à la participation aux résultats des entreprises adhérentes au RPP placées dans le PEI BTP et le PERCO BTP, peuvent être investies au choix du bénéficiaire soit dans les FCPE de la gamme FIBTP, soit dans ceux de la gamme REGARD ÉPARGNE, gérés par PRO BTP FINANCE.

REGARDBTP en sa qualité de teneur de comptes conservateur de parts, assure la collecte et la gestion administrative des droits à participation, et plus généralement, coordonne le fonctionnement du RPP et des plans d'épargne de branches dans leur ensemble.

La Commission Professionnelle de la Participation suit l'application de cette convention de branches et en propose les évolutions.

## Composition de la commission professionnelle de la participation

SYNDICAT NATIONAL DES CADRES, TECHNICIENS, AGENTS DE MAÎTRISE ET ASSIMILÉS DES INDUSTRIES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS ET DES ACTIVITÉS CONNEXES - CFE-CGC BTP	représentée par	<b>Michel PARSEKIAN,</b> Président
LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT - FNSCBA CGT	représentée par	<b>Bruno CORNET</b>
LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE DU BÂTIMENT, BOIS, TRAVAUX PUBLICS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - CGT/FO	représentée par	<b>Alain EMILE</b>
LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION ET DU BOIS - CFDT	représentée par	<b>Olivier DONNAY</b>
BATI-MAT-T.P. - CFTC	représentée par	<b>Loïc PONCET</b>
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT	représentée par	<b>Véronique MICHELET</b>
LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS	représentée par et	<b>Nicolas POMEON</b> <b>Jean-Arthur GROSS</b>

1. La mise en place d'un accord de participation des salariés au résultat de leur entreprise est obligatoire dans les entreprises dont l'effectif est au moins égal à 50 salariés.

2. Conventions relatives à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP conclues les 1<sup>er</sup> juillet 1969, 2 avril 1974, 11 juillet 1978, 30 novembre 1982, 31 juillet 1985, 25 octobre 1989, 9 novembre 1994, 15 décembre 1999, 9 décembre 2003, 17 janvier 2008, 2 décembre 2013 et 25 janvier 2018.

3. Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et Décret n° 2021-1398 du 27 octobre 2021.

4. La convention relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises de Travaux Publics à effet au 1<sup>er</sup> février 2023, a été signée le 13 février 2023, et agréée par arrêté du 25 juillet 2023.

5. Date d'entrée en vigueur de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites - Article L. 3323-2 du Code du travail.

6. Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

7. En application de l'ordonnance du 24 juillet 2019 (art. 8-II et III, et 9-II) portant réforme de l'épargne retraite, et du décret du 30 juillet 2019 (art. 9-II) portant réforme de l'épargne retraite.

## ■ Le fonctionnement du RPP (Régime Professionnel de Participation)

La gamme des fonds FIBTP millésimés est destinée à gérer la Réserve Spéciale de Participation du Régime Professionnel de Participation.

Le RPP étant adossé aux plans d'épargne de branches, c'est par l'intermédiaire du PEI BTP et du PERCO BTP que les sommes issues de la participation de branches peuvent être investies non plus seulement dans les fonds FIBTP, mais aussi dans les fonds REGARD ÉPARGNE au choix des bénéficiaires.

## ■ Les Fonds Communs de Placement d'Entreprises (FCPE)

Les fonds FIBTP millésimés ont deux objectifs principaux :

- obtenir sur cinq ans la meilleure performance possible avec un niveau de risque limité ;
- assurer une croissance régulière de la valeur de la part durant ces cinq années.

### Le dispositif fonctionne de la manière suivante :

- création d'un FCPE à horizon de cinq ans par exercice - la gestion peut ainsi être adaptée à la durée de blocage des fonds (FIBTP millésimés) ;
- au terme des 5 ans, transfert des avoirs dans un fonds à la gestion plus dynamique pour les épargnants qui veulent consolider des projets à long terme ;
- pour ceux qui n'ont pas demandé de transfert avant la fin de la 7<sup>e</sup> année, regroupement des avoirs dans un fonds unique offrant un niveau de risque limité (FIBTP LT).

## ■ Allocation d'actifs

CRÉATION	FCPE	HORIZON DE GESTION	ALLOCATION D'ACTIFS	
			actions (maxi)	produits de taux (minimum)
mai-18	FIBTP 2018	< 1 an	10%	90%
mai-19	FIBTP 2019	1 an	20%	80%
avr-20	FIBTTP 2020	2 ans	20%	80%
avr-21	FIBTTP 2021	3 ans	25%	75%
avr-22	FIBTTP 2022	4 ans	25%	75%
avr-23	FIBTTP 2023	5 ans	25%	75%
> 6 ans	FIBTP LT	indéfini	10%	90%

Ce graphique illustre la technique de désensibilisation appliquée dans le cadre de gestion de la gamme FIBTP, avec une diminution de la part actions et une augmentation de celle en produits de taux sur la durée de l'horizon de gestion.

## ■ Un régime professionnel ouvert

### La convention prévoit une application de la formule légale de calcul et de répartition de la Réserve Spéciale de Participation.

Elle rend possible par la conclusion d'un accord d'entreprise, limité à l'objet particulier, les options suivantes :

- l'affectation de la Réserve Spéciale de Participation à un plan d'épargne autre que le PEI BTP,
- une formule de répartition différente de celle de l'accord,
- une formule de calcul de la RSP différente de la formule légale.

## ■ Un choix de placements diversifiés au terme des cinq ans

Il est offert aux salariés qui veulent, à l'issue de la période de blocage de cinq ans, consolider des projets à plus long terme, la possibilité d'opter pour le transfert de leur épargne vers un fonds à la gestion plus dynamique.

Au terme des cinq ans, le salarié est averti de la disponibilité de ses avoirs.

Il lui est indiqué les conditions dans lesquelles les demandes de remboursement, partielles ou totales pourront être présentées.

Il lui est également proposé :

- soit de maintenir ses avoirs : ils seront alors transférés avant la fin de la septième année dans un fonds de long terme (FIBTP LT) avec un niveau de risque limité ;
- soit de les arbitrer immédiatement dans un ou plusieurs fonds de la gamme de fonds multi-entreprises à profils de risques définis :

Regard Épargne Monétaire : fonds monétaire

Regard Épargne Obligataire : fonds obligataire

Regard Épargne Prudent : fonds à dominante obligataire

Regard Épargne Équilibre : fonds sans dominante

Regard Épargne Dynamique : fonds à dominante actions

Regard Épargne Actions : fonds actions

Regard Épargne Flexible et Solidaire : fonds solidaire

# GESTION FINANCIÈRE DES FONDS FIBTP

**Les avoirs des fonds de la gamme FIBTP sont principalement investis en produits obligataires avec une diversification mesurée et programmée vers les actions pouvant représenter entre 25 % et 5 %, suivant l'horizon de placement et l'échéance du fonds.**

Dans le contexte précédemment décrit, la gestion des FCPE FIBTP (millésimés et Long terme) s'est caractérisée par :

## Une pondération neutre de la part allouée aux actions sur l'ensemble de l'année

Les fonds de la gamme FIBTP ont démarré l'année avec une pondération neutre de la poche actions. Cette position a été maintenue toute l'année. Le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour l'épargne salariale, a, quant à lui, détenu toute l'année des liquidités modérées, entre 3 et 5 % de son encours.

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE, les fonds ont conservé la position neutre qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions.

Ainsi, l'exposition aux actions s'établit en fin d'année à respectivement 15,26 %, 15,23 % et 15,43 % pour les FIBTP 2023, 2022 et 2021 ; 9,73 % et 10,08 % pour les FIBTP 2020 et 2019 ; et 3,40 % et 4,88 % pour les FIBTP 2018 et Long Terme.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable, la performance s'établit à +17,98 % pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13 % dividendes réinvestis.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page 76.

## Une gestion obligataire prudente et diversifiée

L'exposition globale au risque de taux présente depuis maintenant plusieurs exercices une sensibilité inférieure pour chaque fonds à celle de l'indice de référence (selon l'échéance des fonds, la référence obligataire est un indice 1/3 ans, 3/5 ans ou 5/7 ans), cette sous-sensibilisation étant réalisée au moyen de la constitution d'une poche de produits monétaires et/ou d'obligations de maturité 1/3 ans en complément du fonds obligataire Regard correspondant à l'indice de référence. A la fin de l'année 2022, les fonds présentaient un niveau significatif de sous sensibilisation dans les FCPE les plus longs compte tenu

des niveaux bas des taux et des perspectives décourageantes sur l'inflation.

Au début de l'année 2023, les fonds sont restés positionnés sur les niveaux préexistants fin 2022. Ainsi, les fonds présentaient un niveau significatif de sous-sensibilisation dans les FCPE les plus longs. En revanche, les fonds positionnés sur les maturités 3/5 ans présentaient une sensibilité très légèrement inférieure à celle de leur indice de référence, tandis que les fonds les plus courts (référence 1/3 ans) étaient positionnés un peu au-dessus de la sensibilité de leur indice de référence, ces maturités étant relativement protégées par la politique monétaire de la BCE.

L'exposition sur les obligations convertibles a été conservée pour un poids de 9 % de l'actif de chaque fonds en utilisant le support Regard Convertibles Euro (sauf le fonds FIBTP Long Terme qui n'a pas d'exposition à ce type de produits, la quasi-totalité de la faible part réservée aux placements non obligataires étant investie en actions).

L'exposition sur les obligations du secteur privé a été également conservée autour de 9 % de l'actif dans l'ensemble des fonds de la gamme, en utilisant comme support le FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Par ailleurs, deux fonds FIBTP ont, comme chaque année, changé d'horizon de gestion (avec un niveau de risque inférieur) : il s'agit des fonds FIBTP 2018 et FIBTP 2020 dont la structure de l'actif a été alignée le 4 janvier 2023 sur celle des fonds FIBTP 2017 et FIBTP 2019 respectivement, ce qui a conduit notamment à alléger significativement la part des actions sur ces deux fonds et à réduire la maturité des placements obligataires.

Sur l'ensemble de l'année 2023, la sous-sensibilisation de la partie obligataire a été maintenue.

### De ce fait :

La sensibilité des fonds FIBTP les plus longs s'établit entre 4,19 et 4,87 (contre 5,51 pour l'indice de référence BofA 5/7ans), les fonds FIBTP intermédiaires (FIBTP 2019 et 2020) sont positionnés à 3,20 contre 3,78 pour la référence BofA 3/5 ans et le fonds le plus court, FIBTP 2018, à 1,95 contre 1,90 pour sa référence l'indice BofA 1/3 ans.

La partie obligataire des FCPE est gérée au travers d'une gamme de fonds adaptés aux différents horizons de gestion. Les fonds, leurs indices et leurs performances sont présentés dans le tableau ci-après. Les rapports de gestion financière de ces fonds sont décrits en pages 58 à 75.

	Performances			Composition indice de référence (dividendes réinvestis)
	Fonds	Indice de réf.	Écart	
Regard Souverains Euro 1-3 (emprunts de maturités courtes)	3,35 %	3,39 %	-0,04 %	Ice BofA Merrill Lynch Euro Government 1-3 ans
Regard Souverains Euro 3-5 (emprunts de maturités moyennes)	5,06 %	5,12 %	-0,06 %	Ice BofA Merrill Lynch Euro Government 3-5 ans
Regard Souverains Euro 5-7 (emprunts de maturités longues)	6,76 %	6,76 %	0,00 %	Ice BofA Merrill Lynch Euro Government 5-7 ans
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR H (obligations du secteur privé de maturités moyennes)	7,06 %	7,77 %	-0,71 %	Bloomberg Euro Agg. Corp. 3-5 ans
Regard Convertibles Euro H (obligations convertibles)	6,36 %	6,95 %	-0,59 %	Ice Core Eurozone Convertible 5% Constrained

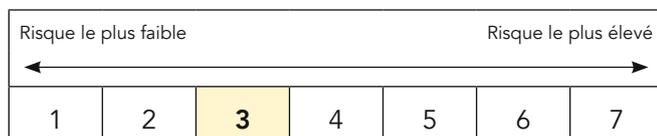
# POLITIQUE FINANCIÈRE EN 2023

ACCORD PROFESSIONNEL	FCPE	ALLOCATION D'ACTIFS	INDICATEUR DE RÉFÉRENCE*	SENSIBILITÉ MAXIMUM
RSP versée en 2023	FIBTP 2023			
RSP versée en 2022 et autres sources d'alimentation	FIBTP 2022	75 % minimum de produits de taux (dont maximum 10 % d'obligations convertibles) et entre 5 % minimum et 25 % maximum d'actions	85 % BofA ML 5/7 ans 15 % Stoxx Europe 50	7
RSP versée en 2021 et autres sources d'alimentation	FIBTP 2021			
RSP versée en 2020	FIBTP 2020	80 % minimum de produits de taux (dont maximum 10 % d'obligations convertibles) et 20 % maximum d'actions	90 % BofA ML 3/5 ans 10 % Stoxx Europe 50	5
RSP versée en 2019	FIBTP 2019			
RSP versée en 2018	FIBTP 2018	90 % minimum de produits de taux (dont maximum 10 % d'obligations convertibles) et 10 % maximum d'actions	95 % BofA ML 1/3 ans 5 % Stoxx Europe 50	3
RSP > 6 ans	FIBTP LT	90 % minimum de produits de taux (dont maximum 10 % d'obligations convertibles) et 10 % maximum d'actions	95 % BofA ML 5/7 ans 5 % Stoxx Europe 50	7

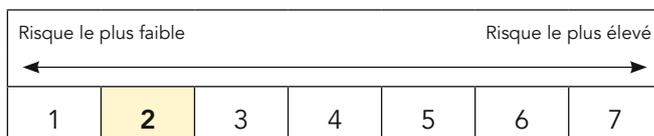
\* Dividende réinvesti.

## ■ Les offres de placement

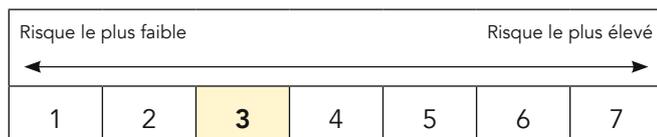
### FIBTP 2023



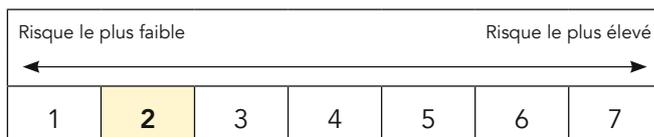
### FIBTP 2019



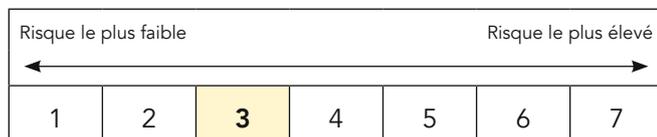
### FIBTP 2022



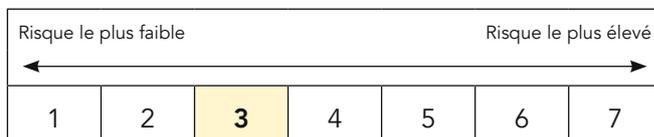
### FIBTP 2018



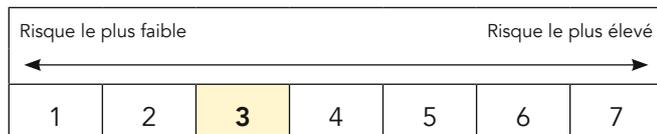
### FIBTP 2021



### FIBTP LT



### FIBTP 2020



Ces indicateurs de risque synthétique se basent sur les résultats passés en matière de volatilité. Les catégories de risque associées à ces fonds ne sont pas garanties et pourront évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

## ■ Type de placements, orientations générales

<b>Trésorerie :</b>	supports monétaires
<b>Obligations :</b>	2/3 minimum emprunts d'État de la zone euro ou équivalent - 1/3 maximum obligations du secteur privé
<b>Actions :</b>	sociétés européennes répondant à des critères socialement responsables
<b>Futures :</b>	vente de contrats uniquement dans une optique de protection du portefeuille
<b>Options :</b>	achat d'options de vente en protection du portefeuille et/ou vente d'options d'achat sur titres en portefeuille

Conformément aux exigences de l'article D. 533-16-1, 3° du Code monétaire et financier, nous vous précisons que les FCPE de la gamme FIBTP ne prennent pas en compte simultanément les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

## ■ Information réglementaires

### Changements substantiels au cours de l'exercice :

#### Création du FIBTP 2023 :

Le FCPE FIBTP 2023 a été agréé par l'AMF en date du 11 avril 2023. Il est destiné à recevoir, en 2023, les réserves de participation de l'exercice 2022 ainsi que des versements volontaires (y compris l'intéressement) et éventuellement de l'abondement (selon le choix fait par l'entreprise). Les premières souscriptions ont été enregistrées dans le fonds sur la valeur liquidative du 28 avril 2023.

**Fusion absorption du FIBTP 2017 par le FIBTP Long Terme :**  
L'AMF a agréé la fusion-absorption du FCPE « FIBTP 2017 » par le FCPE « FIBTP Long Terme » en date du 12 juillet 2023.

La fusion-absorption a eu lieu le 11 septembre 2023 sur les valeurs liquidatives du 8 septembre 2023. À l'issue de cette opération le Fonds « FIBTP 2017 » a été dissout.

#### Passage au DIC (Document d'Information Clé) :

Mise en conformité avec la réglementation européenne PRIIPS (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products) qui vise à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés (dont les FCPE) proposés à des investisseurs non professionnels.

Ainsi elle vise à permettre aux investisseurs de mieux comprendre et mieux comparer les produits d'investissement et de prendre des décisions d'investissement en meilleure connaissance de cause.

Par conséquent, le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) a été remplacé par le DIC (Document d'Information Clé), document d'un format A4 sur 3 pages, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Loi Énergie Climat :

Ces OPC ne sont pas concernés par la réglementation sur la Loi Énergie Climat.

#### Frais d'intermédiation :

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.probtppfinance.com](http://www.probtppfinance.com).

#### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds. Le dispositif mis en place cherche à s'assurer de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

#### Gestion des risques :

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion établit, met en œuvre et maintient opérationnelles

une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

#### Information sur les critères ESG :

Conformément aux exigences de l'article D.533-16-1, 3° du Code monétaire et financier, nous vous précisons que ce fonds n'est pas un fonds prenant en compte simultanément les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

#### Règlement SFDR (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement) comme suit :

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine

#### Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion intègre par conséquent à chaque fois que cela est possible, l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de PRO BTP Finance : <https://www.probtppfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html>

#### Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- **Environnement** : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande

des clients pour ses biens et services.

- **Social** : La société de gestion attache une importance particulière au respect des droits humains et communautaires, au respect des droits du travail et au contrôle des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'aux thématiques liées à la protection des clients.
- **Gouvernance** : La société de gestion étudie avec grande attention les facteurs clés suivants : l'équilibre des genres dans les instances, le cumul des mandats des administrateurs et le montant des jetons de présence, les politiques de rémunérations des dirigeants, la politique de distribution des dividendes.

Plus de détails peuvent être trouvés dans notre politique en matière de risque de durabilité, disponible sur notre site internet.

### Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure :

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Méthode de calcul du risque global :

A partir du 08/02/2022, la méthode de calcul du ratio risque global est la méthode de l'engagement.

#### Effet de levier :

	Levier net (%)	Levier brut (%)
FIBTP 2018	100,00 %	99,87 %
FIBTP 2019	100,00 %	99,64 %
FIBTP 2020	100,00 %	99,80 %
FIBTP 2021	100,00 %	99,65 %
FIBTP 2022	100,00 %	99,77 %
FIBTP 2023	100,00 %	99,71 %
FIBTP Long Terme	100,00 %	99,93 %

#### Informations relatives au portefeuille de référence :

<b>FIBTP 2023</b>	ML BofA 5-7 Y	85 %
	Stoxx Europe 50	15 %
<b>FIBTP 2022</b>	ML BofA 5-7 Y	85 %
	Stoxx Europe 50	15 %
<b>FIBTP 2021</b>	ML BofA 5-7 Y	85 %
	Stoxx Europe 50	15 %
<b>FIBTP 2020</b>	ML BofA 3-5 Y	90 %
	Stoxx Europe 50	10 %
<b>FIBTP 2019</b>	ML BofA 3-5 Y	90 %
	Stoxx Europe 50	10 %
<b>FIBTP 2018</b>	ML BofA 3-5 Y	95 %
	Stoxx Europe 50	5 %
<b>FIBTP Long Terme</b>	ML BofA 5-7 Y	95 %
	Stoxx Europe 50	5 %

#### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds. Le dispositif mis en place cherche à s'assurer de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

#### Gestion des risques :

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

#### Montant des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023

<b>FIBTP 2022</b>	4 080 euros
<b>FIBTP 2021</b>	4 080 euros
<b>FIBTP 2020</b>	4 080 euros
<b>FIBTP 2019</b>	4 080 euros
<b>FIBTP 2018</b>	4 080 euros
<b>FIBTP 2017</b>	4 080 euros
<b>FIBTP Long Terme</b>	4 080 euros

## ■ Information sur les rémunérations de la société de gestion de portefeuille

### Politique de rémunération 2023

La politique de rémunération mise en place au sein de PRO BTP Finance est conforme aux dispositions réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille en matière de rémunération.

Ainsi, la politique de rémunération de PRO BTP Finance a pour objectifs :

- d'être en lien avec la richesse créée par l'entreprise sur le long terme, et permet un alignement entre l'intérêt de l'entreprise et celui des investisseurs et des salariés ;
- d'être compatible avec une gestion saine et efficace des risques ;
- d'être en cohérence avec la demande d'intégration des risques en matière de durabilité.

La politique appliquée par PRO BTP Finance :

- est cohérente avec une gestion efficace de ses risques et n'encourage pas une prise de risque excessive ;
- vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de PRO BTP Finance et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise ainsi qu'à intégrer les risques en matière de durabilité dans les stratégies d'investissement ;
- est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des fonds gérés, et ne favorise pas les conflits d'intérêts.

Chaque année, cette politique de rémunération est revue par le Comité de supervision et sa correcte application est vérifiée par le Comité de contrôle.

Le personnel de PRO BTP Finance n'est pas salarié de la société de gestion : il est salarié de l'Association de Moyens PRO BTP puis mis à disposition de PRO BTP Finance dans le cadre d'une convention de mise à disposition à but non lucratif. Ce mode d'organisation est celui appliqué de façon habituelle au sein du Groupe PRO BTP. Dans ce cadre, les rémunérations sont définies selon les principes de l'Association de Moyens PRO BTP.

La rémunération globale est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le dispositif ne prévoit pas le versement de « carried interest » ou de commission de performance. La part variable est octroyée sur la base de critères de performance usuels, les résultats collectifs étant prépondérants.

Compte tenu des effectifs, la règle de proportionnalité est appliquée. Notamment, du fait du nombre réduit de cadres supérieurs et de personnel ayant une incidence sur le profil de risque des fonds gérés, le montant total des rémunérations versées à chaque catégorie n'est pas publié. Les informations quantitatives portent sur le périmètre de l'ensemble de la société de gestion et ne se limite pas aux preneurs de risques.

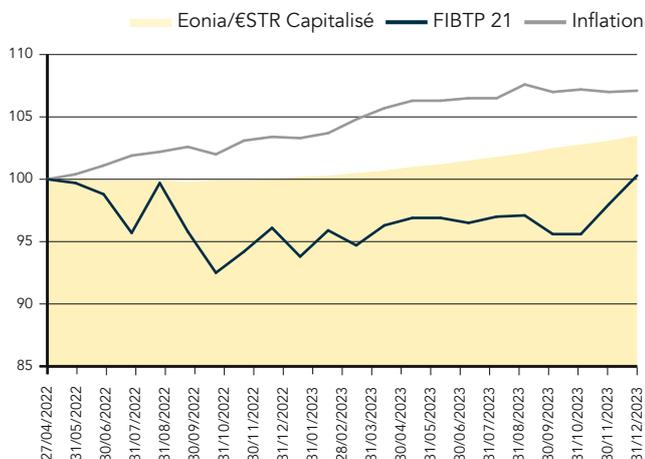
**Pour les 44 collaborateurs présents au 31/12/2023, le montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion au titre de 2023 s'élève à 3 951 900 euros, la part variable à 413 447 euros.**

# PERFORMANCES FINANCIÈRES

■ Sources : PRO BTP FINANCE, l'INSEE et MORNINGSTAR

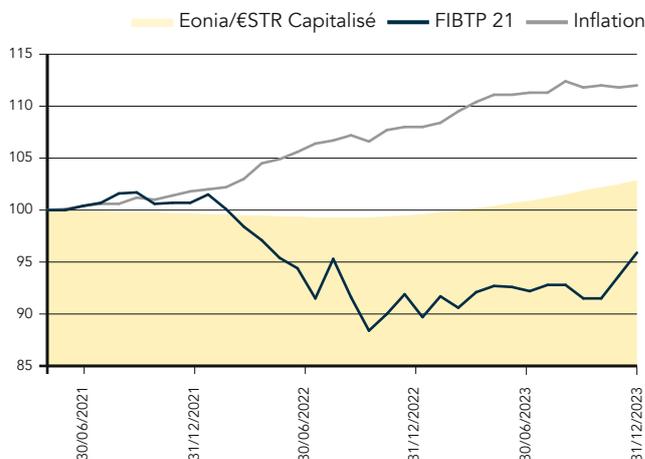
**FIBTP 2022** : VL = 10,03 €

Évolution du 27/04/2022 au 31/12/2023



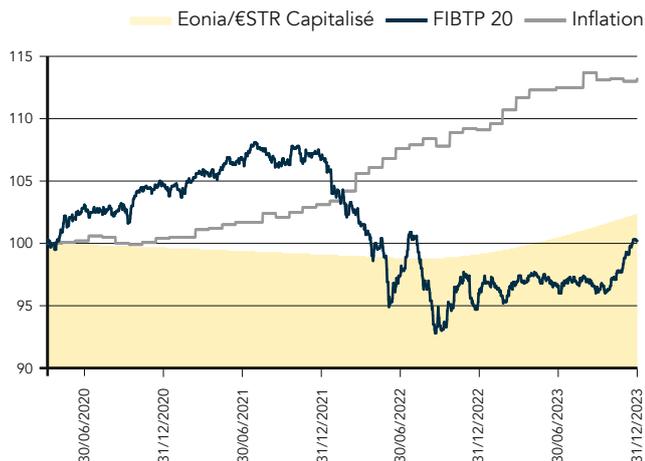
**FIBTP 2021** : VL = 9,59 €

Évolution du 28/04/2021 au 31/12/2023



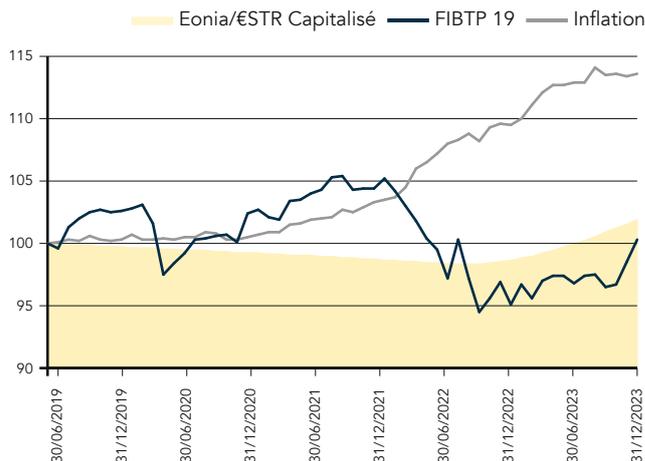
**FIBTP 2020** : VL = 10,02 €

Évolution du 28/04/2020 au 31/12/2023



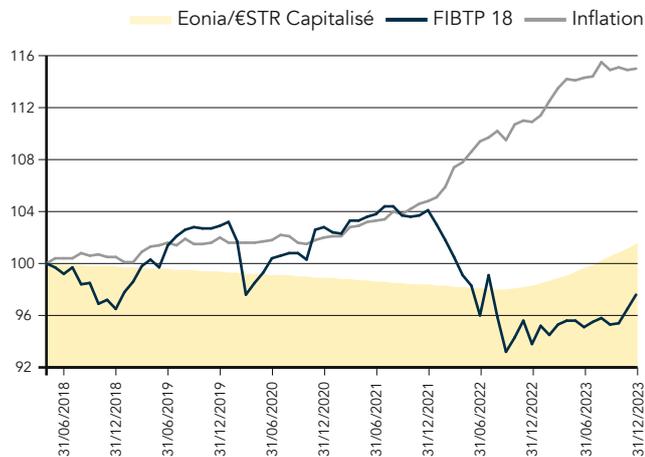
**FIBTP 2019** : VL = 10,03 €

Évolution du 03/05/2019 au 31/12/2023



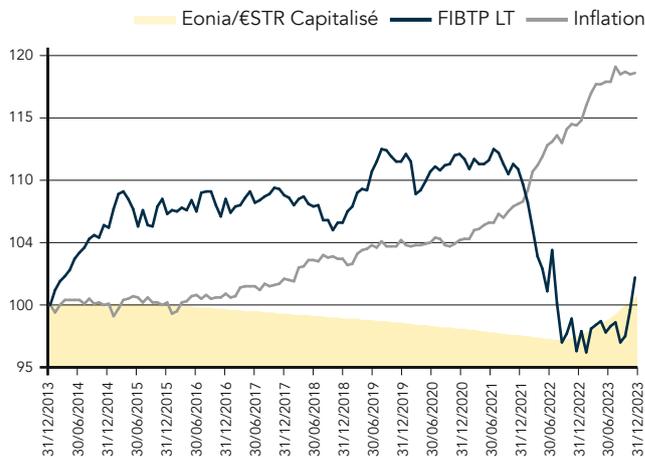
**FIBTP 2018** : VL = 9,76 €

Évolution du 03/05/2018 au 31/12/2023



**FIBTP LT** : VL = 17,84 €

Évolution du 31/12/2013 au 31/12/2023



NB : les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Conformément aux exigences réglementaires en vigueur, et notamment à l'article 314-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le FCPE FIBTP 2023 ayant moins de 12 mois complets d'existence, nous ne pouvons communiquer sur ses performances au 31/12/2023.

# POLITIQUE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES

## ■ Objectif de la politique

En application de la Directive n°2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (la «Directive MIF 2») et conformément à l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier, PRO BTP FINANCE est tenue de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour ses Clients.

PRO BTP FINANCE, n'exécute pas directement ses ordres sur les marchés financiers. De par son statut de société de gestion de portefeuille, PRO BTP FINANCE n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des portefeuilles gérés à des intermédiaires de marché agréés.

PRO BTP Finance utilise comme courtier principal la Table de négociation d'Amundi Intermédiation, elle-même soumise aux obligations de meilleure exécution. L'ensemble des ordres passés dans ce cadre est transmis à la Table de négociation d'Amundi Intermédiation pour exécution.

Le présent document, ainsi que ses mises à jour éventuelles, sont disponibles et consultables sur le site internet de PRO BTP FINANCE : [www.probtpfinance.com](http://www.probtpfinance.com).

## ■ Périmètre de la politique

La présente politique s'applique à tous les clients de PRO BTP FINANCE (gestion sous mandat et gestion d'OPC). PRO BTP Finance utilise comme courtier principal la Table de négociation d'Amundi Intermédiation, elle-même soumise aux obligations de meilleure exécution. PRO BTP FINANCE a opté pour le statut de client professionnel vis-à-vis des intermédiaires sélectionnés par la Table de négociation d'Amundi Intermédiation

## ■ Instructions spécifiques

Toute demande particulière d'un Client sur l'ordre lui-même ou un aspect de l'ordre sera considérée par PRO BTP FINANCE comme une instruction spécifique au sens de l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier. L'exécution de l'ordre se fera en respectant les instructions spécifiques du Client et PRO BTP FINANCE devra être considérée comme ayant satisfait à ses obligations de meilleure sélection pour la partie ou l'aspect de l'ordre couvert par l'instruction spécifique.

## ■ Processus de sélection des intermédiaires

Depuis fin 2020, PRO BTP FINANCE externalise l'activité d'exécution des ordres auprès d'Amundi Intermédiation. En conséquence, la sélection des contreparties autorisées est le fruit de la collaboration entre Amundi Intermédiation et PRO BTP FINANCE, lors de la tenue d'un comité annuel de sélection des contreparties.

De ce fait, les critères qui s'appliquent lors du passage d'ordre sont ceux qui figurent dans la politique d'exécution fournie par Amundi Intermédiation.

## ■ Contrôle et revue de la politique

La société de gestion revoit régulièrement les méthodes, procédures et principes mis en oeuvre et les adapte si nécessaire afin de remplir les nécessités de meilleure sélection.

Le Pôle Conformité et Contrôle Interne réalise un contrôle de cette politique annuellement ou en cas de changement significatif qui impacterait la capacité de PRO BTP FINANCE à obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

# PRINCIPAUX MOUVEMENTS 2023

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

## FIBTP 2018

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	5 933,85	195 342,84
REGARD CONVERTIBLE EURO H		29 530,27
REGARD CREDIT EURO IG 3-5 ISR H		32 758,33
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	1 638 772,75	329 295,45
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5		1 499 737,79

## FIBTP 2019

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H		39 527,70
REGARD CONVERTIBLE EURO H		19 695,39
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3		10 057,86
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5		137 527,09

## FIBTP 2020

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H		360 339,84
REGARD CONVERTIBLE EURO H		49 342,82
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3		26 839,18
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7		2 558 075,95
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	2 801 290,60	263 246,36

## FIBTP 2021

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H		80 581,30
REGARD CONVERTIBLE EURO H		29 615,74
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3		40 289,58
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7		140 273,60
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5		18 703,62

## FIBTP 2022

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	41 850,48	81 022,59
REGARD CONVERTIBLE EURO H	19 554,56	19 444,10
REGARD CREDIT EURO IG 3-5 ISR H	24 843,00	
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	58 846,48	64 144,01
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	104 266,50	152 672,93
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5		3 106,62

## FIBTP 2023

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	408 318,30	33 105,55
REGARD CONVERTIBLE EURO H	224 949,97	9 609,42
REGARD CREDIT EURO IG 3-5 ISR H	255 111,28	8 451,30
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	262 061,37	13 144,50
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	1 393 438,56	166 039,58
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	160 597,99	3 973,92

## FIBTP LT

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	73 718,40	1 042 867,71
REGARD CREDIT EURO IG 3-5 ISR H	31 031,66	99 949,20
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	1 362 432,00	6 883 537,97
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	5 447 287,40	10 258 070,88
NESTLE SA-REG	440 061,85	437 645,85

# FIBTP 2023

(Réserves de participation de l'année 2022 réparties en 2023)  
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

**Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).**

La part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2026 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2026 à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2028 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2028 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers fonds permettant de réaliser cette orientation des placements, à savoir fonds monétaires, obligations, actions et diversifiés. Le FCPE peut être exposé aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de change, risque de crédit, risque de perte en capital, risque d'actions, risque de taux d'intérêt, risque de durabilité.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- de la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2025 : 85% BofA 5/7 ans (coupons nets réinvesti) -15% DJ Stoxx 50 (dividende net réinvesti) ;
- les 2 années suivantes, du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2026 au dernier jour de Bourse de l'année 2027 : 90% BofA 3/5 ans (coupons nets réinvesti) -10% DJ Stoxx 50 (dividende net réinvesti) ;
- du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2028 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% BofA 1/3 ans (coupons nets réinvesti) - -5% DJ Stoxx 50 (dividendes nets réinvesti).

## ■ Politique financière

Indice de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	85%
Actions de la zone Europe	15%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 75%
Actions	maximum 25%

## ■ Politique d'investissement

Depuis le 28 avril 2023, date de la première souscription, la gestion du FIBTP 2023 s'est caractérisée par :

### - Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2023, la sensibilité a été dès la création du fonds positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 4,49 pour une sensibilité de l'indice BofA 5/7 ans à 5,53, dans un contexte de hausses de taux. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 9% environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (8,5%) a été également mise en place dès la création du fonds FIBTP 2023. Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,56% de l'actif fin 2023).

Pour les obligations du secteur privé (10% de l'actif fin 2023), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence BofA 5/7 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes) aux côtés du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturités longues). Cette position a été conservée sans changement significatif depuis la création du fonds jusqu'à la fin de l'année, dans un contexte de marchés de taux perturbés tout au long de l'année par le resserrement monétaire des banquiers centraux.

C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds FIBTP 2023 s'établit à 4,24 contre 5,51 pour son indice de référence.

### - Une pondération neutre de la part allouée aux actions sur l'ensemble de l'année

Lors de sa création intervenue fin avril 2023, l'exposition actions du fonds FIBTP 2023 a été initiée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP 2022 et 2021 à cette date soit environ 14,7% du portefeuille (la position neutre est de 15% pour ces fonds).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE, le fonds a conservé la position neutre qui prévalait à la création sur le compartiment actions. Fin 2023, l'exposition actions du FIBTP 2023 s'établissait à 15,3%

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable, la performance s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page xx.

# FIBTP 2023

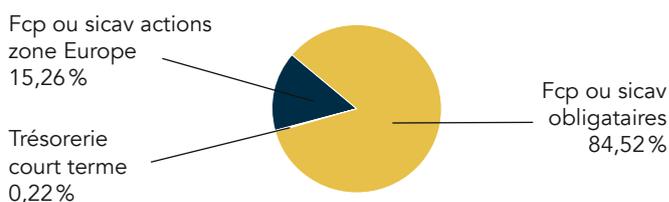
## ■ Évolution de la valeur de la part

Au cours des huit premiers mois d'existence du fonds, la valeur de part est passée de 10 euros à 10,34 euros.

## ■ Évolution du FIBTP 2023 en 2023

Conformément aux exigences réglementaires en vigueur, et notamment à l'article 314-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le FCPE FIBTP 2023 ayant moins de 12 mois complets d'existence, nous ne pouvons communiquer sur ses performances au 29/12/2023.

## ■ Composition de l'actif net



## ■ Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
FIBTP 2023	3,40%	-

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Composition des avoirs depuis la création	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	86,13%	84,69%	84,52%
Trésorerie court terme	-1,69%	0,41%	0,22%
<b>TOTAL PRODUITS DE TAUX</b>	<b>84,44%</b>	<b>85,10%</b>	<b>84,74%</b>
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	15,56%	14,90%	15,26%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS</b>	<b>15,56%</b>	<b>14,90%</b>	<b>15,26%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
ACTIF NET	2 360 692,32	2 445 939,44	2 578 276,40
Valeur de la part	9,95	9,86	10,34
Évolution de la part depuis l'origine	-0,50%	-1,40%	3,40%
Évolution de la part en 2023	-0,50%	-1,40%	3,40%
Évolution de la part depuis le 30/06/2023	-	-0,90%	3,92%
Nombre de parts	237 225,7210	247 931,5358	249 121,2657
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,01	-0,03	-0,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,01	-0,03	-0,05

\* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

## Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/06/2023	9,95
29/09/2023	9,86
29/12/2023	10,34

## Valeur liquidative depuis la création

Date	Euros
30/06/2023	9,95
29/09/2023	9,86
29/12/2023	10,34

## ■ Souscriptions rachats

FIBTP 2023 a reçu ses premières souscriptions le 28/04/2023.

Les souscriptions enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 2,80 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,31 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 2,49 M€.

Au 29 décembre 2023, l'actif net de FIBTP 2023 se monte à 2,58 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 249121.

A cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 3 441.

## FIBTP 2023

### Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,90%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds</b>	<b>0,21%</b>
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPCVM ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
<b>Autres frais facturés au FCPE</b>	<b>0,00%</b>
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,11%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,00%</b>

### Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023
Titre OPC/FIA	99,78 %
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,07 %
DISPONIBILITÉS	0,29 %
<b>TOTAL ACTIF NET</b> en milliers d'euros	<b>2 578</b>

### Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

**Néant.** Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

### Documents comptables

#### BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	
OPC européens coordonnés et	
OPC français à vocation générale	2 572 661,01
CRÉANCES	
COMPTES FINANCIERS	
Liquidités	7 393,95
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 580 054,96</b>

#### Passif

	Exercice 29/12/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	2 591 775,29
Plus ou moins-values nettes de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	1 218,42
Résultat de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-14 717,31
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 578 276,40</b>
(montant représentatif de l'actif net)	
DETTES	1 778,56
Comptes financiers	
Concours bancaires courants	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 580 054,96</b>

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

#### HORS-BILAN : NÉANT

#### VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

#### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,29

#### VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,29

#### VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29/12/2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

#### Compte de résultat

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	233,18
Charges sur opérations financières	2,50
Résultats sur opérations financières	230,68
Frais de gestion et dotation aux amortissements	12 623,36
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-12 392,68</b>
Régularisation des revenus de l'exercice	-2 324,63
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-14 717,31</b>

## Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 52.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	Créances et dettes	29/12/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>		<b>CRÉANCES</b>	
<b>Souscriptions dont :</b>	2 802 339,40	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation	1 052 490,92	<b>Total des créances</b>	
- versement de l'intéressement	720 945,43	DETTES	
- intérêts de retard versés par l'entreprise		Frais de gestion fixe	1 778,56
- versements volontaires	747 267,50	Rachats à payer	
- abondements de l'entreprise	267 973,08	<b>Total des dettes</b>	<b>1 778,56</b>
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	13 662,47		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			
<b>Rachats dont :</b>	-314 178,13	<b>Compléments d'information</b>	<b>29/12/2023</b>
- rachats	86 842,22	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC	227 335,91	Nombre de parts émises	280 466,1869
<b>Plus-values réalisées sur titres</b>	2 003,82	Valeur de parts émises	2 802 339,40
<b>Moins-values réalisées sur titres</b>	-849,63	Nombre de parts rachetées	31 344,9212
<b>estimation des titres</b>		Valeur de parts rachetées	314 178,13
<b>Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers</b>	101 353,62	Commissions de souscription et/ou de rachat	
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	-12 392,68	Commissions de souscriptions perçues	
<b>Autres éléments*</b>		Commissions de souscriptions rétrocedées	
		Frais de gestion	0,90%
		Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	2 572 661,01
		Rétrocession de frais de gestion	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 578 276,40</b>		

\* Résultats de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023
SOMME RESTANT À AFFECTER	
Résultat	-14 717,31
AFFECTATION	
Capitalisation	-14 717,31
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution	

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023
SOMME RESTANT À AFFECTER	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 218,42
AFFECTATION	
Capitalisation	1 218,42

Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2023 au cours du dernier exercice	Exercice 2023
Actif net	2 578 276,40 €
Nombre de parts	249 121,2657
Valeur liquidative unitaire	10,34 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00
Capitalisation unitaire* sur résultat	-0,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00

\* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupés dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	
TITRE OPC				
Regard Actions Développement Durable H	393 387,12	1 068	15,26%	Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
Regard Convertible Euro H	220 818,18	22	8,56%	
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	259 365,92	1 936	10,06%	
Regard Souverains Euro 1-3	255 210,31	1 951	9,90%	
Regard Souverains Euro 3-5	162 332,94	1 353	6,30%	
Regard Souverains Euro 5-7	1 281 546,54	7 593	49,70%	
TOTAL TITRE OPC	2 572 661,01		99,78%	
Opérateurs débiteurs et autres créances				
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-1 778,56		-0,07%	
Disponibilités	7 393,95		0,29%	
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>2 578 276,40</b>		<b>100,00%</b>	REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 49 14 12 12

# FIBTP 2022

(Réserves de participation de l'année 2021 réparties en 2022)  
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

**Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).**

La part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2025 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2025 à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2027 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2027 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers fonds permettant de réaliser cette orientation des placements, à savoir fonds monétaires, obligations, actions et diversifiés. Le FCPE peut être exposé aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de change, risque de crédit, risque de perte en capital, risque d'actions, risque de taux d'intérêt, risque de durabilité.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- de la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2024 : 85% BofA 5/7 ans (coupons nets réinvesti) -15% DJ Stoxx 50 (dividende net réinvesti) ;
- les 2 années suivantes, du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2025 au dernier jour de Bourse de l'année 2026 : 90% BofA 3/5 ans - (coupons nets réinvesti) -10% DJ Stoxx 50 (dividende net réinvesti) ;
- du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2027 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% BofA 1/3 ans (coupons nets réinvesti) - -5% DJ Stoxx 50 (dividendes nets réinvesti).

## ■ Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	85%
Actions de la zone Europe	15%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 75%
Actions	maximum 25%

## ■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2023, la gestion du FIBTP 2022 s'est caractérisée par :

### - Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2022, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 4,50 pour une sensibilité de l'indice BofA 5/7 ans à 5,42, compte tenu du resserrement monétaire en cours au sein des principales banques centrales. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 9% environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (9%) a été maintenue toute l'année.

Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,8% de l'actif fin 2023).

Pour les obligations du secteur privé (9,5% de l'actif fin 2023), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence BofA 5/7 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes) aux côtés du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturités longues). Cette position a été conservée sans changement significatif tout au long de l'année, dans un contexte de marchés de taux perturbés par le resserrement monétaire.

C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds FIBTP 2022 s'établit à 4,26 contre 5,51 pour son indice de référence.

### - Une pondération neutre de la part allouée aux actions sur l'ensemble de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP 2022 a été conservée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP longs à cette date soit environ 14,6% du portefeuille (la position neutre est de 15% pour ces fonds).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE, le fonds a conservé la position neutre qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. Fin 2023, l'exposition actions du FIBTP 2022 s'établissait à 15,2%

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable, la performance s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page xx.

## ■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 9,38 à 10,03 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de +6,93%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de

## FIBTP 2022

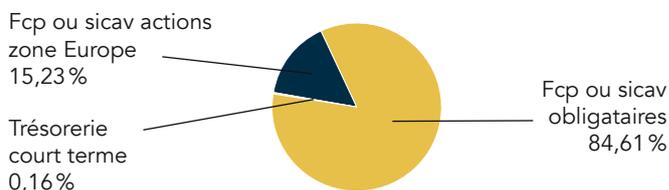
référence à +8,09%. Sur l'année, les frais de gestion représentent 0,90% sur l'année.

Cet écart de performance provient de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment les dix premiers mois de l'année, complètement effacée par la chute des taux de novembre et décembre.

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2023 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) progresse de 7,77% à comparer avec +6,76% pour l'indice Bofa

5/7 ans. Il en va de même pour la diversification en obligations convertibles, dont l'indice de référence progresse de +6,95% en 2023.

### ■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs depuis la création	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	85,33%	0,00%	84,59%	84,99%	84,61%
Trésorerie court terme	0,00%	0,00%	0,06%	0,13%	0,16%
<b>TOTAL PRODUITS DE TAUX</b>	<b>85,33%</b>	<b>0,00%</b>	<b>84,66%</b>	<b>85,11%</b>	<b>84,77%</b>
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	14,67%	0,00%	15,34%	14,89%	15,23%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES</b>	<b>14,67%</b>	<b>0,00%</b>	<b>15,34%</b>	<b>14,89%</b>	<b>15,23%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
ACTIF NET	3 642 205,87	3 751 900,58	3 878 848,71	3 786 641,65	3 865 961,28
Valeur de la part	9,38	9,63	9,65	9,56	10,03
Évolution de la part depuis l'origine	-6,20%	-3,70%	-3,50%	-4,40%	0,30%
Évolution de la part en 2023	-	2,67%	2,88%	1,92%	6,93%
Évolution de la part depuis le 30/12/2022	-	2,67%	2,88%	1,92%	6,93%
Nombre de parts	388 056,9789	389 455,9717	401 904,7976	395 851,5628	385 062,7088
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,06	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01
Capitalisation unitaire	-0,06	-0,02	-0,03	-0,05	-0,07

\* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

### ■ Souscriptions rachats

FIBTP 2022 a reçu ses premières souscriptions le 27/04/2022.

Les souscriptions enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 0,32 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,35 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,03 M€.

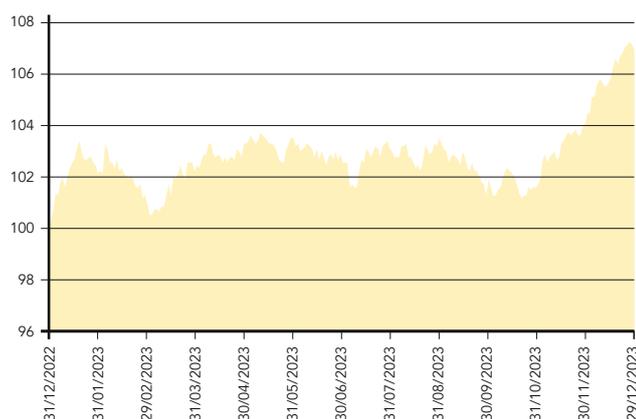
Au 29 décembre 2023, l'actif net de FIBTP 2022 se monte à 3,87 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 385062.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 4 410.

# FIBTP 2022

## Évolution de FIBTP 2022 en 2023



## Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
FIBTP 2022	0,30 %	6,93 %

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	9,38
31/01/2023	9,59
28/02/2023	9,47
31/03/2023	9,63
28/04/2023	9,69
31/05/2023	9,69
30/06/2023	9,65
31/07/2023	9,70
31/08/2023	9,71
29/09/2023	9,56
31/10/2023	9,56
30/11/2023	9,80
29/12/2023	10,03

## Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
30/12/2022	9,38
31/03/2023	9,63
30/06/2023	9,65
29/09/2023	9,56
29/12/2023	10,03

# FIBTP 2022

## Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,90%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,21%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,11%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

## Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,84%	100,00%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,07%	-0,10%
DISPONIBILITÉS	0,23%	0,10%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	3 865	3 642

## Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

## Documents comptables

### BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	3 859 921,49	3 642 231,64
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	8 805,22	3 509,18
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 868 726,71</b>	<b>3 645 740,82</b>

HORS-BILAN : NÉANT

### VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,23

### VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,23

### VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

### Passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 892 439,86	3 666 856,13
Plus ou moins-values nettes de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	6 604,36	-594,30
Résultat de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-33 082,94	-24 055,96
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>3 865 961,28</b>	<b>3 642 205,87</b>
DETTES	2 765,43	3 534,95
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 868 726,71</b>	<b>3 645 740,82</b>

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	276,93	22,84
Charges sur opérations financières		20,28
Résultats sur opérations financières	276,93	2,56
Frais de gestion et dotation aux amortissements	33 955,77	20 420,50
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-33 678,84</b>	<b>-20 417,94</b>
Régularisation des revenus de l'exercice	595,90	-3 638,02
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-33 082,94</b>	<b>-24 055,96</b>

## Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 52.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	3 642 205,87		CRÉANCES	
<b>Souscriptions dont :</b>	323 332,83	4 135 572,37	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation	302 470,16	2 126 563,47	Total des créances	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versement de l'intéressement		554 489,59	Frais de gestion	2 765,43
- versements volontaires	19 362,25	1 088 444,00	Rachats à payer	
- abondements de l'entreprise	903,56	336 434,98	<b>Total des dettes</b>	<b>2 765,43</b>
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	596,86	29 640,33		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			<b>Compléments d'information</b>	<b>29/12/2023</b>
<b>Rachats dont :</b>	-354 617,66	-346 401,05	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- rachats	-256 583,24	-346 401,05	Nombre de parts émises	33 616,8071
- transferts à destination d'un autre OPC	-98 034,42		Valeur de parts émises	323 332,83
<b>Plus-values réalisées sur titres</b>	11 660,59	8 520,34	Nombre de parts rachetées	36 611,0772
<b>Moins-values réalisées sur titres</b>	-5 048,11	-8 992,19	Valeur de parts rachetées	354 617,66
<b>Frais de transaction</b>			Commissions de souscription et/ ou de rachat	
<b>Variations de la différence d'estimation des titres</b>	282 106,60	-126 075,66	Commissions de souscriptions perçues	
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	-33 678,84	-20 417,94	Commissions de souscriptions rétrocédées	
<b>Autres éléments*</b>			Frais de gestion	0,90%
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 865 961,28</b>	<b>3 642 205,87</b>	Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	3 859 921,49
			Rétrocession de frais de gestion	

\* résultats de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-33 082,94	-24 055,96	Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 604,36	-594,30
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-33 082,94	-24 055,96	Capitalisation	6 604,36	-594,30
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

### Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2022 au cours des 2 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022
Actif net	3 865 961,28 €	3 642 205,87 €
Nombre de parts	385 062,7088	388 056,9789
Valeur liquidative unitaire	10,03 €	9,38 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins values nettes	0,00	0,00
Capitalisation unitaire* sur résultat	-0,08	-0,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,01	0,00

\* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupés dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net
TITRE OPC			
Regard Actions Développement Durable H	588 975,66	1 599	15,23%
Regard Convertible Euro H	341 264,46	34	8,83%
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	368 551,47	2 751	9,54%
Regard Souverains Euro 1-3	357 372,92	2 732	9,24%
Regard Souverains Euro 3-5	271 394,76	2 262	7,02%
Regard Souverains Euro 5-7	1 932 362,22	11 449	49,98%
TOTAL TITRE OPC	3 859 921,49		99,84%
Opérateurs débiteurs et autres créances			
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-2 765,43		-0,07%
Disponibilités	8 805,22		0,23%
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>3 865 961,28</b>		<b>100,00%</b>

Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :  
REGARD BTP  
Immeuble le Sari  
1 bd du Levant  
93160 NOISY-LE-GRAND

Tél. 01 49 14 12 12

# FIBTP 2021

(Réserves de participation de l'année 2020 réparties en 2021)  
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

**Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).**

La part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2024 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2024 à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2026 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2026 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers fonds permettant de réaliser cette orientation des placements, à savoir fonds monétaires, obligations, actions et diversifiés. Le FCPE peut être exposé aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de change, risque de crédit, risque de perte en capital, risque d'actions, risque de taux d'intérêt, risque de durabilité.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- de la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2023 : 85% BofA 5/7 ans (coupons nets réinvesti) -15% DJ Stoxx 50 (dividende net réinvesti) ;
- les 2 années suivantes, du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2024 au dernier jour de Bourse de l'année 2025 : 90% BofA 3/5 ans (coupons nets réinvesti) -10% DJ Stoxx 50 (dividende net réinvesti) ;
- du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2026 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% BofA 1/3 ans (coupons nets réinvesti) - -5% DJ Stoxx 50 (dividendes nets réinvesti).

## ■ Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	85%
Actions de la zone Europe	15%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 75%
Actions	maximum 25%

## ■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2023, la gestion du FIBTP 2021 s'est caractérisée par :

### - Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2021, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 4,41 pour une sensibilité de l'indice BofA 5/7 ans à 5,42, compte tenu du resserrement monétaire en cours au sein des principales banques centrales. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 9% environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (10%) a été maintenue toute l'année.

Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,7% de l'actif fin 2023).

Pour les obligations du secteur privé (10,9% de l'actif fin 2023), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence BofA 5/7 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes) aux côtés du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturités longues). Cette position a été conservée sans changement significatif tout au long de l'année, dans un contexte de marchés de taux perturbés par le resserrement monétaire.

C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds FIBTP 2021 s'établit à 4,19 contre 5,51 pour son indice de référence.

### - Une pondération neutre de la part allouée aux actions sur l'ensemble de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP 2021 a été conservée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP longs à cette date soit environ 15,1% du portefeuille (la position neutre est de 15% pour ces fonds).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE, le fonds a conservé la position neutre qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. Fin 2023, l'exposition actions du FIBTP 2021 s'établissait à 15,4%

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable, la performance s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page xx.

# FIBTP 2021

## ■ Performances

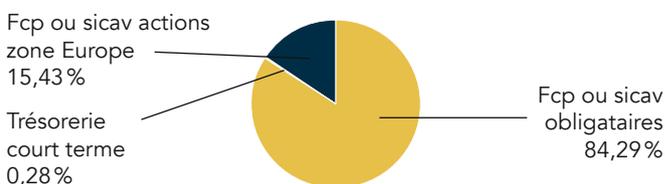
Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 8,97 à 9,59 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de +6,91%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de référence à +8,09%. Sur l'année, les frais de gestion représentent 0,90% sur l'année.

Cet écart de performance provient de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment les dix premiers mois de l'année, complètement effacée par la chute des taux de novembre et décembre.

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2023 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence

obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) progresse de 7,77% à comparer avec +6,76% pour l'indice Bofa 5/7 ans. Il en va de même pour la diversification en obligations convertibles, dont l'indice de référence progresse de +6,95% en 2023.

## ■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs depuis 5 ans	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	80,48%	84,64%	84,28%	84,71%	84,53%	84,29%
Trésorerie court terme	0,26%	0,19%	0,21%	-0,02%	0,11%	0,28%
<b>TOTAL PRODUITS DE TAUX</b>	<b>80,74%</b>	<b>84,83%</b>	<b>84,49%</b>	<b>84,69%</b>	<b>84,64%</b>	<b>84,57%</b>
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	19,26%	15,17%	15,51%	15,31%	15,36%	15,43%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES</b>	<b>19,26%</b>	<b>15,17%</b>	<b>15,51%</b>	<b>15,31%</b>	<b>15,36%</b>	<b>15,43%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
ACTIF NET	3 525 899,82	2 969 307,71	2 997 664,22	2 929 066,17	2 864 685,16	2 885 739,74
Valeur de la part	10,15	8,97	9,21	9,22	9,15	9,59
Évolution de la part depuis l'origine	1,50%	-10,30%	-7,90%	-7,80%	-8,50%	-4,10%
Évolution de la part en 2023	-	-	2,68%	2,79%	2,01%	6,91%
Évolution de la part depuis le 31/12/2021	-	-11,63%	-9,26%	-9,16%	-9,85%	-5,52%
Nombre de parts	347 302,0571	331 075,0155	325 552,3909	317 523,6707	313 189,9829	300 792,8508
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,06	-0,09	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	-0,13	0,00	0,00	-0,02	-0,03
Capitalisation unitaire	-0,06	-0,22	-0,02	-0,04	-0,08	-0,11

\* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

## ■ Souscriptions rachats

FIBTP 2021 a reçu ses premières souscriptions le 28/04/2021.

Les souscriptions enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 0,00 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,28 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,28 M€.

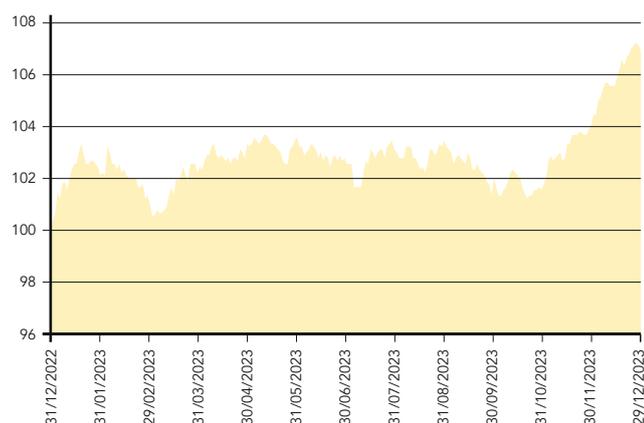
Au 29 décembre 2023, l'actif net de FIBTP 2021 se monte à 2,89 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 300792.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 3 165.

# FIBTP 2021

## Évolution de FIBTP 2021 en 2023



## Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
FIBTP 2021	-4,10%	6,91%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	8,97
31/01/2023	9,17
28/02/2023	9,06
31/03/2023	9,21
28/04/2023	9,27
31/05/2023	9,26
30/06/2023	9,22
31/07/2023	9,28
31/08/2023	9,28
29/09/2023	9,15
31/10/2023	9,15
30/11/2023	9,37
29/12/2023	9,59

## Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2021	10,15
30/12/2022	8,97
31/03/2023	9,21
30/06/2023	9,22
29/09/2023	9,15
29/12/2023	9,59

# FIBTP 2021

## Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,90%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,22%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,12%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

## Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,72%	99,81%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,07%	-0,11%
DISPONIBILITÉS	0,35%	0,30%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	2 885	2 969

## Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

## Documents comptables

### BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	2 877 575,58	2 963 765,07
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	10 236,05	9 035,52
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 887 811,63</b>	<b>2 972 800,59</b>

HORS-BILAN : NÉANT

### VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,35

### VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,35

### VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

### Passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 921 710,04	3 043 746,15
Plus ou moins-values nettes de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-11 225,35	-44 603,07
Résultat de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-24 744,95	-29 835,37
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>2 885 739,74</b>	<b>2 969 307,71</b>
DETTES	2 071,89	3 492,88
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 887 811,63</b>	<b>2 972 800,59</b>

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	176,77	7,83
Charges sur opérations financières		36,66
Résultats sur opérations financières	176,77	-28,83
Frais de gestion et dotation aux amortissements	26 358,17	31 279,66
	-26 181,40	-31 308,49
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 436,45</b>	<b>1 473,12</b>
Régularisation des revenus de l'exercice		
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-24 744,95</b>	<b>-29 835,37</b>

## Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 52.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	2 969 307,71	3 525 899,82	CRÉANCES	
<b>Souscriptions dont :</b>	3 506,14	132 712,73	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation		125 962,30	Total des créances	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versement de l'intéressement		2 458,41	Frais de gestion	2 071,89
- versements volontaires		6,97	Rachats à payer	
- abondements de l'entreprise			<b>Total des dettes</b>	<b>2 071,89</b>
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	3 506,14	4 285,05		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			<b>Compléments d'information</b>	<b>29/12/2023</b>
<b>Rachats dont :</b>	-284 167,06	-275 634,41	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- rachats	-224 931,79	-275 634,41	Nombre de parts émises	383,8519
- transferts à destination d'un autre OPC	-59 235,27		Valeur de parts émises	3 506,14
<b>Plus-values réalisées sur titres</b>	10 227,75	5 758,44	Nombre de parts rachetées	30 666,0166
<b>Moins-values réalisées sur titres</b>	-21 924,98	-52 356,32	Valeur de parts rachetées	284 167,06
<b>Frais de transaction</b>			Commissions de souscription et/ ou de rachat	
<b>Variations de la différence d'estimation des titres</b>	234 971,58	-335 764,06	Commissions de souscriptions perçues	
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	-26 181,40	-31 308,49	Commissions de souscriptions rétrocédées	
<b>Autres éléments*</b>			Frais de gestion	0,90%
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 885 739,74</b>	<b>2 969 307,71</b>	Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	2 877 575,58
			Rétrocession de frais de gestion	

\* résultats de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-24 744,95	-29 835,37	Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 225,35	-44 603,07
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-24 744,95	-29 835,37	Capitalisation	-11 225,35	-44 603,07
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2021 au cours des 3 derniers exercices	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Actif net	2 885 739,74 €	2 969 307,71 €	3 525 899,82 €
Nombre de parts	300 792,8508	331 075,0155	347 302,0571
Valeur liquidative unitaire	9,59 €	8,97 €	10,15 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins values nettes	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire* sur résultat	-0,08	-0,09	-0,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,03	-0,13	0,00

\* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupés dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net
TITRE OPC			
Regard Actions Développement Durable H	445 323,06	1 209	15,44 %
Regard Convertible Euro H	250 929,75	25	8,70 %
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	314 293,62	2 346	10,89 %
Regard Souverains Euro 1-3	313 813,19	2 399	10,88 %
Regard Souverains Euro 3-5	149 135,14	1 243	5,16 %
Regard Souverains Euro 5-7	1 404 080,82	8 319	48,65 %
TOTAL TITRE OPC	2 877 575,58		99,72 %
Opérateurs débiteurs et autres créances			
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-2 071,89		-0,07 %
Disponibilités	10 236,05		0,35 %
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>2 885 739,74</b>		<b>100,00 %</b>

Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :  
REGARD BTP  
Immeuble le Sari  
1 bd du Levant  
93160 NOISY-LE-GRAND  
Tél. 01 49 14 12 12

## FIBTP 2020

(Réserves de participation de l'année 2019 réparties en 2020)  
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

**Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).**

La part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2023 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2023 à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2025 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2025 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers fonds permettant de réaliser cette orientation des placements, à savoir fonds monétaires, obligations, actions et diversifiés. Le FCPE peut être exposé aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de change, risque de crédit, risque de perte en capital, risque d'actions, risque de taux d'intérêt, risques de durabilité.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- de la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2022 : 85% BofA 5/7 ans (coupons nets réinvesti) -15% DJ Stoxx 50 (dividendes nets réinvesti) ;
- les 2 années suivantes, du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2023 au dernier jour de Bourse de l'année 2024 : 90% BofA 3/5 ans (coupons nets réinvesti) -10% DJ Stoxx 50 (dividendes nets réinvesti) ;
- du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2025 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% BofA 1/3 ans (coupons nets réinvesti) - -5% DJ Stoxx 50 (dividendes nets réinvesti).

### ■ Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 3/5 ans	90%
Actions de la zone Europe	10%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 80%
Actions	maximum 20%

### ■ Politique d'investissement

Lors de la première semaine de l'année, le fonds a procédé au changement d'horizon de placement dans le cadre défini précédemment. Il a ainsi réduit sa sensibilité en vendant des obligations d'état de maturités longues (5/7 ans) pour des maturités moyennes (3/5 ans). Il a également réduit de 5 points l'exposition aux actions. Pour le reste de l'année 2023, la gestion du FIBTP 2020 s'est caractérisée par :

#### - Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2020, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 3,36 pour une sensibilité de l'indice BofA 3/5 ans à 3,7, compte tenu du resserrement monétaire en cours au sein des principales banques centrales. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 9% environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (8%) a été maintenue toute l'année.

Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,7% de l'actif fin 2023).

Pour les obligations du secteur privé (9,1% de l'actif fin 2023), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence BofA 3/5 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille du fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) aux côtés du fonds Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes) Cette position a été conservée sans changement significatif tout au long de l'année, dans un contexte de marchés de taux perturbés par le resserrement monétaire.

C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds FIBTP 2020 s'établit à 3,16 contre 3,78 pour son indice de référence.

#### - Une pondération neutre de la part allouée aux actions sur l'ensemble de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP 2020 a été conservée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP moyens à cette date soit environ 10% du portefeuille (la position neutre est de 10% pour ces fonds).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE, le fonds a conservé la position neutre qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. Fin 2023, l'exposition actions du FIBTP 2020 s'établissait à 9,7%

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable, la performance s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page xx.

# FIBTP 2020

## ■ Performances

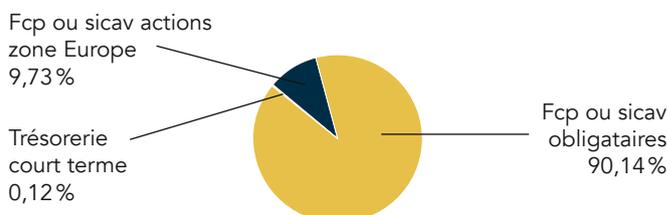
Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 9,47 à 10,02 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de +5,81%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de référence à +6,15%. Sur l'année, les frais de gestion représentent 0,90% sur l'année.

Cet écart de performance provient de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment les dix premiers mois de l'année, complètement effacée par la chute des taux de novembre et décembre.

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2023 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 3/5 ans qui constituent la référence

obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) progresse de 7,77% à comparer avec +5,12% pour l'indice Bofa 3/5 ans. Il en va de même pour la diversification en obligations convertibles, dont l'indice de référence progresse de +6,95% en 2023.

## ■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs depuis 5 ans	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	78,20%	80,10%	84,78%	89,87%	89,85%	90,07%	90,14%
Trésorerie court terme	5,35%	1,02%	0,05%	-0,02%	0,18%	0,08%	0,12%
<b>TOTAL PRODUITS DE TAUX</b>	<b>83,55%</b>	<b>81,12%</b>	<b>84,83%</b>	<b>89,85%</b>	<b>90,03%</b>	<b>90,15%</b>	<b>90,27%</b>
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	16,45%	18,88%	15,17%	10,15%	9,97%	9,85%	9,73%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES</b>	<b>16,45%</b>	<b>18,88%</b>	<b>15,17%</b>	<b>10,15%</b>	<b>9,97%</b>	<b>9,85%</b>	<b>9,73%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>100,00%</b>						
ACTIF NET	3 178 882,53	5 836 150,28	4 759 939,43	4 772 867,95	4 628 379,38	4 547 051,29	4 613 479,89
Valeur de la part	10,45	10,72	9,47	9,69	9,67	9,65	10,02
Évolution de la part depuis l'origine	4,50%	7,20%	-5,30%	-3,10%	-3,30%	-3,50%	0,20%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	2,32%	2,11%	1,90%	5,81%
Évolution de la part depuis le 31/12/2020	-	2,58%	-9,38%	-7,27%	-7,46%	-7,66%	-4,11%
Nombre de parts	304 078,2951	544 229,8406	502 745,2301	492 651,7451	478 419,9643	471 265,7039	460 409,9480
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,07	-0,10	-0,09	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	0,05	-0,02	-0,60	-0,57	-0,57	-0,55
Capitalisation unitaire	-0,07	-0,05	-0,11	-0,62	-0,61	-0,63	-0,63

\* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

## ■ Souscriptions rachats

FIBTP 2020 a reçu ses premières souscriptions le 28/04/2020.

Les souscriptions enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 0,00 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,41 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,41 M€.

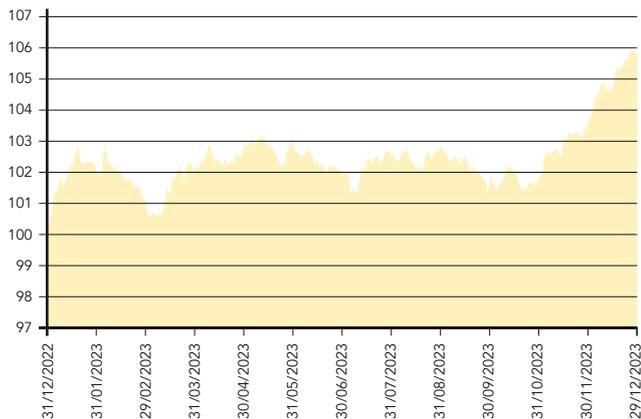
Au 29 décembre 2023, l'actif net de FIBTP 2020 se monte à 4,61 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 460409.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 8 767.

# FIBTP 2020

## Évolution de FIBTP 2020 en 2023



## Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	9,47
31/01/2023	9,66
28/02/2023	9,56
31/03/2023	9,69
28/04/2023	9,74
31/05/2023	9,73
30/06/2023	9,67
31/07/2023	9,73
31/08/2023	9,74
29/09/2023	9,65
31/10/2023	9,66
30/11/2023	9,84
29/12/2023	10,02

## Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2020	10,45
31/12/2021	10,72
30/12/2022	9,47
31/03/2023	9,69
30/06/2023	9,67
29/09/2023	9,65
29/12/2023	10,02

## Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
FIBTP 2020	0,20%	5,81%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

# FIBTP 2020

## Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,90 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds</b>	<b>0,21 %</b>
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
<b>Autres frais facturés au FCPE</b>	<b>0,00 %</b>
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,11 %</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,00 %</b>

## Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,88 %	99,95 %
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,08 %	-0,14 %
DISPONIBILITÉS	0,20 %	0,19 %
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	4 613	4 759

## Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

**Néant.** Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

## Documents comptables

### BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	4 607 724,42	4 757 641,59
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	9 130,21	8 962,47
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 616 854,63</b>	<b>4 766 604,06</b>

### HORS-BILAN : NÉANT

### VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,20

### VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,20

### VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

### Passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	4 910 145,15	4 820 716,49
Plus ou moins-values nettes de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-256 717,11	-12 947,74
Résultat de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-39 948,15	-47 829,32
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>4 613 479,89</b>	<b>4 759 939,43</b>
<b>DETTES</b>		
Comptes financiers	3 374,74	6 664,63
Concours bancaires courants		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 616 854,63</b>	<b>4 766 604,06</b>

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	164,18	5,80
Charges sur opérations financières	0,00	35,16
Résultats sur opérations financières	164,18	-29,36
Frais de gestion et dotation aux amortissements	41 903,06	50 248,02
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-41 738,88</b>	<b>-50 277,38</b>
Régularisation des revenus de l'exercice	1 790,73	2 448,06
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-39 948,15</b>	<b>-47 829,32</b>

# FIBTP 2020

## Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 52.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	4 759 939,43	5 836 150,28	CRÉANCES	
<b>Souscriptions dont :</b>	892,78	24 239,20	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation	892,78	23 484,01	Total des créances	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versement de l'intéressement		84,18	Frais de gestion	3 294,94
- versements volontaires			Rachats à payer	79,80
- abondements de l'entreprise			<b>Total des dettes</b>	<b>3 374,74</b>
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB		671,01		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			<b>Compléments d'information</b>	<b>29/12/2023</b>
<b>Rachats dont :</b>	-412 249,82	-431 174,31	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- rachats	-351 861,25	-431 174,31	Nombre de parts émises	92,6255
- transferts à destination d'un autre OPC	-60 388,57		Valeur de parts émises	892,78
<b>Plus-values réalisées sur titres</b>	92 763,82	74 320,34	Nombre de parts rachetées	42 427,9076
<b>Moins-values réalisées sur titres</b>	-374 110,37	-89 215,94	Valeur de parts rachetées	412 249,82
<b>Frais de transaction</b>			Commissions de souscription et/ ou de rachat	
<b>Variations de la différence d'estimation des titres</b>	587 982,93	-604 102,76	Commissions de souscriptions perçues	
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	-41 738,88	-50 277,38	Commissions de souscriptions récédées	0,90%
<b>Autres éléments*</b>			Frais de gestion	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>4 613 479,89</b>	<b>4 759 939,43</b>	Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	4 607 724,42
			Rétrocession de frais de gestion	

\*Résultat de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-39 948,15	-47 829,32	Plus et moins-values nettes de l'exercice	-256 717,11	-12 947,74
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-39 948,15	-47 829,32	Capitalisation	-256 717,11	-12 947,74
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

## Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2020 au cours des 4 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Actif net	4 613 479,89 €	4 759 939,43 €	5 836 150,28 €	3 178 882,53 €
Nombre de parts	460 409,9480	502 745,2301	544 229,8406	304 078,2951
Valeur liquidative unitaire	10,02 €	9,47 €	10,72 €	10,45 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,09	-0,10	-0,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,55	-0,02	0,05	0,00

\* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupés dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	
TITRE OPC				Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 49 14 12 12
Regard Actions Développement Durable H	449 006,46	1 219	9,73%	
Regard Convertible Euro H	401 487,60	40	8,70%	
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	421 603,59	3 147	9,14%	
Regard Souverains Euro 1-3	687 668,17	5 257	14,91%	
Regard Souverains Euro 3-5	2 647 958,60	22 070	57,40%	
TOTAL TITRE OPC	4 607 724,42		99,88%	
Opérateurs débiteurs et autres créances				
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-3 374,74		-0,08%	
Disponibilités	9 130,21		0,20%	
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>4 613 479,89</b>		<b>100,00%</b>	

## FIBTP 2019

(Réserves de participation de l'année 2018 réparties en 2019)  
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

**Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).**

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

Pour cela, la part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2022 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2022 à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2024 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2024 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPCVM ou FIA permettant de réaliser cette orientation des placements. D'une manière générale, le fonds pourra investir dans tout OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou tout fonds d'investissement à vocation générale de droit français. Le FCPE peut être exposé aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de change, risque de crédit, risque de perte en capital, risque d'actions, risque de taux d'intérêt, risque de durabilité.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- de la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2022 : 85% BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) coupon net réinvesti -15% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividendes nets réinvesti ;
- les 2 années suivantes, du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2022 au dernier jour de Bourse de l'année 2023 : 90% BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans (code Bloomberg EG02 index) - (coupons nets réinvesti) -10% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividendes nets réinvesti ;
- du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2024 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% BofA Merrill Lynch Euro Government Index 1-3 ans (code Bloomberg EG01 index) coupons nets réinvesti - 5% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividendes nets réinvesti.

## ■ Politique financière

Indicateur de référence :

Emprunts d'État taux fixe 3/5 ans	90%
Actions de la zone Europe	10%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 80%
Actions	maximum 20%

## ■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2023, la gestion du FIBTP 2019 s'est caractérisée par :

### - Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2019, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 3,44 pour une sensibilité de l'indice BofA 3/5 ans à 3,71, compte tenu du resserrement monétaire en cours au sein des principales banques centrales. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 9% environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (8%) a été maintenue toute l'année.

Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,9% de l'actif fin 2023).

Pour les obligations du secteur privé (8,8% de l'actif fin 2023), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence BofA 3/5 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille du fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) aux côtés du fonds Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes) Cette position a été conservée sans changement significatif tout au long de l'année, dans un contexte de marchés de taux perturbés par le resserrement monétaire.

C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds FIBTP 2019 s'établit à 3,20 contre 3,78 pour son indice de référence.

### - Une pondération neutre de la part allouée aux actions sur l'ensemble de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP 2019 a été conservée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP moyens à cette date soit environ 9,9% du portefeuille (la position neutre est de 10% pour ces fonds).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE, le fonds a conservé la position neutre qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. Fin 2023, l'exposition actions du FIBTP 2019 s'établissait à 10,1%

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable, la performance s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page xx.

## ■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 9,51 à 10,03 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de +5,47%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de référence à +6,15%. Sur l'année, les frais de gestion représentent 0,90% sur l'année.

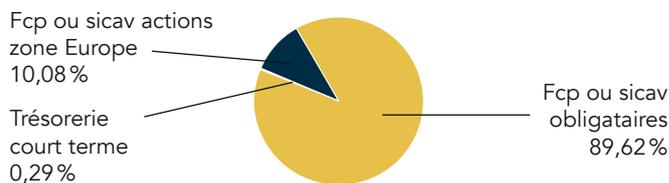
## FIBTP 2019

Cet écart de performance provient de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment les dix premiers mois de l'année, complètement effacée par la chute des taux de novembre et décembre.

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2023 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 3/5 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) progresse de 7,77% à comparer avec +5,12% pour l'indice Bofa

3/5 ans. Il en va de même pour la diversification en obligations convertibles, dont l'indice de référence progresse de +6,95% en 2023.

### ■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs depuis 5 ans	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	75,10%	78,87%	80,20%	89,79%	89,65%	89,50%	89,73%	89,62%
Trésorerie court terme	8,55%	5,94%	0,81%	0,30%	0,24%	0,26%	0,17%	0,29%
<b>TOTAL PRODUITS DE TAUX</b>	<b>83,65%</b>	<b>84,81%</b>	<b>81,02%</b>	<b>90,09%</b>	<b>89,89%</b>	<b>89,76%</b>	<b>89,90%</b>	<b>89,92%</b>
Fcp ou sicav actions zone Euro		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	16,35%	15,19%	18,98%	9,91%	10,11%	10,24%	10,10%	10,08%
Fcp ou sicav actions internationales		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES</b>	<b>16,35%</b>	<b>15,19%</b>	<b>18,98%</b>	<b>9,91%</b>	<b>10,11%</b>	<b>10,24%</b>	<b>10,10%</b>	<b>10,08%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>100,00%</b>							
ACTIF NET	2 551 505,51	2 601 690,04	2 526 140,68	2 111 149,16	2 096 071,54	2 028 678,21	2 007 502,83	2 030 828,89
Valeur de la part	10,25	10,27	10,52	9,51	9,7	9,68	9,65	10,03
Évolution de la part depuis l'origine	2,50%	2,70%	5,20%	-4,90%	-3,00%	-3,20%	-3,50%	0,30%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	-	2,00%	1,79%	1,47%	5,47%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	0,20%	2,63%	-7,22%	-5,37%	-5,56%	-5,85%	-2,15%
Nombre de parts	248 867,3127	253 381,4745	240 072,1156	221 900,3190	216 179,0612	209 521,8393	207 937,9582	202 424,7231
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,06	-0,10	-0,10	-0,09	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,02	0,00	0,05	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,04	-0,10	-0,05	0,23	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08

\* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

### ■ Souscriptions rachats

FIBTP 2019 a reçu ses premières souscriptions le 10/05/2019.

Les souscriptions enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 0,00 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,19 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,19 M€.

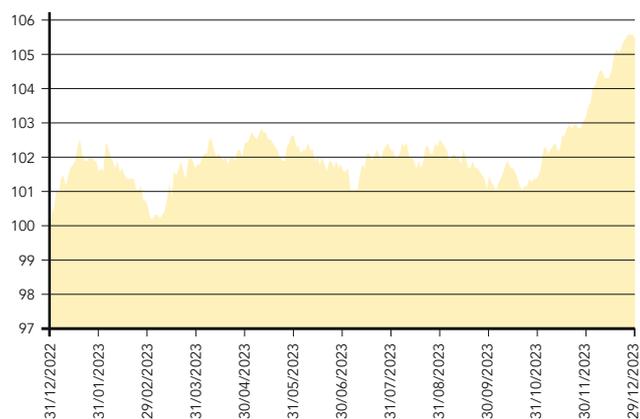
Au 29 décembre 2023, l'actif net de FIBTP 2019 se monte à 2,03 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 202424.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 7 864.

# FIBTP 2019

## Évolution de FIBTP 2018 en 2023



## Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
FIBTP 2019	0,30%	5,47%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	9,51
31/01/2023	9,67
28/02/2023	9,56
31/03/2023	9,70
28/04/2023	9,74
31/05/2023	9,74
30/06/2023	9,68
31/07/2023	9,74
31/08/2023	9,75
29/09/2023	9,65
31/10/2023	9,67
30/11/2023	9,85
29/12/2023	10,03

## Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	10,25
31/12/2020	10,27
31/12/2021	10,52
30/12/2022	9,51
31/03/2023	9,70
30/06/2023	9,68
29/09/2023	9,65
29/12/2023	10,03

# FIBTP 2019

## Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,90%
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds</b>	<b>0,21%</b>
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
<b>Autres frais facturés au FCPE</b>	<b>0,00%</b>
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,11%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,00%</b>

## Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,71%	99,70%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,07%	-0,08%
DISPONIBILITÉS	0,36%	0,38%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	2 030	2 111

## Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

## Documents comptables

### BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	2 024 914,53	2 104 749,49
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	7 360,13	8 093,87
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 032 274,66</b>	<b>2 112 843,36</b>

Passif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 048 117,21	2 060 172,43
Plus ou moins-values nettes de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	187,45	72 065,23
Résultat de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-17 475,77	-21 088,50
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>2 030 828,89</b>	<b>2 111 149,16</b>
DETTES		
Comptes financiers	1 445,77	1 694,20
Concours bancaires courants		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 032 274,66</b>	<b>2 112 843,36</b>

### HORS-BILAN : NÉANT

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

### VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,36

### VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,36

### VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	177,79	6,74
Charges sur opérations financières		26,94
Résultats sur opérations financières	177,79	-20,20
Frais de gestion et dotation aux amortissements	18 428,96	22 047,65
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-18 251,17</b>	<b>-22 067,85</b>
Régularisation des revenus de l'exercice	775,40	979,35
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-17 475,77</b>	<b>-21 088,50</b>

## Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 52.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
<b>Actif net en début d'exercice</b>	2 111 149,16	2 526 140,68	CRÉANCES	
<b>Souscriptions dont :</b>	120,49	101,95	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation			<b>Total des créances</b>	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versements volontaires			Frais de gestion	1 445,77
- abondements de l'entreprise			Rachats à payer	
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	120,49	101,95	<b>Total des dettes</b>	<b>1 445,77</b>
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
<b>Rachats dont :</b>	-189 162,67	-179 232,13	<b>Compléments d'information</b>	<b>29/12/2023</b>
- rachats	-141 702,50	-179 232,13	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC	-47 460,17		Nombre de parts émises	12,4216
<b>Plus-values réalisées sur titres</b>	12 480,57	101 002,88	Valeur de parts émises	120,49
<b>Moins-values réalisées sur titres</b>	-12 289,91	-23 178,23	Nombre de parts rachetées	19 488,0175
<b>Frais de transaction</b>			Valeur de parts rachetées	189 162,67
<b>Variation de la différence d'estimation des titres</b>	126 782,42	-291 618,14	Commissions de souscription et/ ou de rachat	
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	-18 251,17	-22 067,85	Commissions de souscriptions perçues	
<b>Autres éléments*</b>			Commissions de souscriptions rétrocedées	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 030 828,89</b>	<b>2 111 149,16</b>	Frais de gestion	0,90%
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	0
			Rétrocession de frais de gestion	

\*Résultat de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-17 475,77	-21 088,50	Plus et moins-values nettes de l'exercice	187,45	72 065,23
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-17 475,77	-21 088,50	Capitalisation	187,45	72 065,23
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

## Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2019 au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	2 030 828,89 €	2 111 149,16 €	2 526 140,68 €	2 601 690,04 €	2 551 505,51 €
Nombre de parts	202 424,7231	221 900,3190	240 072,1156	253 381,4745	248 867,3127
Valeur liquidative unitaire	10,03 €	9,51 €	10,52 €	10,27 €	10,25 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,09	-0,10	-0,10	-0,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,32	0,05	0,00	0,02

\* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupés dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	
TITRE OPC				Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 49 14 12 12
Regard Actions Développement Durable H	204 797,04	556	10,09%	
Regard Convertible Euro H	180 669,42	18	8,90%	
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	179 251,86	1 338	8,82%	
Regard Souverains Euro 1-3	246 838,47	1 887	12,16%	
Regard Souverains Euro 3-5	1 213 357,74	10 113	59,74%	
TOTAL TITRE OPC	2 024 914,53		99,71%	
Opérateurs débiteurs et autres créances				
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-1 445,77		-0,07%	
Disponibilités	7 360,13		0,36%	
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>2 030 828,89</b>		<b>100,00%</b>	

## FIBTP 2018

(Réserves de participation de l'année 2017 réparties en 2018)  
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

**Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).**

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

Pour cela, la part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2021 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2021 à, au plus tard, la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2023 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1<sup>re</sup> semaine de l'année 2023 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPCVM ou FIA permettant de réaliser cette orientation des placements. D'une manière générale, le fonds pourra investir dans tout OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou tout fonds d'investissement à vocation générale de droit français. Le FCPE peut être exposé aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de change, risque de crédit, risque de perte en capital, risque d'actions, risque de taux d'intérêt, risque de durabilité. Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- de la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2020 : 85% BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) coupons nets réinvesti -15% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividendes nets réinvesti ;
- les 2 années suivantes, du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2021 au dernier jour de Bourse de l'année 2022 : 90% BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans (code Bloomberg EG02 index) - (coupons nets réinvesti) -10% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividendes nets réinvesti ;
- du 1<sup>er</sup> jour de Bourse de l'année 2023 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% BofA Merrill Lynch Euro Government Index 1-3 ans (code Bloomberg EG01 index) coupons nets réinvesti - 5% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividendes nets réinvesti.

## - Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 1/3 ans	95%
Actions de la zone Europe	5%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 90%
Actions	maximum 10%

## ■ Politique d'investissement

Lors de la première semaine de l'année, le fonds a procédé au changement d'horizon de placement dans le cadre défini précédemment. Il a ainsi réduit sa sensibilité en vendant des obligations d'état de moyennes maturité (3/5 ans) pour des maturités courtes (1/3 ans). Il a également réduit de 5 points l'exposition aux actions. Pour le reste de l'année 2023, la gestion du FIBTP 2018 s'est caractérisée par :

### - Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2018, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau proche, voire légèrement supérieur à celui de l'indice de référence, à 2,14 pour une sensibilité de l'indice BofA 1/3 ans à 1,85. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 8,5% environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (8%) a été maintenue toute l'année. Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (9,1% de l'actif fin 2023).

Pour les obligations du secteur privé (8,5% de l'actif fin 2023), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans. Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité très légèrement supérieure à celle de l'indice de référence BofA 1/3 ans. C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds FIBTP 2018 s'établissait à 1,95 contre 1,90 pour son indice de référence.

### - Une pondération neutre de la part allouée aux actions sur l'ensemble de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP 2018 a été conservée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP courts à cette date soit environ 5,2% du portefeuille (la position neutre est de 5% pour ces fonds). Cette structure d'actif a légèrement évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, le fonds a une position de sous-pondération sur les actions en fin d'année. Fin 2023, l'exposition actions du FIBTP 2018 s'établissait à 3,4%

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable, la performance s'établissait à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établissait à +15,13% dividendes réinvestis.

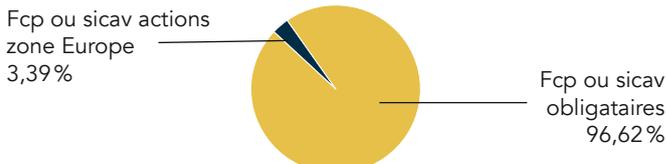
Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page xx.

# FIBTP 2018

## ■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 9,38 à 9,76 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de +4,05%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de référence à +3,98%. Sur l'année, les frais de gestion représentent 0,90% sur l'année.

## ■ Composition de l'actif net



### Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	76,58%	81,02%	87,53%	90,01%	94,62%	94,71%	94,79%	96,62%
Trésorerie court terme	7,76%	3,57%	0,27%	0,12%	0,31%	0,22%	0,23%	-0,01%
<b>TOTAL PRODUITS DE TAUX</b>	<b>84,34%</b>	<b>84,59%</b>	<b>87,81%</b>	<b>90,13%</b>	<b>94,93%</b>	<b>94,92%</b>	<b>95,01%</b>	<b>96,61%</b>
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	15,66%	15,41%	12,19%	9,87%	5,07%	5,08%	4,99%	3,39%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES</b>	<b>15,66%</b>	<b>15,41%</b>	<b>12,19%</b>	<b>9,87%</b>	<b>5,07%</b>	<b>5,08%</b>	<b>4,99%</b>	<b>3,39%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>100,00%</b>							
ACTIF NET	3 162 284,87	3 044 435,42	2 916 410,78	2 432 231,61	2 423 409,40	2 303 112,19	2 208 011,88	2 096 701,76
Valeur de la part	10,26	10,28	10,41	9,38	9,53	9,51	9,53	9,76
Évolution de la part depuis l'origine	2,60%	2,80%	4,10%	-6,20%	-4,70%	-4,90%	-4,70%	-2,40%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	-	1,60%	1,39%	1,60%	4,05%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	0,19%	1,46%	-8,58%	-7,12%	-7,31%	-7,12%	-4,87%
Nombre de parts	308 249,0690	296 018,6974	280 217,9418	259 254,0672	254 207,1140	242 196,1489	231 718,9830	214 776,9493
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,10	-0,10	-0,10	-0,09	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,02	0,00	0,53	-0,08	-0,49	-0,48	-0,47	-0,41
Capitalisation unitaire	0,08	-0,10	0,43	-0,17	-0,51	-0,52	-0,53	-0,49

\* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

## ■ Souscriptions rachats

FIBTP 2018 a reçu ses premières souscriptions le 04/05/2018.

Les souscriptions enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 0,04 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,46 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,42 M€.

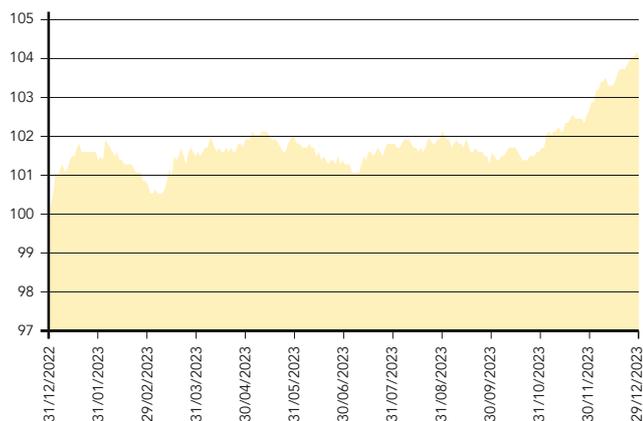
Au 29 décembre 2023, l'actif net de FIBTP 2018 se monte à 2,1 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 214776.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 5 951.

# FIBTP 2018

## Évolution de FIBTP 2018 en 2023



## Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
FIBTP 2018	-2,40%	4,05%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	9,38
31/01/2023	9,52
28/02/2023	9,45
31/03/2023	9,53
28/04/2023	9,56
31/05/2023	9,56
30/06/2023	9,51
31/07/2023	9,55
31/08/2023	9,58
29/09/2023	9,53
31/10/2023	9,54
30/11/2023	9,65
29/12/2023	9,76

## Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	10,26
31/12/2020	10,28
31/12/2021	10,41
30/12/2022	9,38
31/03/2023	9,53
30/06/2023	9,51
29/09/2023	9,53
29/12/2023	9,76

# FIBTP 2018

## Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,90%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds</b>	<b>0,22%</b>
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
<b>Autres frais facturés au FCPE</b>	<b>0,00%</b>
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,12%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,00%</b>

## Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	100,01%	99,88%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,14%	-0,08%
DISPONIBILITÉS	0,13%	0,20%
<b>TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros</b>	<b>2 096</b>	<b>2 432</b>

## Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

**Néant.** Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

## Documents comptables

### BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	2 096 831,59	2 429 332,94
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	2 737,94	4 858,36
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 099 569,53</b>	<b>2 434 191,30</b>

### HORS-BILAN : NÉANT

#### VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

#### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,13

#### VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,13

#### VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Passif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 205 107,31	2 478 032,17
Plus ou moins-values nettes de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-90 147,93	-21 478,51
Résultat de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-18 257,62	-24 322,05
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 096 701,76</b>	<b>2 432 231,61</b>
(montant représentatif de l'actif net)		
DETTES	2 867,77	1 959,69
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 099 569,53</b>	<b>2 434 191,30</b>

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	175,67	6,75
Charges sur opérations financières		25,59
Résultats sur opérations financières	175,67	-18,84
Frais de gestion et dotation aux amortissements	20 650,32	25 480,76
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-20 474,65</b>	<b>-25 499,60</b>
Régularisation des revenus de l'exercice	2 217,03	1 177,55
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-18 257,62</b>	<b>-24 322,05</b>

# FIBTP 2018

## Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 52.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
<b>Actif net en début d'exercice</b>	2 432 231,61	2 916 410,78	CRÉANCES	
<b>Souscriptions dont :</b>	38 248,22	1 471,25	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation			<b>Total des créances</b>	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versements volontaires			Frais de gestion	1 499,06
- abondements de l'entreprise			Rachats à payer	1 368,71
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	38 248,22	1 471,25	<b>Total des dettes</b>	<b>2 867,77</b>
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
<b>Rachats dont :</b>	-462 760,15	-204 935,64	<b>Compléments d'information</b>	<b>29/12/2023</b>
- rachats	-368 535,44	-204 935,64	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC	-94 224,71		Nombre de parts émises	4 007,7769
<b>Plus-values réalisées sur titres</b>	53 879,99	21 717,81	Valeur de parts émises	38 248,22
<b>Moins-values réalisées sur titres</b>	-164 961,50	-44 422,40	Nombre de parts rachetées	48 484,8948
<b>Frais de transaction</b>			Valeur de parts rachetées	462 760,15
<b>Variation de la différence d'estimation des titres</b>	220 538,24	-232 510,59	Commissions de souscription et/ ou de rachat	
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	-20 474,65	-25 499,60	Commissions de souscriptions perçues	
<b>Autres éléments*</b>			Commissions de souscriptions rétrocédées	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 096 701,76</b>	<b>2 432 231,61</b>	Frais de gestion	0,90%
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	2 096 831,59
			Rétrocession de frais de gestion	

\* résultats de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-18 257,62	-24 322,05	Plus et moins-values nettes de l'exercice	-90 147,93	-21 478,51
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-18 257,62	-24 322,05	Capitalisation	-90 147,93	-21 478,51
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

## Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2018 au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	2 096 701,76 €	2 432 231,61 €	2 916 410,78 €	3 044 435,42 €	3 162 284,87 €
Nombre de parts	214 776,9493	259 254,0672	280 217,9418	296 018,6974	308 249,0690
Valeur liquidative unitaire	9,76 €	9,38 €	10,41 €	10,28 €	10,26 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,09	-0,10	-0,10	-0,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,41	-0,08	0,53	0,00	0,02

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	
TITRE OPC				Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 49 14 12 12
Regard Actions Développement Durable H	71 089,62	193	3,39%	
Regard Convertible Euro H	190 706,61	19	9,10%	
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	178 849,95	1 335	8,53%	
Regard Souverains Euro 1-3	1 656 185,41	12 661	78,99%	
TOTAL TITRE OPC	2 096 831,59		100,01%	
Opérateurs débiteurs et autres créances				
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-2 867,77		-0,14%	
Disponibilités	2 737,94		0,13%	
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>2 096 701,76</b>		<b>100,00%</b>	

# FIBTP LONG TERME

Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

**Classification "FCPE obligations et autres titres de créance libellés en euro".**

**Le FCPE est en permanence exposé sur un ou plusieurs marché(s) de taux de pays de la zone Euro. L'exposition au risque action ne doit pas excéder 10% de l'actif net.**

L'exposition au risque de change doit rester accessoire.

L'objectif de gestion consiste à obtenir à moyen terme une performance supérieure (hors frais de gestion) à celle d'un benchmark composé à 5% de l'indice Stoxx Europe 50 (SX5R Index) et à 95% de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index). Ces deux indices sont pris en compte dividendes (Stoxx Europe 50 -SX5R Index) et coupons nets (BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans -code Bloomberg EG03 index) réinvestis.

Le FCPE a une gestion active à très forte dominante obligations. Il investit à hauteur de 90% minimum de son actif en produits de taux d'intérêts et assimilés. Pour cette fraction, la société de gestion choisira des OPCVM ou FIA investissant leurs actifs en dettes souveraines de la zone Euro ayant comme référence les indices BofA Merrill Lynch Euro Government Index 1-3 ans, 3-5 ans et 5-7 ans. A titre accessoire, des OPCVM ou FIA investissant sur des obligations privées de la zone Euro pourront également être sélectionnés.

Pour la fraction de l'actif investie à hauteur de 10% maximum en actions et assimilés, la société de gestion choisira des OPCVM ou FIA investissant leurs actifs dans des grandes capitalisations de l'Union Européenne ayant comme référence l'indice Stoxx Europe 50 (SX5R Index).

Le processus de gestion repose sur les considérations de la société de gestion en matière de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêts à moyen terme, en vertu desquelles le gérant prend des positions, à l'achat comme à la vente des OPCVM ou FIA sélectionnés. Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPC permettant de réaliser cette orientation des placements, à savoir OPC monétaires et obligations (emprunts d'Etat et obligations du secteur privé de la zone Euro). La société de gestion tiendra à la disposition des porteurs de parts les documents d'information relatifs aux OPCVM ou FIA sous-jacents dans lesquels le FCPE est investi.

Le FCPE peut être exposé aux risques suivants : risque de change, risque de crédit, risque de perte en capital, risque d'actions, risque de taux d'intérêt et risque de durabilité.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

## ■ Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	95%
Actions de la zone Europe	5%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 90%
Actions	maximum 10%

## ■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2023, la gestion du FIBTP LT s'est caractérisée par :

### - Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP LT, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice de référence, à 4,84 pour une sensibilité de l'indice BofA 5/7 ans à 5,42, compte tenu du resserrement monétaire en cours au sein des principales banques centrales. D'autre part, la diversification sur le compartiment des obligations du secteur privé (9,2%) a été maintenue toute l'année.

Pour les obligations du secteur privé (10,5% de l'actif fin 2023), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence BofA 5/7 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée par la présence en portefeuille du fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) aux côtés du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturités longues). Cette position a été conservée sans changement significatif tout au long de l'année, dans un contexte de marchés de taux perturbés par le resserrement monétaire.

C'est ainsi qu'au 29 décembre 2023 la sensibilité du fonds FIBTP LT s'établit à 4,87 contre 5,51 pour son indice de référence.

### - Une pondération neutre de la part allouée aux actions sur l'ensemble de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP LT a été conservée à hauteur de 4,97%, soit sur une exposition neutre.

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE, le fonds a conservé la position neutre qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. Fin 2023, l'exposition actions du FIBTP LT s'établissait à 4,88%

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support «actions» géré selon le processus d'investissement socialement responsable, la performance s'établit à +17,98% pour l'année 2023, supérieure à celle de son indice de référence le Stoxx 50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à +15,13% dividendes réinvestis.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page xx.

## ■ Performances

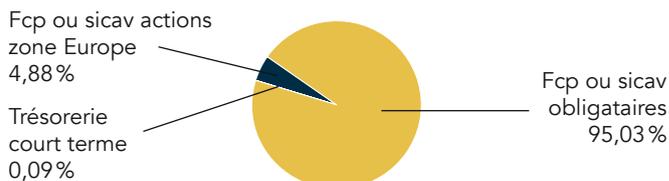
Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 16,81 à 17,84 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de +6,13%. Cette performance est à comparer à celle de l'indice de référence à +7,21%. Sur l'année, les frais de gestion représentent 0,90% sur l'année.

Cet écart de performance provient de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment les dix premiers mois de l'année, complètement effacée par la chute des taux de novembre et décembre.

## FIBTP LONG TERME

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2023 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) progresse de 7,77% à comparer avec +6,76% pour l'indice Bofa 5/7 ans.

### ■ Composition de l'actif net



### Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Fcp ou sicav obligataires	93,68%	94,60%	93,76%	95,19%	95,01%	94,99%	95,06%	95,03%
Trésorerie court terme	1,12%	0,18%	0,16%	-0,06%	0,08%	-0,03%	0,02%	0,09%
<b>TOTAL PRODUITS DE TAUX</b>	<b>94,80%</b>	<b>94,78%</b>	<b>93,93%</b>	<b>95,13%</b>	<b>95,09%</b>	<b>94,96%</b>	<b>95,09%</b>	<b>95,12%</b>
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	5,20%	5,22%	6,07%	4,87%	4,91%	5,04%	4,91%	4,88%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES</b>	<b>5,20%</b>	<b>5,22%</b>	<b>6,07%</b>	<b>4,87%</b>	<b>4,91%</b>	<b>5,04%</b>	<b>4,91%</b>	<b>4,88%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>100,00%</b>							
ACTIF NET	132 866 002,40	126 284 149,07	114 533 656,66	89 625 834,90	85 862 080,97	82 899 646,58	81 898 520,66	84 182 317,68
Valeur de la part	19,40	19,56	19,36	16,81	17,11	17,07	16,93	17,84
Évolution de la part depuis l'origine	27,26%	28,31%	26,99%	10,27%	12,23%	11,97%	11,05%	17,02%
Évolution de la part en 2023	-	-	-	-	1,78%	1,55%	0,71%	6,13%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	0,82%	-0,21%	-13,35%	-11,80%	-12,01%	-12,73%	-8,04%
Nombre de parts	6 848 316,0240	6 457 701,1675	5 915 460,6631	5 333 078,0215	5 017 129,9347	4 857 203,0936	4 838 630,1247	4 719 327,5072
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,20	-0,20	-0,19	-0,17	-0,03	-0,07	-0,11	-0,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,59	0,11	0,22	0,56	0,19	0,30	0,37	0,40
Capitalisation unitaire	0,39	-0,09	0,03	0,39	0,16	0,23	0,26	0,25

\* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

### ■ Souscriptions rachats

Les souscriptions enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 29 décembre 2023 se sont élevées à 1,563 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 12,04 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 11,95 M€.

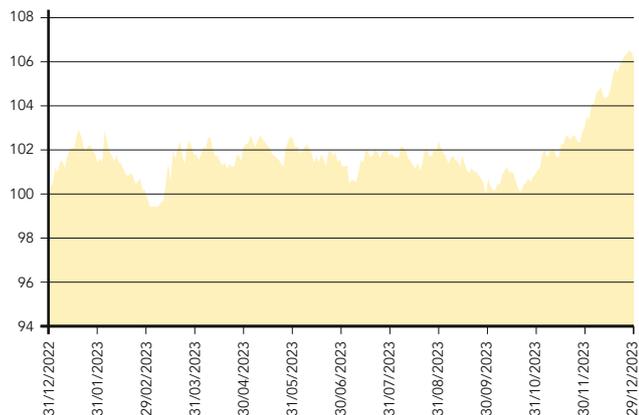
Au 29 décembre 2023, l'actif net de FIBTP Long Terme se monte à 84,18 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 4719327.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 42 514.

# FIBTP LONG TERME

## Évolution de FIBTP LT en 2023



## Performances au 29/12/2023

Date	Depuis la création	2023
FIBTP LT	17,02%	6,13%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## Valeur liquidative en euros

Date	Euros
30/12/2022	16,81
31/01/2023	17,08
28/02/2023	16,79
31/03/2023	17,11
28/04/2023	17,17
31/05/2023	17,22
30/06/2023	17,07
31/07/2023	17,15
31/08/2023	17,21
29/09/2023	16,93
31/10/2023	17,01
30/11/2023	17,38
29/12/2023	17,84

## Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	19,40
31/12/2020	19,56
31/12/2021	19,36
30/12/2022	16,81
31/03/2023	17,11
30/06/2023	17,07
29/09/2023	16,93
29/12/2023	17,84

## FIBTP LONG TERME

### Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,90%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds d'investissement</b>	<b>0,19%</b>
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
<b>Autres frais facturés au FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	<b>0,00%</b>
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,09%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,00%</b>

### Ventilation simplifiée de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Titre OPC/FIA	99,91%	100,06%
Opérateurs débiteurs et autres créances	0,12%	
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,10%	-0,10%
DISPONIBILITÉS	0,07%	0,04%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	84 182	89 625

### Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

### Documents comptables

#### BILAN

Actif	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	84 106 626,31	89 683 230,06
CRÉANCES	99 951,90	
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	59 365,81	32 901,52
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>84 265 944,02</b>	<b>89 716 131,58</b>

#### HORS-BILAN : NÉANT

#### VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

#### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,07

#### VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,07

#### VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 29 décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

#### Passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	83 001 120,50	87 523 436,16
Plus ou moins-values nettes de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	1 904 293,82	3 017 932,19
Résultat de l'exercice <sup>(a,b)</sup>	-723 096,64	-915 533,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	84 182 317,68	89 625 834,90
DETTES	83 626,34	90 296,68
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>84 265 944,02</b>	<b>89 716 131,58</b>

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	2 405,61	74,39
Charges sur opérations financières	0,00	615,10
Résultats sur opérations financières	2 405,61	-540,71
Frais de gestion et dotation aux amortissements	758 461,51	943 895,90
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-756 055,90	-944 436,61
Régularisation des revenus de l'exercice	32 959,26	28 903,16
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-723 096,64</b>	<b>-915 533,45</b>

# FIBTP LONG TERME

## Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 52.

Évolution de l'actif net	29/12/2023	30/12/2022	Créances et dettes	29/12/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	89 625 834,90	114 533 656,66	<b>CRÉANCES</b>	
<b>Souscriptions dont :</b>	1 563 511,15	2 015 233,28	Souscriptions à recevoir	
- versement de la réserve spéciale de participation			Ventes à règlement différé	99 951,90
- intérêts de retard versés par l'entreprise			<b>Total des créances</b>	<b>99 951,90</b>
- versements volontaires des salariés	484,23		<b>DETTES</b>	
- abondements de l'entreprise			Frais de gestion	59 906,48
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	1 563 026,92	2 015 233,28	Rachats à payer	23 719,86
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			<b>Total des dettes</b>	<b>83 626,34</b>
<b>Rachats dont :</b>				
- rachats	-12 041 688,77	-12 783 230,35	<b>Compléments d'information</b>	<b>29/12/2023</b>
- transferts à destination d'un autre OPC	-573 536,97		Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
<b>Plus-values réalisées sur titres</b>	2 189 630,57	3 209 099,36	Nombre de parts émises	91 450,7225
<b>Moins-values réalisées sur titres</b>	-162 869,46	-90 512,71	Valeur des parts émises	1 563 511,15
<b>Frais de transaction</b>	-220,25		Nombre de parts rachetées	705 201,2368
<b>Différences de change</b>	-643,44		Valeur des parts rachetées	12 041 688,77
<b>Variations de la différence d'estimation des titres</b>	3 764 818,88	-16 313 400,43	Commissions de souscription et/ou de rachat	
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	-756 055,90	-944 436,61	Commissions de souscription perçues	
<b>Autres éléments*</b>	0,00	-574,30	Commissions de souscription rétrocédées	
			Frais de gestion	0,90%
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>84 182 317,68</b>	<b>89 625 834,90</b>	Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	84 106 626,31
			Rétrocession de frais de gestion	

\* résultats de fusion

Affectation du résultat	29/12/2023	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	29/12/2023	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-723 096,64	-915 533,45	Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 904 293,82	3 017 932,19
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-723 096,64	-915 533,45	Capitalisation	1 904 293,82	3 017 932,19
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

## Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP LT au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	84 182 317,68 €	89 625 834,90 €	114 533 656,66 €	126 284 149,07 €	132 866 002,40 €
Nombre de parts	4 719 327,5072	5 333 078,0215	5 915 460,6631	6 457 701,1675	6 848 316,0240
Valeur liquidative unitaire	17,84 €	16,81 €	19,36 €	19,56 €	19,40 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,15	-0,17	-0,19	-0,20	-0,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,40	0,56	0,22	0,11	0,59

Inventaire	Valeur totale en € au 29/12/2023	Nombre de titres en portefeuille au 29/12/2023	% Actif Net	
TITRE OPC				Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 49 14 12 12
Regard Actions Développement Durable H	4 107 359,34	11 151	4,88%	
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	8 843 627,64	66 012	10,50%	
Regard Souverains Euro 1-3	4 511 506,09	34 489	5,36%	
Regard Souverains Euro 5-7	66 644 133,24	394 858	79,17%	
TOTAL TITRE OPC	84 106 626,31		99,91%	
Opérateurs débiteurs et autres créances	99 951,90		0,12%	
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-83 626,34		-0,10%	
Disponibilités	59 365,81		0,07%	
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>84 182 317,68</b>		<b>100,00%</b>	

# ANNEXE AUX COMPTES

## ■ I. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

## ■ II. Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers ci-après, qu'ils soient régis par le droit français ou un droit étranger pouvant être utilisés seront les suivants :

- Les parts ou actions d'organismes de placement collectif conformes aux directives 2009/65/CE, 2011/61/UE, ou au Règlement (UE) 2017/1131, de droit français ou étranger ;
- Les dépôts.

Le FCPE n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global (« total return swap»), et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

À compter du 08/02/2022, la méthode de calcul du ratio risque global est la méthode de l'engagement.

Les valeurs mobilières et instruments financiers figurant à l'article 3 du Règlement et inscrits à l'actif du fonds sont évalués de la manière suivante :

- Les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

## ■ III. Éléments non audités par les commissaires aux comptes

Conformément aux règles de déontologie des OPC, il est précisé que :

- les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille ont été régulièrement exercés,
- aucune commission de mouvements n'a été perçue.

## ■ IV. Frais de gestion

Le taux de frais de gestion appliqué est de 1,08% TTC maximum. Ces frais sont à la charge du fonds.

Ils incluent les honoraires CAC qui sont réglés par la société de gestion.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction et couvrent les frais de gestion financière, administrative, comptable, de conservation et distribution.

Aucune commission de mouvement ne sera prélevé sur chaque transaction.

Les frais de tenue de compte conservation sont pris en charge, en fonction des accords d'entreprise :

- par l'entreprise pour les salariés ;
- et conformément aux dispositions de l'article R. 3332-17 du Code du travail, sont à la charge des porteurs quand ces derniers ont quitté l'entreprise depuis plus d'un an, par prélèvement sur leurs avoirs.

Les contreparties sont sélectionnées par la Société de gestion dans le cadre de sa politique de meilleure sélection et dans l'intérêt des porteurs de parts. Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel du FCPE.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2022

## FIBTP 2017

Fonds d'Épargne Salariale régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
**PRO BTP FINANCE**  
7, rue du Regard - 75006 PARIS

## ■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale FIBTP 2017 relatifs à l'exercice clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

## ■ Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

## ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification

de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## ■ Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## ■ Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2023

Les commissaires aux comptes :

**PricewaterhouseCoopers  
Audit**

Frédéric SELLAM



2023.05.30 16:34:09 +0200

**Audit et  
Communication**

Jérôme SZLIFKE



Les comptes des fonds FIBTP 2017, FIBTP 2018, FIBTP 2019, FIBTP 2020, FIBTP 2021, FIBTP 2022 et FIBTP LT ont été certifiés dans les mêmes termes.

## Objectifs et Politique d'investissement

Le fonds a pour objectif la préservation du capital investi ainsi que la réalisation sur la période de placement recommandée d'une performance égale à celle de l'indice de référence €STR capitalisé, après déduction des frais de gestion. En cas de très faibles niveaux des taux d'intérêt du marché monétaire, le fonds pourra voir sa valeur liquidative baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettre l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. La stratégie d'investissement du fonds consiste à construire un portefeuille permettant de répondre à son objectif de gestion dans le respect de son profil de risque.

Les titres en portefeuille seront choisis en fonction de critères qualitatifs (qualité de notation minimale des instruments, risque de liquidité des entités émettrices, ...), quantitatifs (maturité, rendement, liquidité, ...) ainsi que des anticipations du gérant sur la partie courte de la courbe des taux de la zone euro. Les investissements se limiteront à des actifs dont la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale est inférieure ou égale à 397 jours. La MMP (Maturité Moyenne Pondérée) du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours. La DVMP (Durée de Vie Moyenne Pondérée) du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers devra être inférieure ou égale à 120 jours.

Les titres en portefeuille pourront être indexés sur la référence monétaire €STR capitalisé, soit directement en raison de leurs conditions d'émission, soit indirectement après adossement à des contrats d'échange de taux d'intérêt (« swaps de taux »). Une gestion active du risque de taux sera possible et fonction des anticipations d'évolution des taux courts de la zone euro. Le gérant pourra intervenir sur les marchés des instruments dérivés afin de couvrir le risque de taux.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le fonds pourra détenir jusqu'à 10 % de l'actif net en OPC conformes au Règlement MMF, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, externes ou non à PRO BTP FINANCE et avoir recours accessoirement aux liquidités. Le fonds a interdiction de recourir à des emprunts d'espèces.

Le fonds est classé article 6 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

### Chiffres clés

VL part H: 11 882,84 €  
Actif net total du fonds en millions d'€ : 592,72 M€

Période de détention recommandée : 1 mois

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 mois. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7 qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM  
Classification AMF : Fonds monétaires à valeur liquidative variable (VNAV) court terme  
Règlementation SFDR : Article 8  
Date de création : 04/08/2005  
Affectation du résultat net : Capitalisation  
Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation

#### \* Indicateur de référence :

€STR capitalisé depuis le 07/04/2021  
Eonia capitalisé jusqu'au 06/04/2021  
Fréquence de valorisation : Quotidienne  
Devise de référence : Euro  
Droits d'entrée max : 5%  
Droits de sortie max : Néant  
Frais de gestion max : 0,01% TTC  
Commission de surperformance : Non, depuis le 01/03/2019  
Le détail des frais est disponible dans le Prospectus  
Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

### Informations pratiques

Code ISIN : FRO010450908  
Modalités de souscription rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 11 heures. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée le jour ouvré de leur réception et réglées en J ouvré. Les ordres reçus après 11 heures seront exécutés sur la valeur liquidative suivante.  
Souscription initiale min. : Néant  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION  
Gérant : Yann VERRIER depuis le 02/05/2013

### Données techniques

Sensibilité : 0,01  
WAL (en jours) : 93  
WAM (en jours) : 2  
Nombre de lignes (dont OPC) : 46 (3)

### Performances annualisées (Base 360 jours) et Volatilités

	Mensuelles						YTD et Annuelles					Volatilités**
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
Regard Monétaire H	4,043%	4,053%	4,052%	4,018%	3,981%	3,912%	3,365%	3,365%	0,963%	0,450%	0,180%	0,104%
Indicateur de référence*	3,908%	3,914%	3,920%	3,886%	3,847%	3,779%	3,247%	3,247%	0,887%	0,357%	0,073%	0,103%
Ecart	0,135%	0,139%	0,132%	0,132%	0,134%	0,132%	0,118%	0,118%	0,076%	0,093%	0,107%	0,002%

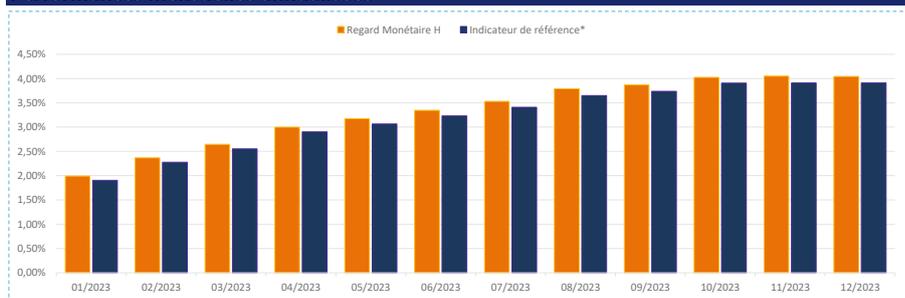
\*\* Volatilités calculées sur les 52 dernières observations hebdomadaires.  
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtptfinance.com>  
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

### Performances cumulées sur les 10 dernières années (Base 100 au 31/12/2013)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Les performances affichées du 31/12/2013 au 06/04/2021 ci-dessus ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.  
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

### Performances mensuelles annualisées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

### Historique fin de mois des Weighted-Average Life (WAL) et Maturity (WAM)

	01/2023	02/2023	03/2023	04/2023	05/2023	06/2023	07/2023	08/2023	09/2023	10/2023	11/2023	12/2023
WAL	111	107	98	104	91	81	118	116	106	86	89	93
WAM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Sources : PRO BTP FINANCE

## Commentaire de gestion

- Zone euro : le cycle reste morose, mais les perspectives d'assouplissement monétaire restent faibles

En zone euro, l'activité économique reste atone ce trimestre. Les indicateurs avancés se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décelération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salaire-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

- Etats-Unis : vers une fin du « plus haut pour plus longtemps »

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricole ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

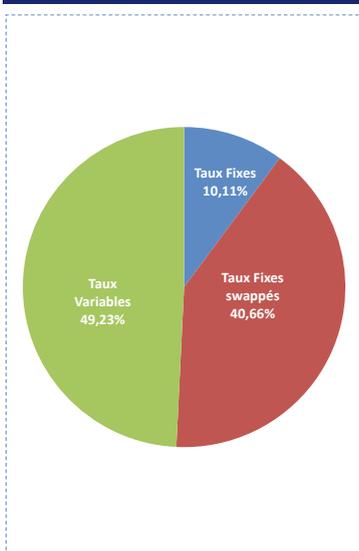
Sur le marché monétaire, le fixing de l'Ester est stable à 3,90% en moyenne sur le mois, avec à peine 2 bp de différence entre le point haut et le point bas sur le mois. Sur le marché interbancaire, l'Euribor 3 mois est également très stable, avec une moyenne à 3,93%. Le spread Euribor 3 mois / Swap Ester 3 mois reste faible avec 4 bp en moyenne sur le mois.

La gestion privilégie la sécurité des placements ainsi que la régularité de la performance. La partie du portefeuille ayant une maturité supérieure à 3 mois progresse à 47%. Bien que la majorité des titres sont à taux variable (directement ou via des swaps de taux), la WAM reste à 2 jours. Ceci s'explique par la présence de 10% de titres à taux fixes ayant des maturités courtes (fin janvier pour la plus lointaine). La durée de vie moyenne pondérée (WAL) progresse à 93 jours (+4 jours) en fin de mois.

Les investissements se sont concentrés sur des titres corporates de maturités inférieures à 3 mois (Engie, Vinci, Carrefour...).

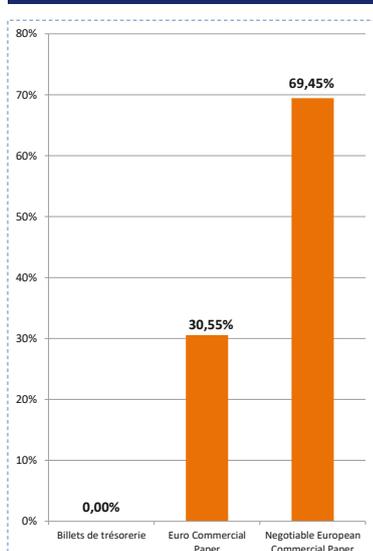
La performance mensuelle annualisée du fonds est stable à 4.04% contre 3,91% pour l'indice.

### Répartition par type de taux



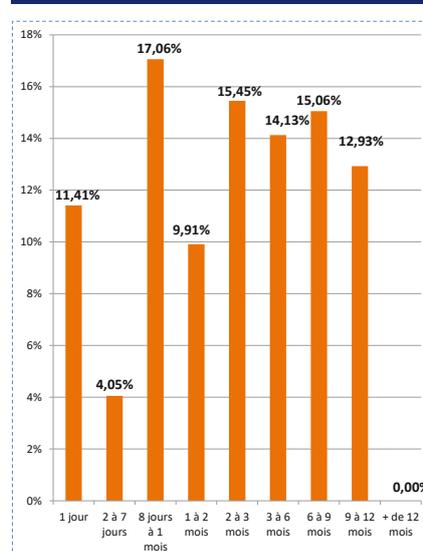
Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition par type d'instrument monétaire



Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition par maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

## Principaux Groupes en portefeuille

LIBELLE	POIDS	NOTATION
Groupe Credit Mutuel	5,17%	1
SOCIETE GENERALE	5,13%	1
Banco Santander SA	4,93%	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4,28%	1
Credit Agricole Group	4,26%	1
Orange SA	3,47%	1
Groupe BPCE	3,47%	1
BNP PARIBAS	3,45%	1
Veolia Environnement SA	3,44%	1
Engie SA	3,40%	1

Sources : PRO BTP FINANCE

## Exposition du portefeuille par rating et par maturité (hors liquidités et OPC)

	1	2	3	4	NR	Total
0 à 1 mois	19,34%	4,49%	-	-	-	23,83%
1 à 2 mois	8,95%	2,23%	-	-	-	11,19%
2 à 3 mois	12,99%	4,46%	-	-	-	17,44%
3 à 6 mois	13,72%	2,22%	-	-	-	15,95%
6 à 9 mois	16,99%	-	-	-	-	16,99%
9 à 12 mois	14,59%	-	-	-	-	14,59%
+ de 12 mois	-	-	-	-	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>86,59%</b>	<b>13,41%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>100,00%</b>

Sources : PRO BTP FINANCE

\* Les ratings sont des notations internes allant de 1 à 4 (1 étant la meilleure note)

## Glossaire

### Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

### Sensibilité taux

La Sensibilité Taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

### WAM - Weighted average maturity

La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity - est le temps moyen pondéré jusqu'à la prochaine révision du taux de référence des titres. Elle permet de mesurer la sensibilité au risque de taux. Elle est calculée selon les modalités prévues par les dispositions CESR du 19 mai 2010 dans la rubrique « définitions ». Pour Regard Monétaire, elle doit être inférieure ou égale à 60 jours.

### Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

### Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
  - Un investissement dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts.
  - Le fonds n'est pas un investissement garanti.
  - La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
  - L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
  - Le fonds ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par part.
  - Les principaux risques associés au produit supportés par l'investisseur sont : risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de change, risque en matière de durabilité.
- La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE.  
Données à caractère indicatif.

### Volatilité

La Volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### WAL - Weighted average life

La Durée de Vie Moyenne Pondérée du portefeuille, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - est le nombre de jours moyen jusqu'à la date de maturité des instruments financiers. Elle permet de mesurer la sensibilité au risque de crédit et au risque de liquidité. Elle est calculée selon les modalités prévues par les dispositions CESR du 19 mai 2010 dans la rubrique « définitions ». Pour Regard Monétaire, elle doit être inférieure ou égale à 120 jours.

### Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

## Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Ice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 1-3 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent. Le fonds est principalement (60% minimum) exposé sur les titres de créance, libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone euro par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union européenne ne faisant pas partie de la zone euro, par les émetteurs garantis par ces derniers, par les émetteurs supranationaux (obligations à taux fixe, zéro coupon, à taux variable ou indexés, ainsi que des titres de créance négociables). La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 1 et 3. La gestion s'appuie principalement sur une analyse fondamentale à travers le suivi du cycle économique et l'interprétation de divers statistiques et indicateurs avancés, complétée par une étude des ratios budgétaires des pays et une analyse technique des marchés. La stratégie d'investissement intègre des critères extra-financiers dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Le taux d'analyse des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Le fonds applique également les politiques d'exclusions normatives de PRO BTP FINANCE. Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

## Chiffres clés

VL part C : **130,81 €**  
 Actif net total du fonds en millions d'€ : **63,04 M€**

Période de détention recommandée : 2 ans

## Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

## Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM  
 Classification AMF : Obligations et titres de créances libellés en €  
 Règlementation SFDR : Article 8  
 Indicateur de référence \* :  
 De la création jusqu'au 30/12/2015 : EuroMTS 1 - 3 ans  
 Depuis le 31/12/2015 : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1 - 3 ans  
 Affectation du résultat net : Capitalisation  
 Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation  
 Date de création : 28/05/2003  
 Fréquence de valorisation : Quotidienne  
 Devise de référence : Euro  
 Fourchette de sensibilité : 1 - 3  
 Droits d'entrée max : 5%  
 Droits de sortie max : Néant  
 Frais de gestion max : 0,10% TTC  
 Commission de surperformance : Non

Le détail des frais est disponible dans le Prospectus  
 Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

## Informations pratiques

Code ISIN : FR0007083381

### Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank  
 Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION  
 Gérant : Stéphane MATALON, depuis le 01/03/2004

## Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Regard Souverains Euro 1-3	3,35%	1,01%	2,36%	3,35%	-1,55%	-1,76%	0,05%
Indicateur de référence*	3,40%	1,07%	2,35%	3,40%	-1,58%	-1,96%	0,51%
Performance relative	-0,05%	-0,06%	0,01%	-0,05%	0,03%	0,20%	-0,46%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Souverains Euro 1-3	-4,74%	-0,71%	0,06%	0,44%	-0,15%
Indicateur de référence*	-4,82%	-0,71%	0,03%	0,30%	-0,07%
Performance relative	0,08%	0,00%	0,03%	0,14%	-0,08%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtpfinance.com>

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances affichées du 31/12/2013 au 30/12/2015 ci-dessus ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Sensibilité au 29/12/2023

Regard Souverains Euro 1-3	1,71	
Indicateur de référence*	1,89	
Sensibilité relative	-0,18	( 90,3% )

## Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	2,00	1,97	1,83	1,80
Bêta		1,01		1,00
Tracking Error		0,20		0,31
Ratio d'information		-0,19		0,05

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Commentaire de gestion

Début du pivot de la politique monétaire ?

\* Zone euro : le cycle reste morose, mais les perspectives d'assouplissement monétaire restent faibles

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes avancées se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décélération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salaire-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

\* États-Unis : vers une fin du « plus haut pour plus longtemps »

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricole ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

\* Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand à 10 ans a baissé de 81 bp à 2,02 % et la pente du segment 2-10 ans a fini l'année à -38 bp, en baisse de 1 bp.

L'importance des anticipations de baisse des taux directeurs à venir en 2024 et le retour de l'appétit pour le risque ont permis aux spreads de se resserrer assez nettement : - 26 bp sur l'Italie à 10 ans contre Allemagne, - 11 bp sur l'Espagne et - 42 bp sur la Grèce dont la dette a retrouvé son statut IG en fin d'année suite à des relèvements de sa notation chez Fitch et S&P. Ainsi, à compter de janvier 24, la Grèce fera son retour dans les principaux indices obligataires (dont ICE).

Gestion de l'OPC :

Début novembre, l'actif net de l'OPC a baissé de 41% du fait d'un important retrait. Cela s'est traduit par la cession de lignes au prorata.

Sur le trimestre, la sensibilité du fonds, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 89% et 111%. Début novembre, la remontée des rendements obligataires nous a permis de déboucler notre surexposition sur un niveau de 10 ans à 2,64% (vente de contrat Bund). La sensibilité a ainsi été ramenée de 111% à 100%. La violence du mouvement de baisse des taux et l'importance des montants à refinancer début 2024 nous ont incité à ramener la sensibilité à 90% début décembre sur un niveau de 10 ans à 2,29% (vente de contrats Bund).

Courbe : La gestion de la courbe a été assez active avec : Début novembre, la mise en place d'une position de pentification du segment 2-10 ans allemand sur un niveau de -36 bp (exposition de 0,3 pt de sensibilité) puis, début décembre, la mise en place d'une stratégie de pentification sur le segment 10-30 ans (0,2 pt).

Pays / Emetteurs : Afin de ne pas augmenter le niveau de risque du portefeuille, les expositions pays sont restées relativement en ligne avec celles de l'indice de référence (hors Allemagne utilisée dans le cadre de la gestion de la sensibilité).

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

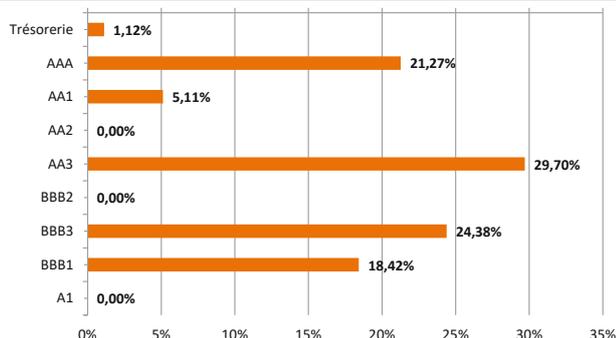
## Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 45

Quotient Durable : 100,17%

Sensibilité du portefeuille: 1,71

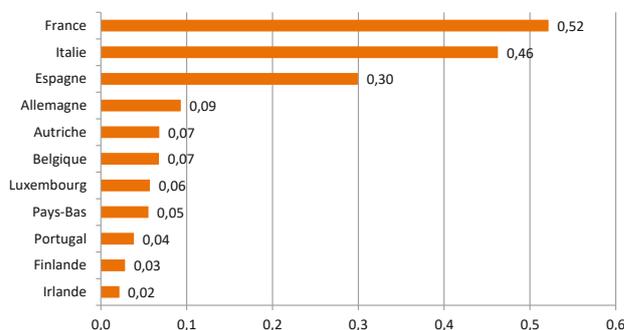
### Répartition par notation (hors Futures)



Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en euro

Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

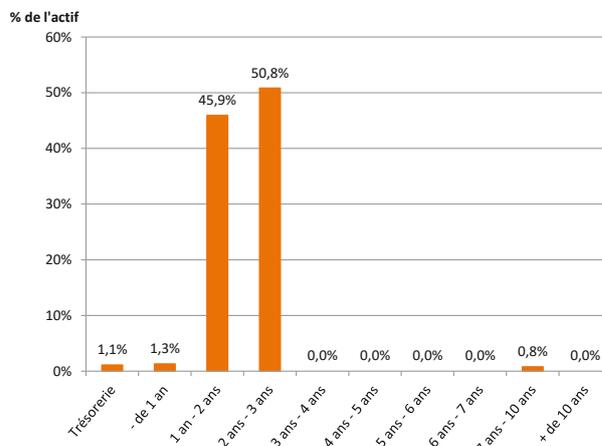
### Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat français	AA3	25,5%
Etat italien	BBB3	24,4%
Etat espagnol	BBB1	16,6%
Etat allemand	AAA	16,1%
Etat néerlandais	AAA	4,4%
Etat belge	AA3	3,3%
Etat autrichien	AA1	3,2%
Etat finlandais	AA1	1,9%
Etat portugais	BBB1	1,8%
Etat irlandais	AA3	0,9%

Part des 10 premiers émetteurs : 98,1%

Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

## Glossaire

### Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

### Le Bêta ( $\beta$ )

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indicateur de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

### Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indicateur de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

### Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

### **Avertissements:**

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque en matière de durabilité.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

## Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Ice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent. Le fonds est principalement (60% minimum) investi en titres de créance, libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone euro, par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union européenne ne faisant pas partie de la zone euro, par les émetteurs garantis par ces derniers, par les émetteurs supranationaux. La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 1 et 5. La gestion s'appuie principalement sur une analyse fondamentale (macro-économique) complétée par une analyse technique des marchés. Cette analyse permet de :

- définir la sensibilité du portefeuille (exposition au risque de taux) ;
- choisir l'exposition de l'OPCVM sur la courbe des taux ;
- déterminer les supports à privilégier (choix des signatures ou de la catégorie de titre : taux nominaux / taux réels).

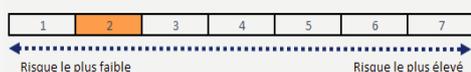
La stratégie d'investissement intègre des critères extra-financiers dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Le taux d'analyse des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Le fonds applique également les politiques d'exclusions normatives de PRO BTP FINANCE. Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

## Chiffres clés

VL part C : **119,98 €**  
 Actif net total du fonds en millions d'€ : **26,35 M€**

Période de détention recommandée : **2 ans**

## Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

## Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM  
 Réglementation SFDR : Article 8  
 Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en €  
 Indicateur de référence \* :  
 De la création jusqu'au 30/12/2015 : EuroMTS 3 - 5 ans  
 Depuis le 31/12/2015 : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3 - 5 ans  
 Affectation du résultat net : Capitalisation  
 Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation  
 Date de création : 07/10/1983  
 Fréquence de valorisation : Quotidienne  
 Devise de référence : Euro  
 Fourchette de sensibilité : 1 - 5  
 Droits d'entrée max : 5%  
 Droits de sortie max : Néant  
 Frais de gestion max : 0,10% TTC  
 Commission de surperformance : Non  
 Le détail des frais est disponible dans le Prospectus,  
 Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

## Informations pratiques

Code ISIN : FR0007385372

### Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank  
 Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION  
 Gérant : Stéphane MATALON, depuis le 01/03/2004

## Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Regard Souverains Euro 3-5	5,06%	1,99%	4,28%	5,06%	-6,33%	-2,98%	4,79%
Indicateur de référence*	5,13%	2,08%	4,35%	5,13%	-6,41%	-3,42%	5,45%
Performance relative	-0,07%	-0,09%	-0,07%	-0,07%	0,08%	0,45%	-0,67%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

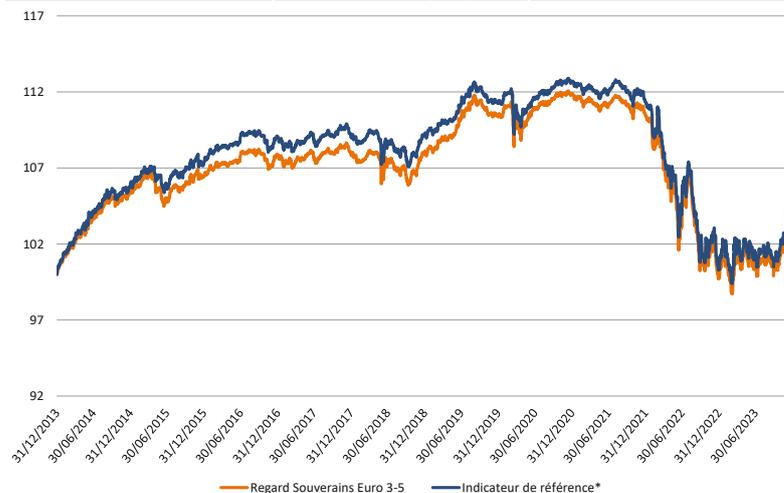
	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Souverains Euro 3-5	-9,72%	-1,24%	1,37%	2,18%	0,11%
Indicateur de référence*	-9,91%	-1,19%	1,29%	1,88%	0,14%
Performance relative	0,18%	-0,05%	0,08%	0,30%	-0,04%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtptfinance.com>

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances affichées du 31/12/2013 au 30/12/2015 ci-dessus ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Sensibilité au 29/12/2023

Regard Souverains Euro 3-5	3,55
Indicateur de référence*	3,78
Sensibilité relative	-0,23 (93,9%)

## Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	4,01	4,05	3,97	3,94
Bêta	0,99		1,00	
Tracking Error	0,24		0,59	
Ratio d'information	-0,23		0,05	

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Commentaire de gestion

Début du pivot de la politique monétaire ?

- Zone euro : le cycle reste morose, mais les perspectives d'assouplissement monétaire restent faibles

En zone euro, l'activité économique reste atone ce trimestre. Les indicateurs avancés se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décélération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salaire-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

- Etats-Unis : vers une fin du « plus haut pour plus longtemps »

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricoles ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

- Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand à 10 ans a baissé de 81 bp à 2,02 % et la pente du segment 2-10 ans a fini l'année à -38 bp, en baisse de 1 bp.

L'importance des anticipations de baisse des taux directeurs à venir en 2024 et le retour de l'appétit pour le risque ont permis aux spreads de se resserrer assez nettement : - 26 bp sur l'Italie à 10 ans contre Allemagne, - 11 bp sur l'Espagne et - 42 bp sur la Grèce dont la dette a retrouvé son statut IG en fin d'année suite à des relèvements de sa notation chez Fitch et S&P. Ainsi, à compter de janvier 24, la Grèce fera son retour dans les principaux indices obligataires (dont ICE).

Sur le trimestre, la sensibilité du fonds, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 93% et 107%. Début novembre, la remontée des rendements obligataires nous a permis de déboucler notre surexposition sur un niveau de 10 ans à 2,64% (vente de contrat Bund). La sensibilité a ainsi été ramenée de 106% à 100%. La violence du mouvement de baisse des taux et l'importance des montants à refinancer début 2024 nous ont incité à ramener la sensibilité à 94% début décembre sur un niveau de 10 ans à 2,29% (vente de contrats Bund).

Courbe : La gestion de la courbe a été assez active avec : Début novembre, la mise en place d'une position de pentification du segment 2-10 ans allemand sur un niveau de -36 bp (exposition de 0,3 pt de sensibilité) puis, début décembre, la mise en place d'une stratégie de pentification sur le segment 10-30 ans (0,2 pt).

Pays / Emetteurs : Afin de ne pas augmenter le niveau de risque du portefeuille, les expositions pays sont restées relativement en ligne avec celles de l'indice de référence (hors Allemagne utilisée dans le cadre de la gestion de la sensibilité).

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

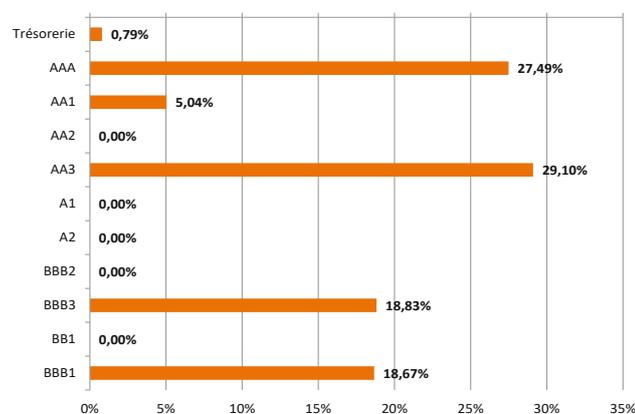
## Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 43

Quotient Durable : 100,19%

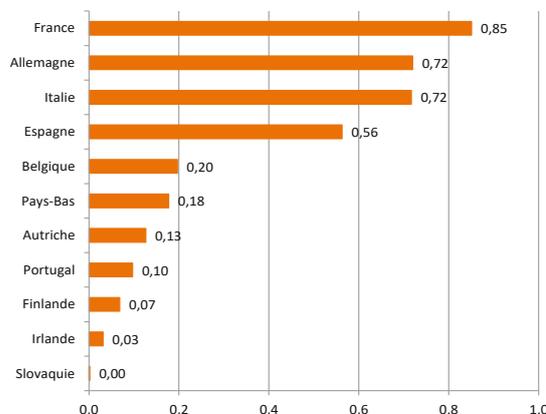
Sensibilité du portefeuille: 3,55

### Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

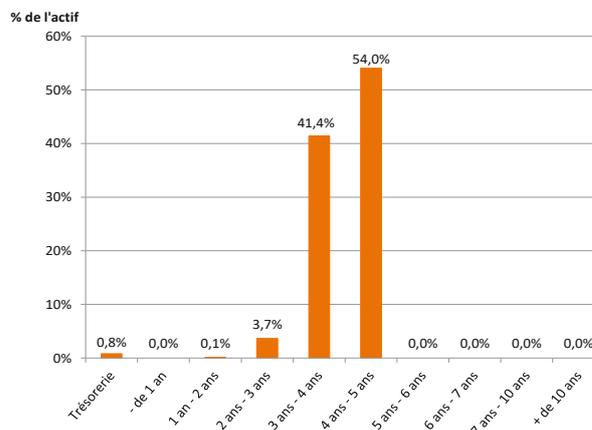
### Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat français	AA3	22,5%
Etat allemand	AAA	22,4%
Etat italien	BBB3	18,8%
Etat espagnol	BBB1	16,0%
Etat belge	AA3	5,4%
Etat néerlandais	AAA	5,1%
Etat autrichien	AA1	3,4%
Etat portugais	BBB1	2,7%
Etat finlandais	AA1	1,6%
Etat irlandais	AA3	1,2%

Part des 10 premiers émetteurs : 99,1%

Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

## Glossaire

### Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

### Le Bêta ( $\beta$ )

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indicateur de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

### Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indicateur de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

### Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

### **Avertissements:**

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont : risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques de gestion telles que les produits dérivés, risque en matière de durabilité.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE.

Données à caractère indicatif.

### Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son indicateur de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indicateur de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indicateur de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

### Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

## Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Ice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent.

Le fonds est un fonds obligataire, principalement exposé sur des titres de créance libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone euro, par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union européenne ne faisant pas partie de la zone euro, par les émetteurs garantis par ces derniers, par les émetteurs supranationaux.

La gestion s'appuie principalement sur une analyse fondamentale à travers le suivi du cycle économique et l'interprétation de divers statistiques et indicateurs avancés (production industrielle, évolution du PIB, indice IFO, PMI, enquêtes de la Commission européenne...), complétée par une étude des ratios budgétaires des pays et une analyse technique des marchés.

Cette analyse permet de :

- définir la sensibilité du portefeuille (exposition au risque de taux) ;
- choisir l'exposition du fonds sur la courbe des taux ;
- choisir les pays à privilégier ;
- déterminer l'opportunité d'investir sur des obligations indexées ou à taux variable.

De plus, la société de gestion adopte une approche ISR. La stratégie d'investissement intègre des principes de l'ISR qui se caractérisent par l'intégration de critères extra-financiers (Environnement, Social et Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Ainsi, après l'application du filtre financier, le filtre ISR permet de déterminer la pondération des titres en portefeuille. Nous calculons pour cela un quotient durable qui correspond au rapport entre la note extra-financière du portefeuille et celle de son indice de référence. Ces notes extra-financières sont calculées d'après les données de notre fournisseur de données externe. Le quotient durable qui en découle doit être continuellement supérieur à 100%, c'est-à-dire que la note extra-financière du portefeuille doit constamment être supérieure à celle de l'indice. Le taux d'analyse des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Ainsi, cette approche permet de déterminer la pondération des titres en portefeuille.

Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

## Chiffres clés

VL part C : **168,78 €**  
 Actif net total du fonds en millions d'€ : **406,62 M€**

Période de détention recommandée : **2 ans**

## Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

## Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM  
 Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en €  
 Règlementation SFDR : Article 8  
 Indicateur de référence \* :  
 De la création jusqu'au 30/12/2015 : EuroMTS 5 - 7 ans  
 Depuis le 31/12/2015 : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5 - 7 ans  
 Affectation du résultat net : Capitalisation  
 Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation  
 Date de création : 28/05/2003  
 Fréquence de valorisation : Quotidienne  
 Devise de référence : Euro  
 Fourchette de sensibilité : 3 - 8  
 Droits d'entrée max : 5%  
 Droits de sortie max : Néant  
 Frais de gestion max : 0,10% TTC  
 Commission de surperformance : Non

Le détail des frais est disponible dans le Prospectus

Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

## Informations pratiques

Code ISIN : FR0007083373

### Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Gérant : **Stephane MATALON**, depuis le 01/03/2004

## Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Regard Souverains Euro 5-7	6,76%	2,86%	6,04%	6,76%	-8,45%	-3,31%	11,97%
Indicateur de référence*	6,77%	2,95%	6,07%	6,77%	-8,38%	-3,58%	13,11%
Performance relative	-0,01%	-0,09%	-0,03%	-0,01%	-0,07%	0,27%	-1,14%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Souverains Euro 5-7	-14,24%	-1,92%	2,91%	4,63%	0,21%
Indicateur de référence*	-14,19%	-1,79%	2,73%	4,31%	0,14%
Performance relative	-0,05%	-0,13%	0,18%	0,32%	0,07%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtpfinance.com>

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances affichées du 31/12/2013 au 30/12/2015 ci-dessus ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Sensibilité au 29/12/2023

Regard Souverains Euro 5-7	5,25	
Indicateur de référence*	5,51	
Sensibilité relative	-0,26	( 95,3% )

## Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	5,87	5,90	5,79	5,78
Bêta		0,99		0,99
Tracking Error		0,29		0,87
Ratio d'information		-0,02		-0,07

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Commentaire de gestion

Début du pivot de la politique monétaire ?

- Zone euro : le cycle reste morose, mais les perspectives d'assouplissement monétaire restent faibles

En zone euro, l'activité économique reste atone ce trimestre. Les indicateurs avancés se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décélération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salaire-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

- Etats-Unis : vers une fin du « plus haut pour plus longtemps »

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricole ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

- Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand à 10 ans a baissé de 81 bp à 2,02 % et la pente du segment 2-10 ans a fini l'année à -38 bp, en baisse de 1 bp.

L'importance des anticipations de baisse des taux directeurs à venir en 2024 et le retour de l'appétit pour le risque ont permis aux spreads de se resserrer assez nettement : - 26 bp sur l'Italie à 10 ans contre Allemagne, - 11 bp sur l'Espagne et - 42 bp sur la Grèce dont la dette a retrouvé son statut IG en fin d'année suite à des relèvements de sa notation chez Fitch et S&P. Ainsi, à compter de janvier 24, la Grèce fera son retour dans les principaux indices obligataires (dont ICE).

### Gestion de l'OPC :

Sur le trimestre, la sensibilité du fonds, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 94% et 108%. Début novembre, la remontée des rendements obligataires nous a permis de déboucler notre surexposition sur un niveau de 10 ans à 2,64% (vente de contrat Bund). La sensibilité a ainsi été ramenée de 106% à 100%. La violence du mouvement de baisse des taux et l'importance des montants à refinancer début 2024 nous ont incité à ramener la sensibilité à 95% début décembre sur un niveau de 10 ans à 2,29% (vente de contrats Bund).

Courbe : La gestion de la courbe a été assez active avec : Début novembre, la mise en place d'une position de pentification du segment 2-10 ans allemand sur un niveau de -36 bp (exposition de 0,3 pt de sensibilité) puis, début décembre, la mise en place d'une stratégie de pentification sur le segment 10-30 ans (0,2 pt).

Pays / Emetteurs : L'OPC est resté surexposé sur les Pays-Bas et légèrement sous exposé sur la Finlande. Afin de ne pas augmenter le niveau de risque du portefeuille, les autres expositions pays sont restées relativement en ligne avec celles de l'indice de référence (hors Allemagne utilisée dans le cadre de la gestion de la sensibilité).

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

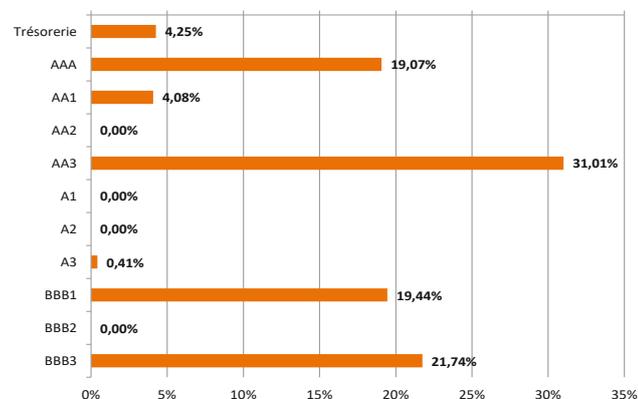
## Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 42

Quotient Durable : 100,31%

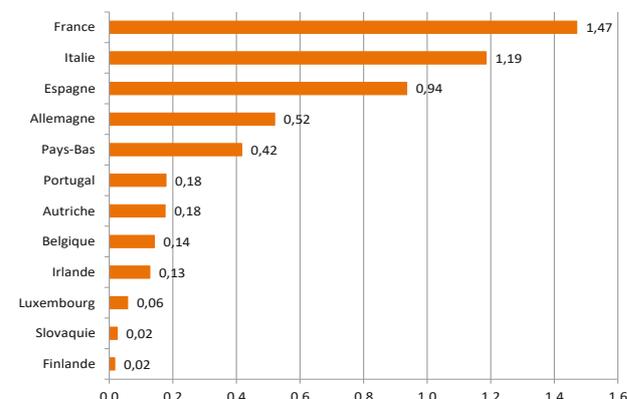
Sensibilité du portefeuille: 5,25

### Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

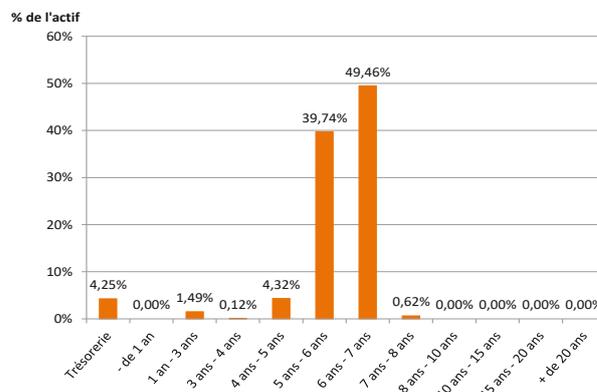
### Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat français	AA3	25,8%
Etat italien	BBB3	21,7%
Etat espagnol	BBB1	15,8%
Etat allemand	AAA	10,5%
Etat néerlandais	AAA	7,7%
Etat portugais	BBB1	3,6%
Etat autrichien	AA1	3,3%
Etat belge	AA3	2,7%
Etat irlandais	AA3	2,5%
Etat luxembourgeois	AAA	0,9%

Part des 10 premiers émetteurs : 94,6%

Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

## Glossaire

### Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

### Le Bêta ( $\beta$ )

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indicateur de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

### Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indicateur de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

### Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

### **Avertissements:**

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque en matière de durabilité.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

### Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indicateur de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indicateur de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indicateur de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

### Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

## Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5 qui est son indicateur de référence. Cependant, la composition du portefeuille peut s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur.

Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le fonds investit au minimum 90% de son actif net sur des emprunts du secteur privé libellés en euros dont les émetteurs possèdent leur siège social dans la zone euro ou non. La philosophie générale est d'appliquer en premier lieu un filtre ISR puis, en second lieu, un filtre financier. Les contraintes suivantes sont mises en oeuvre pour l'évaluation ISR des émetteurs :

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement), Chaque titre composant le portefeuille doit respecter un standard ISR minimum (correspondant à une note ISR minimale de 10 sur 20), indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement. Le taux de sélectivité ISR du fonds, c'est-à-dire la part des émetteurs non éligibles dans l'univers d'investissement, est de l'ordre de 30%
- L'application des politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que de la politique de gestion des controverses de PRO BTP FINANCE.

Les investissements se porteront sur des émetteurs du secteur privé ayant une notation minimum « investment grade » des agences de notation reconnues : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et répondant à des exigences ISR (Investissement Socialement Responsable). Les principales sources de performances résident dans une gestion active du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe de taux (fourchette de sensibilité entre 1 et 6), du niveau d'exposition au risque crédit, de l'allocation en termes de notation et de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau de choix des valeurs que de l'allocation sectorielle.

Le taux d'analyse extra-financière des titres en portefeuille est au minimum de 90%. Les risques en matière de durabilité, notamment ceux associés au changement climatique et/ou liés à la biodiversité, sont pris en compte.

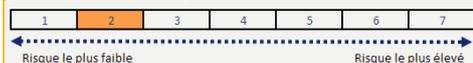
Dans la limite de 5% maximum, le fonds pourra être investi sur des émetteurs n'étant pas encore couverts par une notation ISR.

## Chiffres clés

VL part H :	133,97 €
VL part N :	995,80 €
Actif net total du fonds en millions d'€ :	257,72 M€

Période de détention recommandée : 2 ans

## Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

## Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM  
 Règlementation SFDR : Article 8  
 Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en €  
 Indicateur de référence\* : Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5  
 Affectation du résultat net : Capitalisation  
 Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation  
 Date de création part H : 07/01/2010  
 Date de création part N : 12/02/2019  
 Fréquence de valorisation : Quotidienne  
 Devise de référence : Euro  
 Fourchette de sensibilité : 1 - 6  
 Droits d'entrée max part H : 5%  
 Droits d'entrée max part N : 1%  
 Droits de sortie max part H : Néant  
 Droits de sortie max part N : Néant

Frais de gestion max part H : 0,10% TTC  
 Frais de gestion max part N : 0,25% TTC  
 Commission de surperformance : Non  
 Le détail des frais est disponible dans le Prospectus  
 Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

## Informations pratiques

Code ISIN part H : FR0010822130  
 Code Bloomberg : PRORISR FP Equity  
 Code ISIN part N : FR0013400876  
 Code Bloomberg : PBFROPN FP Equity

## Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. part H : Néant  
 Souscription initiale min. part N : 1 000 000 €  
 Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank  
 Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION  
 Gérant : David EDERY, depuis le 06/11/2013

## Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR H	7,06%	2,21%	4,72%	7,06%	-3,24%	1,33%	12,98%
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR N	6,83%	2,20%	4,67%	6,83%	-3,66%	-	-
Indicateur de référence*	7,77%	2,44%	4,91%	7,77%	-4,19%	1,01%	12,22%
Performance relative part H	-0,71%	-0,23%	-0,19%	-0,71%	0,95%	0,32%	0,76%
Performance relative part N	-0,94%	-0,24%	-0,24%	-0,94%	0,53%	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

## Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR H	-9,62%	-0,14%	1,09%	3,74%	-0,70%
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR N	-9,82%	-0,33%	0,93%	-	-
Indicateur de référence*	-11,09%	-0,18%	1,56%	4,00%	-0,65%
Performance relative part H	1,47%	0,04%	-0,47%	-0,26%	-0,05%
Performance relative part N	1,27%	-0,15%	-0,63%	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtpfinance.com>

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

## Performance sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

## Données financières au 29/12/2023

	Fonds	Indice
Rendement	3,60	3,45
Duration	3,43	3,56
Sensibilité Crédit	3,82	3,80
Duration Times Spread	3,02	3,70

## Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	3,33	3,63	3,63	3,98
Bêta	0,91		0,90	
Tracking Error	0,59		0,76	
Ratio d'information	-1,11		0,46	

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

## Commentaire de gestion

En zone euro, l'activité économique reste atone ce trimestre. Les indicateurs avancés se stabilisent à un niveau faible. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises signalent une contraction dans l'ensemble des secteurs depuis 5 mois. La confiance des ménages se reprend très légèrement, mais reste largement déprimée et cela se reflète sur les ventes au détail toujours en berne. Sur le front de l'inflation, la décélération suit l'évolution du prix des matières premières et se stabilise. En dehors de ces composantes volatiles (énergie et alimentation), l'inflation sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme de plus en plus faible. Elle évolue à 3,4% l'an en décembre après 4,5% l'an en septembre. En parallèle, le marché de l'emploi se montre résilient et nourrit une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la BCE se montre prudente à l'égard d'une boucle salaire-prix qui pourrait retarder la normalisation de l'inflation. Elle a donc maintenu les taux à leur niveau élevé et a également annoncé poursuivre le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance dans le cadre du PEPP au premier semestre 2024, avant de procéder à une réduction moyenne de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre.

Aux États-Unis, l'activité économique ralentit à nouveau après le fort rebond du T3 2023. Les enquêtes de confiance ralentissent également. Dans les services, elles pointent toujours vers une faible expansion, alors que dans l'industrie elles restent en territoire négatif depuis novembre 2022. Sans surprise, la production industrielle se contracte encore davantage sur le trimestre. Les ménages bénéficient d'une croissance des salaires robuste et d'un ralentissement de l'inflation. Leur confiance augmente légèrement sur la période, mais reste loin des niveaux observés avant la pandémie. En ce qui concerne l'inflation, son ralentissement évolue au gré du prix des matières premières. L'inflation sous-jacente progresse autour de 4% l'an, bien en deçà de son pic de 6,6% en septembre 2022. Par ailleurs, le marché de l'emploi reste favorable, même si les créations d'emplois salariés non-agricoles ont ralenti sur la période. Enfin, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux à 5,5%, soit leur plus haut niveau depuis 23 ans. Les membres du conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale prévoient 3 baisses des taux de 25 bps en 2024.

Les spreads de crédit IG poursuivent leur resserrement sur le mois, de 9 bp, et clotent l'année sur un point bas annuel. Tous les secteurs sont au resserrement avec une surperformance des dettes immobilières et subordonnées. Combinée à une baisse des taux importante sur le mois (le Bund s'est resserré de 42 bp sur le mois à 2.02% !), la performance est largement positive. Sur le marché primaire, le marché s'est fermé rapidement avec quasiment aucune émission sur le mois : 3 Mds EUR de corporates et 1 Md EUR de financières. Au niveau des flux, la collecte se poursuit sur les fonds globaux et les ETF ; alors que les flux sont négatifs sur les fonds courts. Par ailleurs, les fonds datés continuent à collecter ; ils sont les grands gagnants de l'année sur ces niveaux de taux.

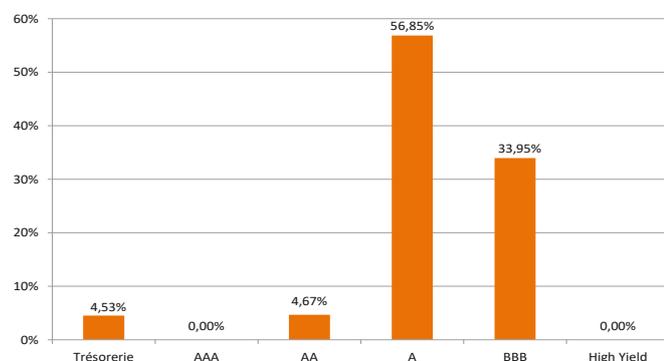
Sur la période, la forte baisse des taux et des spreads pénalise fortement le fonds contre son indice de référence. La sous-exposition aux dettes senior, notamment corporates, explique une grande partie de la sous-performance, partiellement compensée par les futures et la surexposition aux dettes subordonnées.

Côté ESG, nous avons retenu deux nouvelles concernant deux émetteurs du secteur auto : Toyota et VW. Daihatsu, une filiale de Toyota, a révélé 174 irrégularités dans les tests de sécurité de ses véhicules sur plus de dix ans, entraînant la suspension de la vente de plusieurs dizaines de modèles à travers le monde, suite à un audit interne qui a mis en lumière une culture de management déficiente et une pression excessive sur les employés. Concernant VW, suite à la publication d'un audit indépendant qui ne détecte aucune violation de l'OIT et aucune indication de travail forcé, l'émetteur passe en controverse Orange chez MSCI et devient donc investissable.

### Informations complémentaires

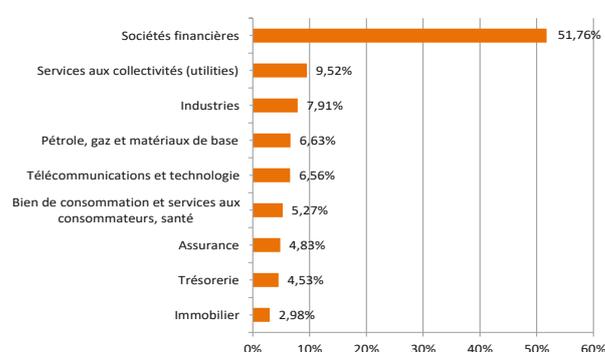
Nombre de lignes en portefeuille : 98

### Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition Sectorielle (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

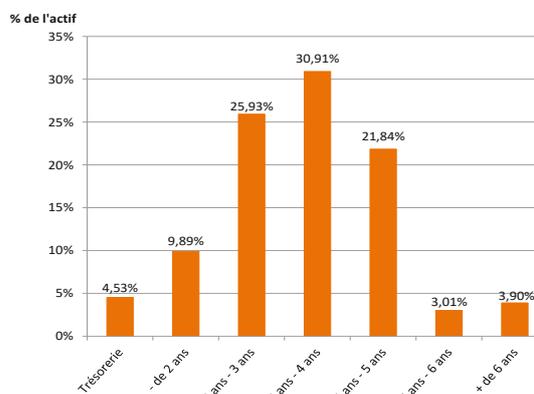
### Principaux émetteurs

Emetteurs	Secteurs	% actif
SOCIETE GENERALE	Sociétés financières	5,1%
BPCE SA	Sociétés financières	4,3%
BNP PARIBAS	Sociétés financières	4,3%
ING Groep NV	Sociétés financières	4,2%
Swedbank AB	Sociétés financières	3,4%
Credit Agricole SA	Sociétés financières	3,3%
Banque Federative du Credit Mutuel SA	Sociétés financières	3,2%
Banco Santander SA	Sociétés financières	3,1%
Orange SA	Télécommunications et technologie	2,8%
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Sociétés financières	2,8%

Part des 10 premiers émetteurs : 36,4%

Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

## Stratégie durable du fonds

31/12/2023

Le fond labellisé ISR vise à investir chez les émetteurs qui vont générer des impacts sociaux et environnementaux pour leurs parties prenantes. Depuis 2003, nous avons considéré les deux contraintes suivantes pour atteindre nos objectifs :

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter une note minimale ISR, indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement.

La note ISR est calculée d'après les données de Moody's ESG et s'appuie sur une analyse qualitative en 6 piliers. Le détail de la méthodologie est disponible dans le code de transparence. Le fonds applique l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans l'armement controversé, impliqués dans les secteurs du tabac, de l'alcool ou du charbon et des hydrocarbures non conventionnels. Un certain nombre d'indicateurs d'impacts ESG sont reportés en absolu et en relatif à l'indice de référence en lien avec des ODD retenus par les équipes.

Le fonds est classé article 8 de la réglementation SFDR.



## Exclusions normatives et sectorielles

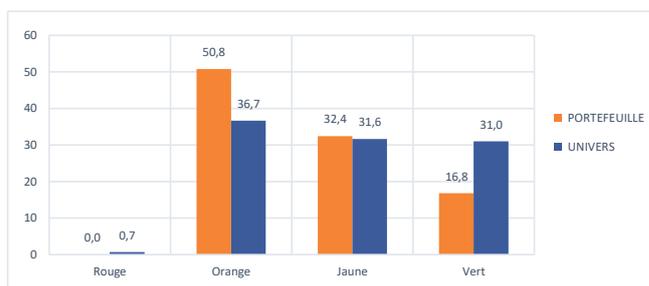
### Exclusions normatives



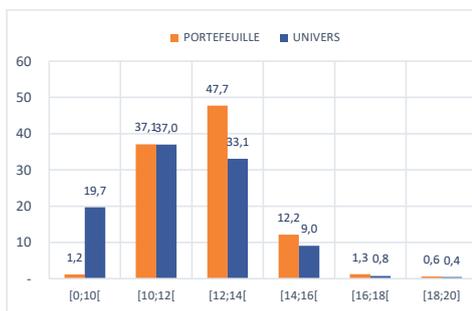
### Exclusions sectorielles



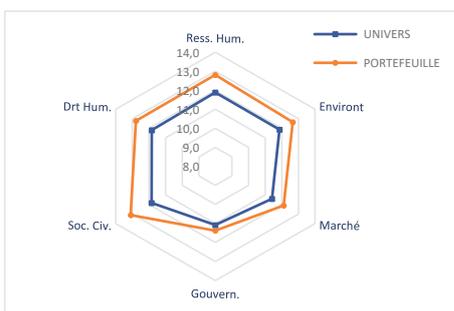
## Répartition des émetteurs par type de controverses (%)



## Répartition des notes ESG (%)



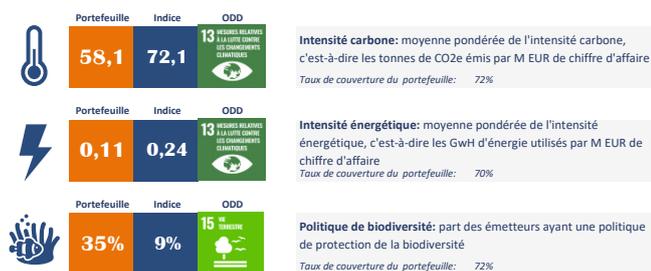
## Notes par domaines (sur 20)



## Alignement avec la taxonomie



## Indicateurs d'impact environnemental



## Indicateurs d'impact social



## Indicateurs d'impact au niveau de la gouvernance



## Commentaire

Suite à la mise à jour des notes du mois de décembre, les titres qui changent de statut d'éligibilité sont:

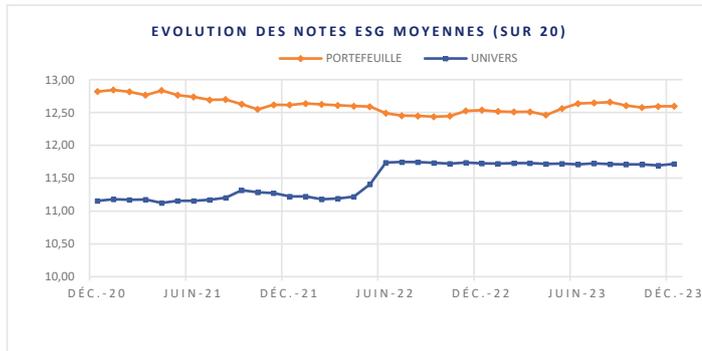
- **dégradations:** les titres **BROWN-FORMAN (10,04->9,75)**, **IFF (10,28->9,83)** et **TECHNIPFMC (12,79->9,61)** deviennent, passivement, non éligibles.

- **améliorations:** les titres **ALCON (9,08->10,16)**, **BARCLAYS (9,95->11,13)**, **COMPASS GROUP (9,91->10,05)**, **DSV A/S (9,38->10,46)**, **LONZA (9,98->10,02)**, **METSO (9,68->10,90)** deviennent, activement, éligibles et le titre **E.on (9,99->10,09)** devient, passivement, éligible.

Sur le mois écoulé, le fonds a connu les mouvements suivants:

- la vente des lignes **DEUTSCHE TELEKOM (12,75)**, **GSK (13,70)** et **UNILEVER (13,18)**.

## Zoom sur les notes ESG



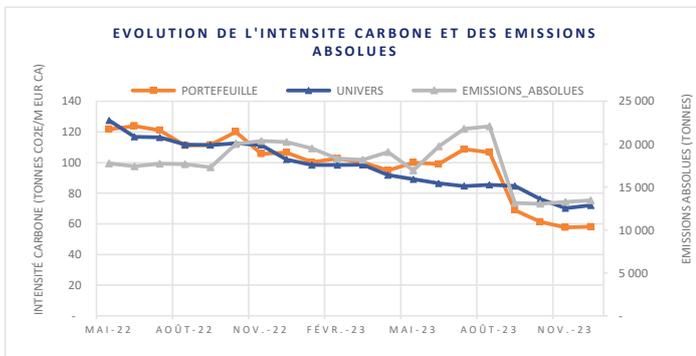
### Meilleures notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
La Banque Postale	0,59%	18,20	=
Credit Mutuel Arkea	1,25%	17,58	▲
Rci Banque	0,70%	15,65	=
Axa	1,84%	14,97	=
Eni	2,77%	14,79	=

### Moins bonnes notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
Citigroup	1,20%	9,95	=
Tesco Corporate Treasury Services	0,98%	10,12	=
General Electric	0,80%	10,26	=
Vonovia	1,11%	10,31	=
Lloyds Bank Corporate Markets	1,29%	10,48	=

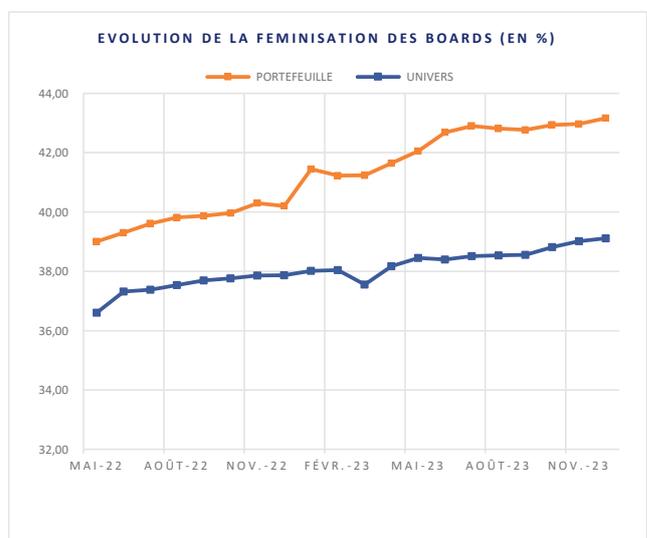
## Zoom sur l'impact climatique du portefeuille



### Plus importantes contributions à l'empreinte carbone du portefeuille (en tonnes)

Emetteurs	Poids	Empreinte (T)	Changement
Eni	3,8%	5 170,30	=
Engie	3,0%	3 307,70	▲
Veolia Environnement	1,3%	1 972,19	=
Totalenergies	3,8%	1 621,85	=
Edp Energias De Portugal	1,8%	833,82	=
<b>Total</b>	<b>13,77%</b>	<b>12 905,87</b>	

## Zoom sur la féminisation du portefeuille



## Glossaire financier

### Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

### Le Bêta ( $\beta$ )

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

### Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

### Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

### Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

### Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

## Glossaire extra-financier

Les lignes de portefeuilles prises en compte dans les différents calculs de ce reporting sont les titres provenant d'émetteurs privés. Le liquidités, produits dérivés ou titres provenant d'émetteurs souverains sont exclus des calculs.

### Taux de sélectivité

Il correspond à la part non investissable de l'univers d'investissement d'un portefeuille. Est considéré comme non investissable tout titre de l'univers d'investissement ayant une note ESG inférieure à 10 et/ou ayant subi une exclusion sectorielle / normative.

### Notations ESG

En s'appuyant sur les notes octroyées par le fournisseur de données Moody's ESG, PRO BTP FINANCE retrace les scores au niveau des domaines (ressources humaines, environnement, droits humains, marché, société civile, gouvernance). Le retraitement consiste à calculer un score d'abord centré puis réduit pour chaque émetteur. Ainsi, pour centrer le score, nous lui retirons la moyenne sectorielle des titres de la classe univers d'investissement & zone géographique. Ensuite, pour réduire le score centré, nous le divisons par l'écart-type des scores sur lesquels l'on a appliqué le centrage. Enfin, les scores centrés-réduits par domaine sont agrégés selon une pondération interne définie par PRO BTP FINANCE.

### Controverses

Pour son analyse des controverses liées aux entreprises, PRO BTP FINANCE utilise la recherche « MSCI ESG Controversies & Global Norms ». Les principales données utilisées pour l'intégration ESG sont des flags de couleur définis par MSCI selon le niveau de sévérité de la controverse. Ainsi, ces flags sont définis comme ci-dessous :

- **Rouge** : indique qu'une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses "très sévères" qui n'ont pas encore été résolues
- **Orange** : indique qu'une entreprise est soit indirectement impliquée dans une ou plusieurs controverses "très sévères", soit est impliquée directement mais les a au moins partiellement résolues, ou encore qu'elle est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses "sévères" et non résolues
- **Jaune** : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart ou la totalité des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans des cas de controverses graves ou très graves, soit est directement impliquée dans un ou plusieurs cas jugés de gravité modérée
- **Vert** : indique qu'une entreprise n'est pas directement impliquée dans une controverse majeure, mais peut être impliquée dans des incidents mineurs ou des pratiques ayant un impact potentiellement négatif

Les émetteurs étant classés en niveau de sévérité « Très sévère » ou « Flag Rouge » selon la recherche de controverses MSCI basée sur les normes internationales sont exclus de nos portefeuilles.

#### Exclusions normatives et sectorielles :

##### Normatives

- Les émetteurs ne respectant pas un ou plusieurs des 10 principes du Global Compact de l'ONU
- Les émetteurs ayant un lien quelconque avec les armes controversées

##### Sectorielles

- Les émetteurs dont au moins 20% du chiffre d'affaires provient de l'extraction ou de production d'énergie à base de charbon thermique
- Les émetteurs ayant plus de 20% de proportion de production d'hydrocarbures provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- Les émetteurs appartenant au secteur du tabac selon la classification GICS level 4
- Les émetteurs appartenant au secteur de l'alcool selon la classification GICS level 4

Le détail de notre politique d'exclusion peut être trouvé dans notre politique d'exclusion sur notre site internet.

### ESG dans la rémunération

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

### Changement des meilleures et moins bonnes notes

Evolution de la note de l'émetteur par rapport au mois précédent.

### Taux de couverture ESG

La somme des poids des émetteurs ayant une note ESG.

### Note moyenne ESG

La moyenne pondérée des notes des titres en portefeuilles.

### Intensité carbone

L'intensité des Gaz à Effet de Serre (scope 1 et 2) des sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente les émissions mesurées en tonnes de CO2 équivalent, rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires.

### Intensité énergétique

L'intensité d'énergie utilisée par les sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente l'énergie utilisée en GWh, rapportée par million d'euros de chiffre d'affaires.

### Politique de biodiversité

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des entreprises détenues en portefeuille ayant une politique de protection de la biodiversité.

### Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille mesure les émissions totales scope 1 et 2 (en tonnes de CO2e) annuelles du portefeuille. Il s'agit de la somme des émissions des entreprises en portefeuille, pondérées par la part détenue de l'entreprise.

### Féminisation

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes au sein des entreprises détenues en portefeuille.

### Féminisation des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

### Indépendance des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

### Changement des plus grandes contributions à l'empreinte carbone

Evolution de la contribution à l'empreinte carbone du portefeuille de l'émetteur par rapport au mois précédent.

## Objectifs de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Ice Core Eurozone Convertible 5% Constrained (Code bloomberg : VECEZ5C Index) sur la période de détention recommandée de 3 ans.

Le fonds est investi essentiellement (minimum 60%) en obligations convertibles et obligations échangeables en actions de la zone Euro. Des obligations convertibles ou échangeables en actions libellées en une autre devise que l'euro peuvent accessoirement faire partie de l'actif. Le fonds recherche en permanence l'optimisation du couple rendement risque via la gestion de la convexité des différentes expositions (la convexité implique qu'en cas de baisse ou de hausse de l'action sous-jacente, l'obligation convertible adopte un comportement de marché proche respectivement des obligations ou des actions). Les obligations convertibles doivent avoir une sensibilité action suffisante pour bénéficier de l'évolution de l'action sous-jacente. De son côté, la composante taux permettra par son aspect protecteur d'amortir fortement un éventuel repli des marchés actions.

## Chiffres clés

VL part H :	10 037,19 €
VL part N :	1 125,51 €
Actif net total du fonds en millions d'€ :	270,01 M€

Période de détention recommandée : 3 ans

## Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

## Caractéristiques du fond

Forme juridique : OPCVM  
 Règlementation SFDR : Article 8  
 Indicateur de référence\* :  
 Depuis le 01/01/2023, Ice Core Eurozone Convertible 5% Constrained  
 Jusqu'au 31/12/2022 : Exane ECI Euro  
 Affectation des revenus : Capitalisation  
 Date de création du fond : 19/06/1985  
 Fréquence de valorisation : Quotidienne  
 Devise de référence : Euro

## Caractéristiques des parts

Date de création part H : 19/06/1985  
 Date de création part N : 30/12/2014  
 Droits d'entrée max part H : 5%  
 Droits d'entrée max part N : 1%  
 Droits de sortie max part H : Néant  
 Droits de sortie max part N : Néant  
 Frais de gestion max part H : 0,10% TTC

Frais de gestion max part N : 0,40% TTC  
 Commission de surperformance : Non  
 Le détail des frais est disponible dans le Prospectus  
 Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique  
 « Que va me coûter cet investissement ? »

## Informations pratiques

Code ISIN part H : FR0007389853  
 Code Bloomberg : PBFRECB FP Equity  
 Code ISIN part N : FR0012407104  
 Code Bloomberg : PBFRECN FP Equity

## Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.  
 Souscription initiale min. part H : Néant  
 Souscription initiale min. part N : 1 000 000 €

Dépositaire : CACEIS Bank  
 Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION  
 Gérant : Arnaud CHAUSSEBLANCHE, depuis le 01/01/2001

## Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Regard Convertibles Euro H	6,36%	1,70%	2,91%	6,36%	-2,17%	11,09%	22,58%
Regard Convertibles Euro N	6,04%	1,67%	2,83%	6,04%	-3,04%	9,44%	-
Indicateur de référence*	6,96%	2,21%	3,87%	6,96%	-8,46%	4,44%	15,59%
Performance relative part H	-0,60%	-0,51%	-0,96%	-0,60%	6,29%	6,65%	6,99%
Performance relative part N	-0,92%	-0,54%	-1,04%	-0,92%	5,42%	5,00%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

## Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

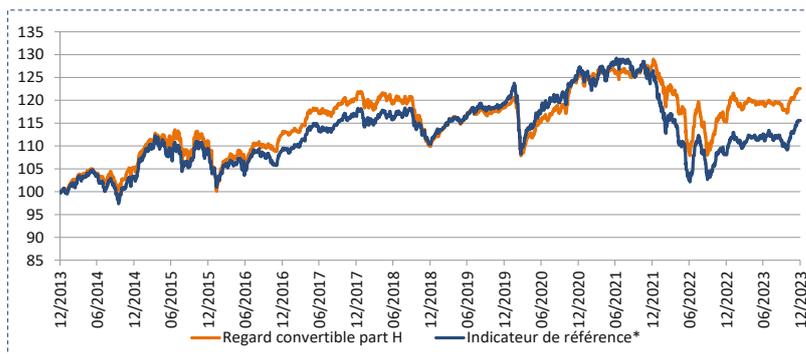
	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Convertibles Euro H	-9,66%	1,82%	5,81%	7,32%	-8,20%
Regard Convertibles Euro N	-9,93%	1,52%	5,49%	7,00%	-8,48%
Indicateur de référence*	-14,20%	-0,25%	6,06%	7,57%	-5,18%
Performance relative part H	4,54%	2,07%	-0,25%	-0,25%	-3,02%
Performance relative part N	4,27%	1,77%	-0,57%	-0,57%	-3,29%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtpfinance.com>

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

## Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances affichées du 31/12/2013 au 31/12/2022 ci-dessus ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

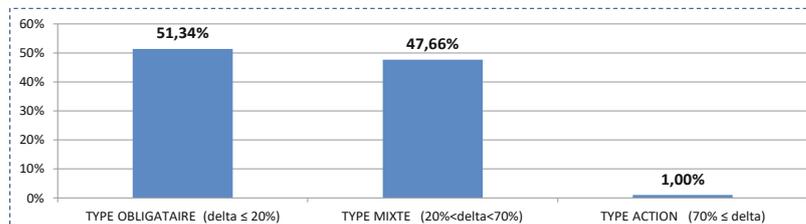
## Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	4,51	5,30	6,61	7,26
Bêta	0,77		0,83	
Tracking error	2,28		2,92	
Ratio d'information	-0,24		0,76	
Alpha	0,98		1,73	
Coefficient de corrélation	0,90		0,92	

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

## Répartition delta

Delta moyen du portefeuille: 21,54



Sources : PRO BTP FINANCE

## Commentaire de gestion

En Décembre, les marchés sont restés focalisés sur l'identification du point pivot. Ainsi tout au long du mois les mauvaises statistiques publiées sont venues conforter les anticipations de baisse de taux, voire même les amplifier. Ainsi les chiffres attestant d'une décélération plus importante de l'inflation, tout comme la dégradation de certains indicateurs de confiance (IFO, PMI) ont alimenté les anticipations de baisse de taux des deux côtés de l'atlantique dès le T1 2024. Il faut dire que lors de la conférence de presse de la FED, J. Powell a tenu un discours très accommodant, indiquant que compte tenu des progrès observés au niveau de l'inflation, la FED avait commencé à discuter des baisses de taux et serait attentive aux risques associés à une baisse trop tardive. Il a par ailleurs précisé que les baisses devraient intervenir avant que l'inflation touche les 2%. La publication des « dots » a enfoncé le clou puisque les membres de la FED s'attendent désormais à une baisse de 75 bp des taux directeurs en 2024 (contre 50 précédemment). Malgré une tonalité très différente lors de la réunion de la BCE, la présidente déclarant « nous ne devons pas baisser la garde » et soulignant que les baisses de taux n'avaient pas été discutées, les anticipations de baisse de taux tout comme le timing sont restées inchangées en zone euro favorisées par de mauvaises publications économiques et ce malgré les avertissements des membres de la BCE qui jugent les anticipations des marchés trop importantes (Simkus, Nagel, Knot) et attendent une confirmation du ralentissement de la hausse des salaires avant toute baisse des taux (Kazak, de Guindos).

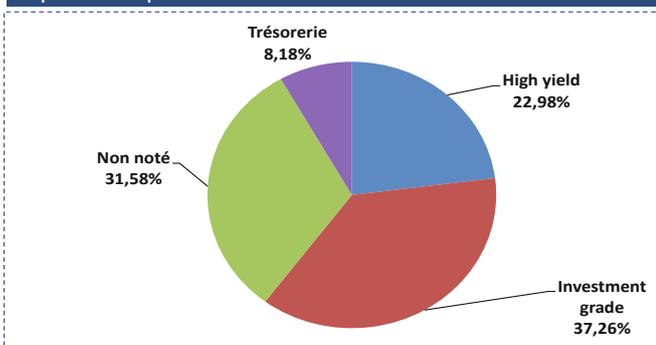
Dans ce contexte, le taux 10 ans allemand est repassé en dessous de 2% en touchant même 1,92%. L'Eurostoxx50 a poursuivi le rebond entamé le mois précédent avec une hausse de 3,22% dans un contexte favorable aux valeurs cycliques et industrielles. L'indice convertibles ICE Euro rebondit de 2,20% soutenu par l'ensemble des facteurs : la hausse des sous-jacents, la baisse des taux, le resserrement des spreads et la hausse de la valorisation.

Dans le portefeuille, principalement un achat en secondaire sur la nouvelle émission en Ubisoft 31, afin d'anticiper la réduction de la position avec le remboursement à venir de la souche 2024 et de profiter d'une nette amélioration de la valorisation depuis l'émission (baisse du sous-jacent et décote sur la partie optionnelle). L'amplification de la décote optionnelle nous a même incités à arbitrer la surexposition détenue sur l'obligation 2028 au profit de la 2031. Poursuite de l'allègement sur le dossier Safran28, et vente totale de l'exposition résiduelle à Lufthansa.

Le delta du portefeuille est de 0,21 toujours inférieur au niveau de l'indice à 0,33. Sur la période le fonds réalise une performance inférieure de 54 pb à l'indice de référence. L'absence d'exposition au dossier Morphosys a pénalisé le fonds à hauteur de 13pb favorisé par l'annonce d'une augmentation de capital. Le rebond du secteur cyclique a été également pénalisant avec la nouvelle Schneider -12pb, Elis -7pb, ENI -6pb, Rag/Evonik 29 -6pb, Amadeus -3pb. Tout comme l'absence d'exposition à BNPP -8pb. L'enlèvement du conflit en Ukraine à continuer de bénéficier à Rheinmetall dont l'impasse coûte 11pb. A contrario la surexposition au dossier Prysmian permet de capter 16pb, tout comme Cellnex +20pb. La stratégie de réduction du delta pénalise la performance à hauteur 17pb et celle sur la sensibilité obligataire de 11pb sur la période.

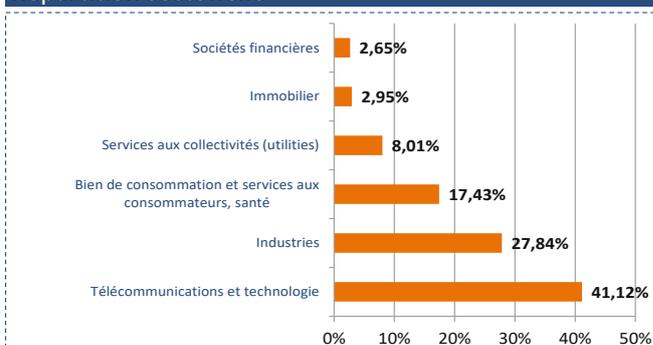
Maintien des stratégies optionnelles sur la période avec une exposition put SXSE afin de réduire le delta du portefeuille et d'une position de réduction de la sensibilité obligataire face à la dérive jugée trop importante des taux d'intérêt afin de protéger la partie obligataire du portefeuille.

### Répartition par notations



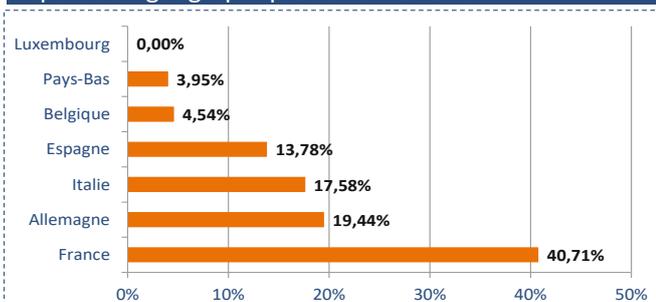
Sources : Agences de notation

### Répartition sectorielle



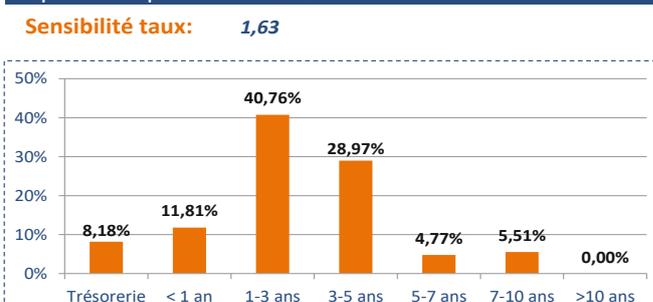
Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition géographique des émetteurs



Sources : PRO BTP FINANCE

### Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

### Principaux contributeurs au delta du portefeuille

Libellé	Sous-jacent	Delta pondéré
PRYSMIAN 0.000010% 02-02-26	PRYSMIAN SPA	3,20
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	SAFRAN SA	1,72
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	S.O.I.T.E.C.	1,51
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,43
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	CELLNEX TELECOM SA	1,41
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.875% 05-12-31	UBISOFT ENTERTAINMENT	1,28
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	VEOLIA ENVIRONNEMENT	1,22
TUI AG 5.0% 16-04-28 CV	TUI AG	0,96
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	CELLNEX TELECOM SA	0,96
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	IBERDROLA SA	0,93

Sources : PRO BTP FINANCE

### Principaux émetteurs en portefeuille

Nombre de lignes en portefeuille : 48

Libellé	Pays	Secteur	% actif
CELLNEX TELECOM SA	Espagne	Télécommunications et technologie	9,84%
Ubisoft Entertainment SA	France	Télécommunications et technologie	7,25%
Nexi SpA	Italie	Télécommunications et technologie	7,23%
Worldline SA/France	France	Télécommunications et technologie	5,51%
Prysmian SpA	Italie	Industries	4,53%
MTU Aero Engines AG	Allemagne	Industries	3,32%
Zalando SE	Allemagne	Bien de consommation et services aux consommateurs, santé	3,19%
WENDEL SE	France	Industries	2,95%
Safran SA	France	Industries	2,91%
Umicore SA	Belgique	Industries	2,80%

Sources : PRO BTP FINANCE

## Glossaire

### Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

### Le Bêta ( $\beta$ )

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indicateur de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

### Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indicateur de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indicateur de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Le coefficient de corrélation ( $\rho$ )

Le coefficient de corrélation mesure le sens et le degré d'étroitesse de la relation entre l'OPC et l'indicateur de référence. Il est obligatoirement compris entre -1 et 1. Positif, il exprime le fait que la référence et l'OPC fluctuent dans le même sens. Négatif (un cas très rare), il exprime le fait qu'ils fluctuent en sens inverse. Proche de 0, il signifie que l'influence de l'indicateur de référence est faible et que les fluctuations de l'OPC sont essentiellement dues à d'autres influences.

### Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

### **Avertissements:**

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque lié à la détention d'obligations convertibles, risque crédit, risque de taux, risque de perte en capital, risque de change, risque de contrepartie, risque en matière de durabilité, impacts des techniques de gestion notamment des instruments financiers à terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

### Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### L'Alpha ( $\alpha$ )

Il est égal à la performance moyenne de l'OPC après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Il peut donc être interprété comme la valeur ajoutée du gestionnaire sur la période, en neutralisant l'influence du marché. Cette performance est exprimée en % logarithmique.

### Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indicateur de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

### Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

## Objectif de gestion

Cet OPCVM a pour objectif de délivrer une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 50, nette de frais et annualisée, en prenant en compte des critères ESG dans le processus de sélection des cibles. Il est calculé dividendes réinvestis. Le fonds, exposé en permanence entre 80% et 120% au marché actions des pays européens, opère une gestion active et sélectionne les actions et tous autres titres de capital, principalement des pays européens ou de sociétés européennes cotées en Europe dont le siège social est hors de l'Europe, émis par des sociétés répondant à des exigences d'ISR (investissement socialement responsable), le jugement des performances sociales et environnementales des sociétés s'appuie principalement sur l'expertise et la notation de sociétés spécialisées dont notamment Moody's ESG Solutions selon les critères suivants : Ressources humaines, Environnement, Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs), Gouvernance, Société civile et Droits humains. La philosophie générale est d'appliquer en premier lieu un filtre ISR puis, en second lieu, un filtre financier. Ainsi, les actions sélectionnées appartiennent à une liste de titres éligibles, faisant eux-mêmes partie des 200 plus grandes capitalisations boursières européennes. Le reporting ISR du fond est disponible sur le site internet de PRO BTP FINANCE. ([www.probtpfinance.com](http://www.probtpfinance.com))

## Chiffres clés

VL part H :	368,34 €
VL part N :	7 223,84 €
Actif net total du fonds en millions d'€ :	255,96 M€

Période de détention recommandée : 5 ans

## Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

## Caractéristiques du fond

Forme juridique : OPCVM  
 Règlementation SFDR : Article 8  
 Classification AMF : Non applicable  
 Indicateur de référence : Stoxx Europe 50 dividendes réinvestis  
 Affectation du résultat net : Capitalisation  
 Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation  
 Fréquence de valorisation : Quotidienne  
 Devise de référence : Euro

## Caractéristiques des parts

Date de création part H : 25/06/2003  
 Date de création part N : 14/06/2018  
 Droits d'entrée max part H : 5,00%  
 Droits d'entrée max part N : 1%  
 Droits de sortie max part H : Néant  
 Droits de sortie max part N : Néant  
 Frais de gestion max part H : 0,20% TTC  
 Frais de gestion max part N : 1% TTC  
 Commission de surperformance : Néant  
 Le détail des frais est disponible dans le Prospectus  
 Le détail des coûts est disponible dans le DIC dans la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? »

## Informations pratiques

Code ISIN part H : FR0007083357  
 Code Bloomberg : PROBTPR FP Equity  
 Code ISIN part N : FR0013334471  
 Code Bloomberg : PBFRADN FP Equity

## Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la valeur liquidative suivante. La valeur liquidative de la part est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux en France, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. part H : Néant  
 Souscription initiale min. part N : 500 000 €  
 Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank  
 Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION  
 Co-gérants : Robin MONEGIER DU SORBIER et Silvain DEPREZ

## Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Regard Actions Développement Durable H	17,98%	3,04%	6,32%	17,98%	45,16%	77,17%	97,54%
Regard Actions Développement Durable N	17,06%	2,98%	6,12%	17,06%	41,75%	70,26%	-
Stoxx Europe 50 Net Return	15,13%	2,83%	4,70%	15,13%	42,52%	70,16%	89,56%
Performance relative part H	2,85%	0,21%	1,62%	2,85%	2,64%	7,01%	7,98%
Performance relative part N	1,93%	0,15%	1,42%	1,93%	-0,77%	0,10%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

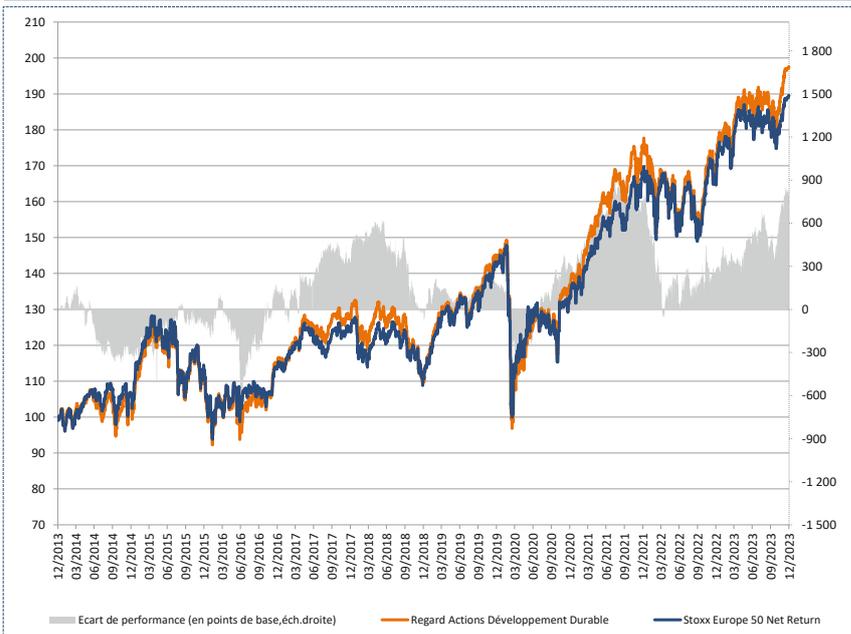
	2022	2021	2020	2019	2018
Regard Actions Développement Durable H	-4,37%	28,65%	-5,27%	28,84%	-12,45%
Regard Actions Développement Durable N	-5,13%	27,63%	-6,03%	27,81%	-
Stoxx Europe 50 Net Return	-1,80%	26,05%	-6,26%	27,36%	-10,21%
Performance relative part H	-2,57%	2,60%	0,99%	1,48%	-2,24%
Performance relative part N	-3,33%	1,58%	0,23%	0,45%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sur 10 ans sont disponibles sur le site internet <https://www.probtpfinance.com>

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Performances sur 10 ans (base 100 au 31/12/2013)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	11,81	13,24	13,49	13,49
Bêta	0,98		1,01	
Tracking Error	2,04		2,72	
Ratio d'information	1,20		0,22	

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

## Commentaire de gestion

En décembre, les indicateurs avancés consolident ou rebondissent très légèrement. La confiance des ménages se reprend très légèrement de part et d'autre de l'Atlantique, mais reste déprimée. Sur le front de l'inflation, la composante sous-jacente continue de ralentir, mais à un rythme plus faible, tandis que le marché de l'emploi continue de se montrer résilient et nourrit encore une forte croissance salariale. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne s'est montrée prudente et a maintenu ses taux à leur niveau élevé. Si la Réserve Fédérale a également opté pour le statu quo, elle a en revanche eu un discours plus accommodant en envisageant jusqu'à trois baisses de taux en 2024.

Les marchés actions clôturent le dernier mois de l'année en hausse (+3,77 % sur le Stoxx 600), dans la continuité du mois de novembre (+6,45 %), soutenu par la détente des taux longs et des discours des banquiers centraux plus accommodants. Jerome Powell, de la Réserve Fédérale américaine, a en effet indiqué réfléchir à la date de la première baisse des taux. La hausse est menée par les secteurs les plus sensibles à une baisse des taux et/ou par les secteurs cycliques. Ainsi, les Voyages et Loisirs affichent +11,5 %, l'Immobilier +10,7 % et la Construction +7,9 %. En revanche, le secteur Pétrole et Gaz souffre d'un prix du baril faible (-0,3 %), et les secteurs des Télécommunications (-0,1 %) et de l'Alimentation (+1,6 %) souffrent de leur statut de secteurs défensifs.

Quelques mouvements ont été réalisés en décembre. Afin d'accompagner tactiquement le mouvement de hausse des marchés, la sous-exposition sur BASF et Rio Tinto a été retirée. Le fonds a également pris des bénéfices sur Dassault Systèmes, Cap Gemini et LVMH suite à la performance du parcours récent. Il réalise également plusieurs opérations au sein du secteur bancaire : BNP, Intesa Sanpaolo et ING sont renforcés, au détriment de Société Générale et Crédit Agricole. Quelques autres achats viennent compléter les opérations du mois, notamment la poursuite du renfort sur Relx et Edenred, deux valeurs avec un bel avenir devant elles, ainsi que sur Novo Nordisk et Novartis, délaissées par les investisseurs dans ce mouvement haussier de fin d'année.

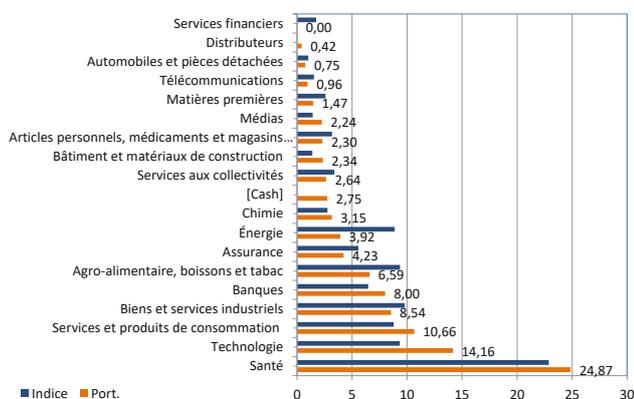
Regard Actions Développement Durable affiche une performance de +3,04 % sur un mois, à comparer avec +2,83 % pour son indice de référence, le Stoxx Europe 50, soit un écart positif de 21 points de base. Cette surperformance s'inscrit dans la continuité du mois de novembre, avec une poursuite de la baisse des taux longs favorable aux valeurs de croissance. En outre, le pétrole, sur lequel le fonds est sous-exposé, a poursuivi sa baisse. En 2023, le fonds affiche une hausse de +17,98 % contre +15,13 % pour son indice de référence, soit un écart favorable au fonds de 2,85 %.

## Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille (dont trackers) : 55 (0)

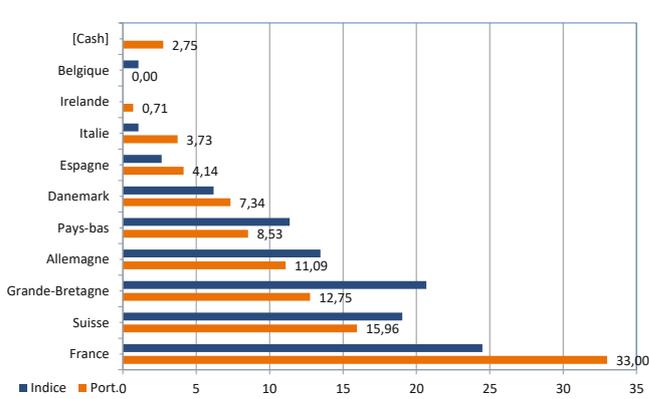
Exposition au risque action : 97,25%

### Répartition sectorielle relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

### Répartition géographique relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

### Principaux émetteurs (hors trackers)

Emetteurs	Secteur d'activité	% actif
Novo Nordisk A/S	Santé	6,7
ASML Holding NV	Technologie	6,5
Nestle S.A.	Agro-alimentaire, boissons et tabac	5,9
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Services et produits de consommation	4,6
AstraZeneca	Santé	4,3
Novartis AG	Santé	4,3
TotalEnergies SE	Énergie	3,9
Roche Holding AG	Santé	3,7
SAP SE	Technologie	3,1
L'Oreal S.A.	Services et produits de consommation	2,9

Part des 10 premiers émetteurs : 45,9

Sources : PRO BTP FINANCE

### Principaux mouvements du mois (hors dérivés et OPC monétaires)

Achats ou Renforcements			Ventes ou Allègements		
Actif	A/R	Secteur	Actif	V/Al	Secteur
RELX PLC	Renf	Médias	DASSAULT SYST.	All	Technologie
RIO TINTO PLC	Renf	Matières premières	SOCIETE GENERALE SA	All	Banques
BASF SE	Renf	Chimie	CAPGEMINI SE	All	Technologie
INTESA SANPAOLO	Renf	Banques	LVMH (LOUIS VUITTON - MOËT HENNESSY)	All	Services et produits de consommation
BNP PARIBAS	Renf	Banques	LONZA GROUP NOM.	All	Santé

Ach : Achat  
Renf : Renforcement

Ven : Vente  
All : Allègement

Sources : PRO BTP FINANCE

## Stratégie durable du fonds

31/12/2023

Le fond labellisé ISR vise à investir chez les émetteurs qui vont générer des impacts sociaux et environnementaux pour leurs parties prenantes. Depuis 2003, nous avons considéré les deux contraintes suivantes pour atteindre nos objectifs :

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter une note minimale ISR, indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement.

La note ISR est calculée d'après les données de Moody's ESG et s'appuie sur une analyse qualitative en 6 piliers. Le détail de la méthodologie est disponible dans le code de transparence. Le fonds applique l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans l'armement controversé, impliqués dans les secteurs du tabac, de l'alcool ou du charbon et des hydrocarbures non conventionnels. Un certain nombre d'indicateurs d'impacts ESG sont reportés en absolu et en relatif à l'indice de référence en lien avec des ODD retenus par les équipes.

Le fonds est classé article 8 de la réglementation SFDR.



## Exclusions normatives et sectorielles

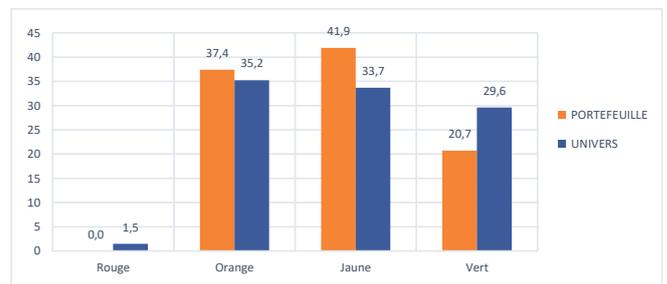
### Exclusions normatives



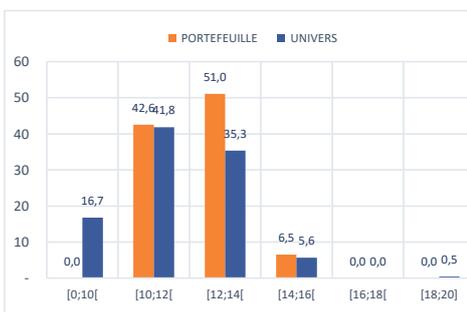
### Exclusions sectorielles



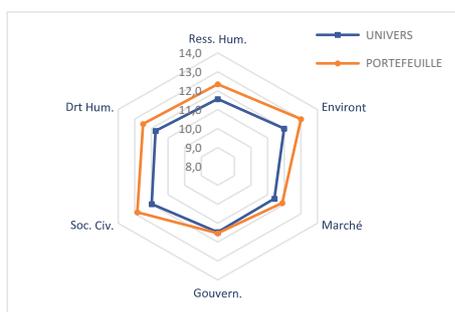
## Répartition des émetteurs par type de controverses (%)



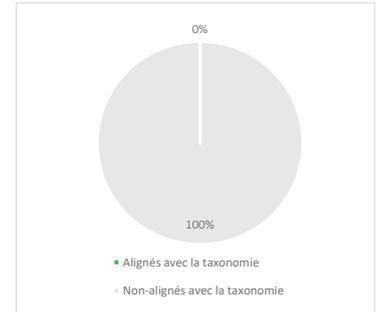
## Répartition des notes ESG (%)



## Notes par domaines (sur 20)



## Alignement avec la taxonomie



## Indicateurs d'impact environnemental



## Indicateurs d'impact social



## Indicateurs d'impact au niveau de la gouvernance



## Commentaire

Au cours du mois de décembre, le Stoxx 200 a été mis à jour: les titres AENA SME (13,77), LOGITECH (12,00) et RHEINMETALL (9,72) remplacent les titres CNH (16,22), CRODA INTERNATIONAL (10,45) et ORSTED (11,22).

Suite à la mise à jour des notes de décembre, les changements de statut sont les suivants:

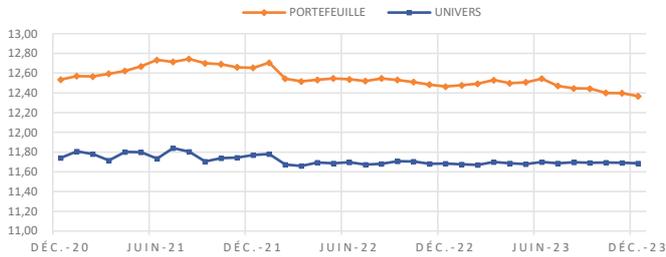
- le titre SIEMENS HEALTHINEERS (10,03->9,99) devient, passivement, non éligible,
- les titres ALCON (9,08->10,16), BARCLAYS (9,95->11,13), COMPASS GROUP (9,91->10,05) et DSV A/S (9,38->10,46) deviennent, activement, éligibles et le titre E.ON (9,99->10,09) devient, passivement, éligible.

Au cours du mois écoulé, le fonds a connu les mouvements suivants:

- des allègements en CAPGEMINI (14,91), en CREDIT AGRICOLE (14,62), en DASSAULT SYSTEMES (12,36), en LONZA (10,48), en LVMH (11,76) et en SOCIETE GENERALE (13,20),
- des renforcements en ALLIANZ (13,34), en ASTRAZENCA (10,41), en BASF (10,91), en BNP PARIBAS (13,91), en EDENRED (13,08), en ING (11,22), en INTESA SANPAOLO (13,27), en NOVARTIS (13,00), en NOVO NORDISK (10,94), en RELX (13,35) et en RIO TINTO (10,10).

## Zoom sur les notes ESG

EVOLUTION DES NOTES ESG MOYENNES (SUR 20)



### Meilleures notes (sur 20)

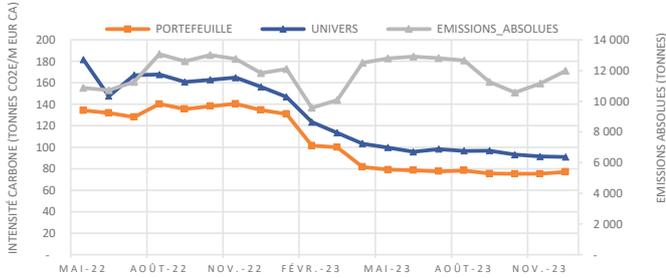
Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
Industria De Diseno Textil	0,42%	15,26	=
Axa	1,29%	14,97	=
Capgemini	0,52%	14,84	=
Sanofi	1,50%	14,81	▲
Caisse Nationale du Crédit Agricole	0,31%	14,62	=

### Moins bonnes notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
Rio Tinto Plc	1,49%	10,10	=
Astrazeneca	4,36%	10,38	=
Lloyds Banking Group	0,38%	10,48	=
Lonza Group	0,26%	10,48	▲
Kerry Group	0,72%	10,61	=

## Zoom sur l'impact climatique du portefeuille

EVOLUTION DE L'INTENSITE CARBONE ET DES EMISSIONS ABSOLUES

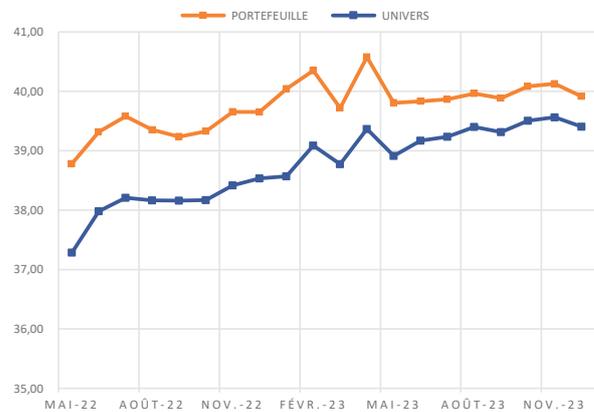


### Plus importantes contributions à l'empreinte carbone du portefeuille (en tonnes)

Emetteurs	Poids	Empreinte (T)	Changement
Air Liquide	2,4%	2 825,71	=
Totalenergies	4,0%	2 431,06	▼
Crh	0,5%	1 257,16	=
Enel	1,0%	1 203,52	▲
Rio Tinto Plc	1,5%	901,41	=
<b>Total</b>	<b>9,37%</b>	<b>8 618,85</b>	

## Zoom sur la féminisation du portefeuille

EVOLUTION DE LA FEMINISATION DES BOARDS (EN %)



## Glossaire financier

### Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

### Le Bêta ( $\beta$ )

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

### Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Période de détention recommandée

La Période de Détention Recommandée indiquée dans le DIC correspond à la durée pendant laquelle il pourrait être souhaitable qu'un investisseur de détail soit prêt à détenir des parts de ce fonds, compte tenu des caractéristiques ou de la structure financière sous-jacente de ce dernier, comme par exemple, son profil risque/rendement, les garanties de capital et la structure des coûts.

### Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

### Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

### Indicateur de risque

Cet indicateur de risque, utilisant une échelle allant de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est produit en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit de l'émetteur (la possibilité que l'émetteur ne puisse pas rembourser).

### Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

## Glossaire extra-financier

Les lignes de portefeuilles prises en compte dans les différents calculs de ce reporting sont les titres provenant d'émetteurs privés. Les liquidités, produits dérivés ou titres provenant d'émetteurs souverains sont exclus des calculs.

### Taux de sélectivité

Il correspond à la part non investissable de l'univers d'investissement d'un portefeuille. Est considéré comme non investissable tout titre de l'univers d'investissement ayant une note ESG inférieure à 10 et/ou ayant subi une exclusion sectorielle / normative.

### Notations ESG

En s'appuyant sur les notes octroyées par le fournisseur de données Moody's ESG, PRO BTP FINANCE retrace les scores au niveau des domaines (ressources humaines, environnement, droits humains, marché, société civile, gouvernance). Le retraitement consiste à calculer un score d'abord centré puis réduit pour chaque émetteur. Ainsi, pour centrer le score, nous lui retirons la moyenne sectorielle des titres de la classe univers d'investissement & zone géographique. Ensuite, pour réduire le score centré, nous le divisons par l'écart-type des scores sur lesquels l'on a appliqué le centrage. Enfin, les scores centrés-réduits par domaine sont agrégés selon une pondération interne définie par PRO BTP FINANCE.

### Controverses

Pour son analyse des controverses liées aux entreprises, PRO BTP FINANCE utilise la recherche « MSCI ESG Controversies & Global Norms ». Les principales données utilisées pour l'intégration ESG sont des flags de couleur définis par MSCI selon le niveau de sévérité de la controverse. Ainsi, ces flags sont définis comme ci-dessous :

- **Rouge** : indique qu'une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses "très sévères" qui n'ont pas encore été résolues
- **Orange** : indique qu'une entreprise est soit indirectement impliquée dans une ou plusieurs controverses "très sévères", soit est impliquée directement mais les a au moins partiellement résolues, ou encore qu'elle est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses "sévères" et non résolues
- **Jaune** : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart ou la totalité des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans des cas de controverses graves ou très graves, soit est directement impliquée dans un ou plusieurs cas jugés de gravité modérée
- **Vert** : indique qu'une entreprise n'est pas directement impliquée dans une controverse majeure, mais peut être impliquée dans des incidents mineurs ou des pratiques ayant un impact potentiellement négatif

Les émetteurs étant classés en niveau de sévérité « Très sévère » ou « Flag Rouge » selon la recherche de controverses MSCI basée sur les normes internationales sont exclus de nos portefeuilles.

#### Exclusions normatives et sectorielles :

##### Normatives

- Les émetteurs ne respectant pas un ou plusieurs des 10 principes du Global Compact de l'ONU
- Les émetteurs ayant un lien quelconque avec les armes controversées

##### Sectorielles

- Les émetteurs dont au moins 20% du chiffre d'affaires provient de l'extraction ou de production d'énergie à base de charbon thermique
- Les émetteurs ayant plus de 20% de proportion de production d'hydrocarbures provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- Les émetteurs appartenant au secteur du tabac selon la classification GICS level 4
- Les émetteurs appartenant au secteur de l'alcool selon la classification GICS level 4

Le détail de notre politique d'exclusion peut être trouvé dans notre politique d'exclusion sur notre site internet.

### ESG dans la rémunération

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

### Changement des meilleures et moins bonnes notes

Evolution de la note de l'émetteur par rapport au mois précédent.

### Taux de couverture ESG

La somme des poids des émetteurs ayant une note ESG.

### Note moyenne ESG

La moyenne pondérée des notes des titres en portefeuilles.

### Intensité carbone

L'intensité des Gaz à Effet de Serre (scope 1 et 2) des sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente les émissions mesurées en tonnes de CO2 équivalent, rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires.

### Intensité énergétique

L'intensité d'énergie utilisée par les sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente l'énergie utilisée en GWh, rapportée par million d'euros de chiffre d'affaires.

### Politique de biodiversité

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des entreprises détenues en portefeuille ayant une politique de protection de la biodiversité.

### Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille mesure les émissions totales scope 1 et 2 (en tonnes de CO2e) annuelles du portefeuille. Il s'agit de la somme des émissions des entreprises en portefeuille, pondérées par la part détenue de l'entreprise.

### Féminisation

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes au sein des entreprises détenues en portefeuille.

### Féminisation des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

### Indépendance des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

### Changement des plus grandes contributions à l'empreinte carbone

Evolution de la contribution à l'empreinte carbone du portefeuille de l'émetteur par rapport au mois précédent.

# LEXIQUE FINANCIER

<b>Abondement</b>	Somme versée par l'entreprise sur le plan d'épargne des salariés qui ont effectué des versements volontaires, afin de les accompagner dans leur effort d'épargne.
<b>Action</b>	Part du capital social d'une entreprise. L'action donne à son titulaire le titre d'actionnaire ainsi que certains droits d'associés (droit de vote, droit à l'information, droit sur une part des bénéfices). L'actionnaire est propriétaire d'une fraction de l'entreprise. La valeur de l'action varie en fonction des évolutions de l'entreprise, de ses résultats et, pour les sociétés cotées, des fluctuations des marchés financiers.
<b>Agence de notation extra-financière</b>	Société chargée d'évaluer la politique sociale et environnementale d'un acteur économique. Après analyse, elle lui attribue des notes sur différentes thématiques. Les gérants de fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) peuvent utiliser ces notes pour sélectionner les valeurs qui les composent.
<b>Arbitrage</b>	Faculté pour un salarié de modifier la répartition de son épargne en changeant de fonds commun de placement. Le salarié peut choisir de placer son épargne dans les différentes catégories d'actifs, à l'intérieur du même plan d'épargne ou au sein de l'accord de participation.
<b>CAC40</b>	Indice établi à partir du cours des actions des 40 principales sociétés cotées françaises. Il reflète l'évolution de la Bourse parisienne.
<b>CAC 40 ESG</b>	Le CAC 40 ESG est un indice boursier composé de 40 valeurs, sélectionnées en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), parmi les 60 entreprises présentes dans le CAC 40 et dans le CAC Next 20.
<b>Code de Transparence</b>	Code national auquel les fonds peuvent adhérer, ce par quoi ils s'engagent à donner aux épargnants des informations exactes, claires, compréhensibles et actualisées pour leur permettre de mieux comprendre les pratiques ESG mises en place.
<b>Conseil de surveillance de FCPE</b>	Organe créé par la loi pour permettre aux salariés de surveiller la gestion de leur épargne gérée en fonds communs de placement d'entreprise. Il est composé de salariés porteurs de parts et, le cas échéant, de représentants de l'entreprise.
<b>Cours</b>	Prix d'une action ou d'une obligation sur le marché boursier.
<b>Critères ESG</b>	Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ces critères peuvent par exemple être : <ul style="list-style-type: none"><li>• les émissions de CO<sub>2</sub>, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E,</li><li>• la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S,</li><li>• la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G.</li></ul>
<b>Critères extra-financiers</b>	Ce sont tous les critères permettant d'évaluer un acteur économique en dehors des critères financiers habituels que sont la rentabilité, le prix de l'action, les perspectives de croissance.... C'est-à-dire qu'ils prennent en compte son impact sur l'environnement et la société, la gestion des ressources humaines ou encore le traitement des actionnaires minoritaires par exemple.
<b>Déblocage anticipé</b>	Les avoirs d'épargne salariale sont bloqués normalement cinq ans ou jusqu'au départ en retraite dans le cas du PERCO. La loi prévoit toutefois des cas de remboursement permettant, sur présentation de justificatifs, de débloquer ces avoirs avant l'échéance légale de blocage. Pour la participation et les plans d'épargne : mariage de l'intéressé ou conclusion d'un Pacs ; naissance ou arrivée au foyer d'un troisième enfant et de chaque enfant suivant ; divorce, séparation ou dissolution d'un Pacs avec enfant à charge ; invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un Pacs ; décès de l'intéressé, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; cessation du contrat de travail ; création ou reprise d'une entreprise par l'intéressé, ses enfants, son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; acquisition ou agrandissement de la résidence principale ; situation de surendettement de l'intéressé. Pour le PERCO : décès de l'intéressé, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; expiration des droits à l'assurance chômage du titulaire, invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un Pacs ; acquisition ou agrandissement de la résidence principale ; situation de surendettement de l'intéressé.

<b>Déficit budgétaire et déficit public</b>	<p>En comptabilité nationale, la notion de déficit budgétaire s'utilise lorsque le budget de l'État est en déficit : les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses, et donc son solde budgétaire est négatif.</p> <p>De même, les administrations publiques (ensemble plus vaste que l'État puisque incluant les administrations territoriales et les administrations de Sécurité sociale) connaissent un déficit public lorsque les dépenses publiques pour une année sont supérieures aux recettes publiques ; le solde des finances publiques est alors négatif.</p> <p>On distingue le déficit primaire, qui correspond au déficit calculé sans prendre en compte le service de la dette (c'est-à-dire les intérêts payés sur la dette et la partie des emprunts devant être remboursés au cours de l'année), du déficit final.</p> <p>Initialement, les traités Européens en vigueur avaient fixé la limite du pourcentage de déficit budgétaire par rapport au Produit Intérieur Brut à 3% par an et le "stock total de la dette ne devait pas dépasser 60% de celui-ci".</p>
<b>Développement durable</b>	<p>Développement "répondant aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs", tel que défini par le rapport Brundtland en 1987. Cette notion a été formalisée par les Nations unies lors du sommet international de Rio de 1992. Elle propose que toutes les activités économiques soient appréhendées selon trois aspects interdépendants sur le long terme : l'équité sociale, l'intégration de l'environnement et la rentabilité économique. Un système de notation allant de 0 à 20 permet de hiérarchiser les implications des entreprises en fonction de la notion de développement durable.</p>
<b>Duration</b>	Période à l'issue de laquelle la rentabilité d'une obligation n'est plus affectée par les variations de taux.
<b>EONIA</b>	Taux européen moyen au jour le jour (marché monétaire).
<b>€STR</b>	(prononcez « Ester ») est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la Banque centrale européenne, il a remplacé définitivement l'Eonia, depuis le 3 janvier 2022
<b>Euro Stoxx50</b>	Indice établi à partir d'un échantillon des cours des actions des 50 plus grandes valeurs cotées des pays de la zone euro, choisies en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur appartenance sectorielle.
<b>EuroMTS</b>	Indice des performances obligataires établies par le Comité de normalisation obligataire et calculé par la Caisse des dépôts et consignations. Il est représentatif d'un échantillon d'emprunts d'État de la zone euro.
<b>Fonds commun de placement (FCP)</b>	Copropriété de valeurs mobilières (actions, obligations, actions de Sicav) appartenant à des porteurs de parts.
<b>Fonds commun de placement d'Entreprise (FCPE)</b>	<p>Fonds communs de placement destinés à gérer l'épargne salariale. On distingue deux types de Fonds Communs de Placement d'Entreprise : les "FCPE multi-entreprises" accessibles aux salariés issus de différentes entreprises et les "FCPE dédiés" destinés aux salariés d'une même entreprise ou d'un même groupe.</p> <p>Seuls les fonds dédiés à une entreprise ou à un groupe peuvent être des fonds investis en titres de l'entreprise - actions (fonds d'actionnariat) ou obligations.</p>
<b>Fonds d'investissement alternatif (FIA)</b>	Organisme de Placement Collectif qui lève des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir, conformément à une politique d'investissement définie, dans l'intérêt des investisseurs. Les FIA ne sont pas soumis à la directive OPCVM IV, mais à la directive européenne AIFM.
<b>Indice</b>	Instrument qui permet de calculer la performance positive ou négative d'un ensemble de valeurs mobilières détenues entre deux périodes. Exemples : le CAC 40 ou l'Euro Stoxx50.
<b>Label</b>	Un label est un signe de qualité qui s'applique aux produits et sur lequel les consommateurs peuvent s'appuyer pour faire leur choix. En matière de finance durable, il existe trois labels en France : le Label ISR, le Label GreenFin et le label Finansol. Toutes les sociétés de gestion peuvent demander à faire labelliser leurs fonds.
<b>Label ISR (Investissement Socialement Responsable)</b>	 Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.
<b>Label GreenFin</b>	 <b>GREENFIN LABEL</b> FRANCE FINANCE VERTE Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.

**Label Finansol**



Il concerne exclusivement les produits d'épargne solidaire, c'est-à-dire qui financent des activités de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable (logement, emploi, environnement, solidarités internationales, etc.).

**Marché financier**

Marché de confrontation de l'offre et de la demande sur lequel les valeurs mobilières (actions, obligations...) se vendent et s'achètent.

Matérialisé par la Bourse jusqu'à récemment, le marché financier est désormais un marché électronique délocalisé. Il comprend un marché primaire et un marché secondaire, comme le marché du neuf et de l'occasion pour les voitures. Les valeurs mobilières créées par les collectivités ou les entreprises pour obtenir des capitaux auprès du public sont émises sur le marché primaire. Lorsqu'elles ont trouvé preneur et sont ensuite revendues, elles sont alors négociées sur le marché secondaire.

**Marché monétaire**

Marché sur lequel s'effectuent les transactions à court terme entre banques et institutions financières.

**Notation extra financière**

Notation de la politique environnementale, sociale et de gouvernance des acteurs économiques qui met en évidence leur niveau d'implication face aux enjeux environnementaux, sociaux et liés à leur gouvernance.

**Obligation**

Partie d'un emprunt d'une société, d'un État ou d'une collectivité territoriale (l'emprunt obligataire est divisé en obligations). Acheter une obligation, revient à prêter son argent à un tiers qui verse en échange une contrepartie financière (intérêt) pendant la durée de l'emprunt et rembourse le capital à l'issue de la période de prêt (de deux à trente ans généralement).

**Organisme de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM)**

Structure, soumise à la directive européenne OPCVM IV, qui permet la gestion collective de fonds. Ces fonds sont investis dans des valeurs mobilières qui donnent à leur possesseur le même droit que des actions, c'est-à-dire qu'il bénéficie d'une part du capital de la société émettrice.

**Participation des salariés aux résultats de l'entreprise**

Système obligatoire de distribution aux salariés d'une partie des bénéfices obtenus dans les entreprises de plus de 50 salariés atteignant un niveau de bénéfices suffisant. Son montant (dit "réserve spéciale de participation") est déterminé en principe au regard d'une formule légale. Toutefois, l'entreprise garde la possibilité de retenir une formule de calcul dérogatoire au moins aussi avantageuse, voire d'appliquer ce système alors même qu'elle n'y est pas obligée par la loi (entreprises de moins de 50 salariés, par exemple).

**Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE)**

Système d'épargne collectif ouvrant aux salariés la faculté de se constituer, avec l'aide de leur entreprise, un portefeuille de valeurs mobilières.

**Plan d'Épargne Intereprises (PEI)**

Plan d'épargne d'entreprise négocié en une seule fois pour plusieurs entreprises.  
Exemple : le PEI BTP, PEI négocié pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux publics.

**Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)**

Il a été instauré par la loi Fillon du 21 août 2003 portant réforme des retraites et dont l'objectif principal est de permettre la constitution d'une épargne avec l'aide de son entreprise en vue de la retraite. Ce dispositif remplace le Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire à 10 ans (PPESV).  
Exemple : le PERCO BTP, PERCO négocié pour les entreprises du BTP.

**Portefeuille**

Ensemble de valeurs mobilières (actions, obligations ou actif monétaire) détenues par un particulier ou un investisseur institutionnel (assurances, caisses de retraite et de prévoyance).

**Produits de taux**

Ensemble de valeurs mobilières qui représente une créance sur l'État, les collectivités ou les entreprises et dont l'une des caractéristiques essentielles est de prévoir un taux d'intérêt contractuel. La fixation de leur cours est sensible à l'évolution future des taux d'intérêt. Ils comprennent les obligations et les placements de trésorerie.

**Rapport (ou reporting) extra-financier**

L'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 oblige notamment les sociétés de gestion à expliquer comment elles prennent en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) quand elles sélectionnent les valeurs qui figurent dans les fonds qu'elles proposent.

**Risque actions**

Risque lié à la fluctuation, à la hausse comme à la baisse, du marché actions.

**Risque taux d'intérêt**

Diminution de la valeur des investissements du FCPE dans le cas de l'augmentation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour les investissements dans les titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans les titres de créances ayant des échéances plus courtes.

**Risque de crédit**

Dégradation de la qualité de signature d'un émetteur sur lequel est exposé le FCPE et ainsi susceptible de faire baisser la valeur des investissements du FCPE.

<b>Risque de perte en capital</b>	Se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.
<b>RSE</b>	La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) consiste à mettre en œuvre des mesures pour respecter les enjeux du développement durable. La RSE est donc le fait, pour un acteur économique, d'être économiquement viable, d'avoir un impact positif sur la société mais aussi de mieux respecter l'environnement.
<b>SICAV</b>	Société d'investissement à capital variable qui a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, tout comme les fonds communs de placement.
<b>Stock picking</b>	Technique de sélection des investissements en fonction uniquement de caractères liés à l'entreprise et non au marché boursier.
<b>Taux annuel moyen de progression</b>	Résultat de l'évolution annuelle de la valeur d'un actif. Exemple : Une action X valait 100 euros au 1 <sup>er</sup> janvier 2009, elle vaut 110 euros au 31 décembre 2010, son taux de progression moyen par an est de 5% (10% pour deux ans).
<b>Taux d'intérêt</b>	Rémunération servie au porteur d'un produit de taux (obligation ou monétaire), pouvant être fixe ou variable.
<b>Taux de refinancement</b>	Taux fixé par le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) visant à définir les conditions d'emprunt au jour le jour des institutions financières auprès de la BCE.
<b>Taux directeur</b>	Taux d'intérêt au jour le jour décidé par la Banque centrale pour intervenir directement ou indirectement sur le marché monétaire interbancaire, où les banques se refinancent ou placent leurs excédents de liquidités.
<b>Teneur de compte conservateur de parts (TCCP)</b>	Établissement qui reçoit les demandes de souscription accompagnées des versements correspondants ainsi que les demandes de rachat de parts, procède à leur traitement, fait les règlements correspondants et transmet les informations nécessaires aux porteurs de parts et conserve les comptes des porteurs sur lesquels les parts sont inscrites. Il a le statut d'entreprise d'investissement. C'est l'équivalent pour les avoirs d'épargne salariale de la banque dépositaire des avoirs en liquidité ou en titres d'un investisseur en dehors de l'épargne salariale. REGARDBTP est le TCCP pour les accords de participation et les plans d'épargne salariale du BTP.
<b>Terme</b>	Se dit à propos d'un emprunt ou d'une obligation. Il correspond à la date de remboursement prévue par le contrat d'émission. Dans le langage courant "terme" est utilisé également pour évoquer une durée ou un délai : court terme, moyen terme, long terme.
<b>Trésorerie</b>	Placement sans risque à court terme (en général à moins d'un an) procurant une rémunération calculée suivant un taux d'intérêt fixe ou variable.
<b>Valeur de la part (FCP et/ou FCPE)</b>	Appelée également valeur liquidative, elle est obtenue en divisant la valeur totale des actifs gérés dans le FCP et/ou FCPE par le nombre de parts. Cette valeur évolue en fonction des mouvements des marchés financiers.
<b>Valeur mobilière</b>	Appellation désignant tous les titres négociables (actions, obligations, parts de FCP, actions de SICAV...), cotés en Bourse ou non.
<b>Versement volontaire</b>	Versement décidé par un salarié sur un plan d'épargne. Ce versement est limité chaque année au quart de sa rémunération brute annuelle. La réserve spéciale de participation n'entre pas dans cette limite, l'abondement de l'entreprise non plus.



Pour connaître les valeurs de parts des fonds communs de placement  
et obtenir toute information les concernant, un site Internet est à votre disposition :

**[www.regardbtp.com](http://www.regardbtp.com)**



**[www.probtp.com](http://www.probtp.com)**

**PRO BTP FINANCE** Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 3 155 904 € – N° d'agrément AMF GP 97083  
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 379 892 946 – RCS PARIS

**REGARDBTP** Teneur de Comptes Conservateur de Parts – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 800 000 €  
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – RCS PARIS 451 292 312

